

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



## MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

### Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2024-2026

*Actualisé*

Octobre 2023

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	4
TABLE DES FIGURES .....	4
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES .....	8
I. Développements économiques internationaux .....	8
III. Projections économiques pour 2023.....	17
IV. Perspectives économiques pour la période 2024-2026.....	18
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2023 .....	21
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2022 .....	21
II. Bilan physique et principaux acquis.....	24
III. Exécution budgétaire à fin juin 2023.....	30
CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024-2026.....	34
I. Les orientations budgétaires.....	34
II. Les orientations sectorielles : le Gouvernement en synergie avec les populations et à l'écoute de leurs besoins .....	40
III. Perspectives budgétaires sur la période 2024-2026.....	49
IV. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures.....	56
V. Analyse des projections de dépenses d'investissement sur la période 2024-2026 par fonctions hors ressources extérieures.....	61
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS .....	62
I. Situation de la gestion des finances locales .....	62
II. Les organismes de protection sociale.....	64
II. 1 La Caisse de Sécurité sociale.....	65
II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	68
III. Situation des entités du secteur parapublic.....	74
CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES.....	81
1. Les risques macroéconomiques.....	81
2. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP) .....	81
3. Les risques liés à la dette publique et aux garanties .....	82
4. Les risques liés aux sociétés publiques .....	83
5. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires.....	83
6. Autres risques .....	85
7. Les mesures de mitigation et de provision des risques .....	86
ANNEXE.....	89

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>APD</b>	Aide publique au Développement
<b>ANASER</b>	Agence nationale de Sécurité routière
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARCOP</b>	Autorité de Régulation de la Commande publique
<b>BAD</b>	Banque africaine de Développement
<b>BID</b>	Banque islamique de Développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CEL</b>	Contribution économique locale
<b>CP</b>	Crédit de Paiement
<b>CST</b>	Comptes spéciaux du Trésor
<b>DAC</b>	Domaines agricoles communautaires
<b>DGB</b>	Direction générale du Budget
<b>DGCPT</b>	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
<b>DGD</b>	Direction générale des Douanes
<b>DGID</b>	Direction générale des Impôts et des Domaines
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation budgétaire
<b>DPBEP</b>	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
<b>DPEE</b>	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
<b>FBCF</b>	Formation brute de Capital fixe
<b>FDTT</b>	Fonds de Développement des Transports terrestres
<b>FED</b>	Réserve fédérale américaine
<b>FERA</b>	Fonds d'Entretien routier autonome
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>LFI</b>	Loi de Finances initiale
<b>LFR</b>	Loi de Finances rectificative
<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>MFB</b>	Ministère des Finances et du Budget
<b>PACASEN</b>	Programme d'Appui aux communes et agglomérations du Sénégal
<b>PAMA</b>	Programme d'Amélioration pour la Modernisation de l'Administration
<b>PAP</b>	Plan d'Actions prioritaires
<b>PAP2A</b>	Plan d'Actions prioritaires ajusté accéléré
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PRES</b>	Programme de Résilience économique et sociale
<b>PROMOVILLES</b>	Programme de Modernisation des Villes
<b>PSD</b>	Plan stratégique de Développement
<b>PSE</b>	Plan Sénégal émergent
<b>PUDC</b>	Programme d'Urgence de Développement communautaire
<b>PUMA</b>	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
<b>SDMT</b>	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>SRMT</b>	Stratégie de Recettes à Moyen Terme
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations financières de l'Etat
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur ajoutée
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : EXECUTION A FIN JUIN 2023 EN MILLIARDS FCFA .....	30
TABLEAU 2 : LES CHARGES DU BUDGET GENERAL EN MILLIARDS FCFA.....	31
TABLEAU 3 : TABLEAU D'EQUILIBRE .....	50
TABLEAU 4 : FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE .....	51
TABLEAU 5 : SERVICE PREVISIONNELLE DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE EN MILLIARDS FCFA .....	54
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PREVISIONS PAR AXES DU PSE EN MILLIARDS FCFA .....	54
TABLEAU 7 : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT .....	63
TABLEAU 8 : SITUATION DES TRANSFERTS DE RESSOURCES FINANCIERES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	63
TABLEAU 9 : TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES .....	64
TABLEAU 10 : EVOLUTION DES ALLOCATAIRES ET ENFANTS DE 2015 A 2019 .....	66
TABLEAU 11 : EVOLUTION DES RENTES ET INDEMNITES JOURNALIERES AT .....	67
TABLEAU 12 : EVOLUTION DES CHARGES TECHNIQUES /PRODUITS TECHNIQUES.....	67
TABLEAU 13 : SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES.....	70
TABLEAU 14 : PREVISION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES DE 2022 A 2026 .....	72
TABLEAU 15 : PROPORTION DES TRANSFERTS DE L'ETAT SUR LES RESSOURCES GLOBALES DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES DE L'EXERCICE 2022 .....	75
TABLEAU 16 : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2022.....	75
TABLEAU 17 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE .....	76
TABLEAU 18 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET CENTRES D'ŒUVRES UNIVERSITAIRES .....	77
TABLEAU 19 : PROJECTIONS DES REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2022 .....	78
TABLEAU 21 : TOFE PROJECTION FORMAT MSFP 2001/14 .....	89

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : EXECUTION DES RECETTES.....	21
FIGURE 2 : EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR GRANDES CATEGORIES EN CREDITS DE PAIEMENT.....	23
FIGURE 3 : EVOLUTION DES PREVISIONS DE RECETTES DU BUDGET GENERAL (MILLIARDS FCFA).....	52
FIGURE 4 : REPARTITION DES DEPENSES HORS RESSOURCES EXTERIEURES (2024-2026) .....	61
FIGURE 5 : REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR CATEGORIES DE DEPENSES EN POURCENTAGE (2022).....	62
FIGURE 6 : EVOLUTION DU RESULTAT NET (2017-2021) .....	68
FIGURE 7 : REPARTITION DU BUDGET GLOBAL PAR CATEGORIES D'ENTITES.....	74
FIGURE 8 : CONTRIBUTION DES SECTEURS A LA CROISSANCE DU RESULTAT D'EXPLOITATION AGREGÉ DES SOCIÉTÉS ANALYSÉES.....	79

## INTRODUCTION

Le monde continue de subir de plein fouet les conséquences cumulées des effets de la pandémie de la Covid-19 et du conflit russo-ukrainien qui n'épargnent aucun pays. Le Sénégal a pu, durant cette période, enregistrer des résultats qui le situent parmi les pays les plus résilients et performants et cela grâce à la stratégie de riposte mise en place. Celle-ci s'appuie sur les orientations du Plan Sénégal émergent (PSE) déclinées à travers les Plans d'Actions prioritaires (PAP) dont le dernier (PAP-2 couvrant la période 2019-2023) a été revu durant la crise sanitaire, pour donner, en décembre 2020, le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP-2A) sur la période 2019-2023.

Dans ce cadre, tout en s'évertuant à renforcer la stabilité du cadre macroéconomique et à consolider les performances en termes de croissance économique, l'Etat a réussi à prendre en charge les priorités et urgences sociales incompressibles. Cela a été possible grâce à la mise en place de divers mécanismes de mobilisation de ressources, tant interne qu'externe, redistribution et de ciblage des appuis et dépenses pour soutenir l'activité économique et les ménages, notamment celles les plus vulnérables.

Toujours est-il que pour l'année 2023, le ralentissement de l'économie mondiale et le durcissement des conditions financières continueront de peser sur la reprise effective attendue de l'activité économique interne. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) hors hydrocarbures est désormais projetée à **6,3%** en 2023. Toutefois, les développements économiques observés au niveau international pourraient amener à une baisse du taux de croissance hors hydrocarbures à environ **5,3%**. Néanmoins, si la production de pétrole et de gaz démarre au quatrième trimestre de cette année, la croissance totale du PIB pourrait dépasser **8%** en 2023 alors qu'elle est présentement attendue à **3,6%** pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Au même moment, l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, devrait s'établir à **4,1%** en 2023 contre une estimation de **8,4%** pour 2022.

Ainsi, les prévisions s'annoncent bonnes avec la production d'hydrocarbures attendue et les effets escomptés des différentes mesures de soutien à l'économie nationale, notamment, dans l'agriculture et l'industrie. La poursuite de l'exécution du second compact MCA-Sénégal « Power to compact » devrait également consolider davantage, l'activité économique.

Au titre des perspectives pour l'année 2024, la consolidation budgétaire sera de mise avec le déficit budgétaire qui devrait s'améliorer de **0,9 point** de pourcentage, passant de **4,8%** du PIB (919,7 milliards FCFA) projeté en 2023 à **3,9%** du PIB (840,16milliards FCFA) en 2024.

En outre, à travers l'accord de financement au titre du **Mécanisme élargi de Crédit** et de la **Facilité élargie de Crédit** (MEC/FEC) combinés à la **Facilité pour la**

**Résilience et la Durabilité** (FRD) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), le gouvernement entend poursuivre l'assainissement du cadre macroéconomique et les finances publiques et instaurer une gouvernance vertueuse des ressources publiques, en vue de bâtir une économie résilience, capable de générer une croissance forte et inclusive et génératrice d'emplois.

Ce nouveau programme avec le FMI couvrant la période **juin 2023-juin 2026**, est articulé autour de quatre (4) piliers à savoir : (i) le renforcement de la gestion des finances publiques, (ii) le renforcement de la gouvernance financière et l'amélioration du dispositif anti-blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, (iii) la réalisation d'une économie plus résiliente et inclusive et (iv) le renforcement de la résilience aux changements climatiques.

A la faveur de ce nouveau programme, le taux de pression de pression fiscale devrait atteindre au moins **20%** à partir de 2024 et le déficit budgétaire ramené à **3%** à l'horizon 2025

Dans le contexte décrit supra, le principal défi est de résister, notamment, aux effets de la crise russo-ukrainienne afin de poursuivre les actions nécessaires afin de maintenir le pays sur la trajectoire de la croissance d'avant la pandémie de la Covid-19, de poursuivre les politiques d'équité sociale et territoriale et de satisfaire la demande sociale, tout en accordant une grande priorité à l'insertion professionnelle et à l'emploi des jeunes dans les politiques publiques.

A cet effet, l'objectif ciblé à travers la formulation en cours du **PAP 2024-2028**, est de faire en sorte que les sénégalais d'ici et de la Diaspora, des zones urbaines comme des zones rurales puisse contribuer au développement de ce pays mais également, bénéficier des retombées de la mise en œuvre des politiques publiques et de la croissance.

L'atteinte de cet objectif est tributaire de l'amélioration des performances économiques mais aussi de la mobilisation des ressources internes comme externes.

S'agissant de la mobilisation des ressources internes, l'accent sera mis sur la poursuite des efforts pour une bonne mise en œuvre du Plan d'Action de la Stratégie de Recettes à Moyen terme (SRMT). Les recettes attendues de l'exploitation du pétrole et du gaz devront également contribuer à la consolidation des ressources au plan interne. Dans le même temps, l'Etat accentuera les efforts permettant d'optimiser l'investissement public et ainsi que la mise en place de mécanismes permettant de garantir la maintenance et l'entretien des importantes réalisations enregistrées depuis le lancement du PSE.

En ce qui concerne les ressources externes destinés à renforcer l'investissement et à stimuler l'activité économique, les efforts seront centrés sur la poursuite des actions visant à renforcer l'attractivité aux capitaux étrangers et la compétitivité du Sénégal au

plan international. Ceci permet d'attirer d'avantage l'investissement privé, mais aussi favoriser l'émergence d'un secteur privé national plus fort, à travers la création des meilleures conditions d'affaires pour les entreprises et la mise en place de mécanismes d'accompagnement et d'incitation appropriés pour la réalisation de leurs projets.

Le gouvernement entend mettre en œuvre des mesures et actions ciblées d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, devenues une forte exigence, au regard des effets néfastes, sur l'activité économique et les conditions de vie (impacts sur le secteur agricole, le tourisme, l'habitat avec l'avancée de la mer, l'érosion côtière, inondations).

Par ailleurs, face à un contexte international très mouvant et à un environnement économique sujet à des chocs imprévisibles, susceptibles de perturber, à tout moment, l'équilibre macro-budgétaire, il a été institué des mécanismes pour faire face aux risques budgétaires, à travers une analyse de leur nature, de leur probabilité d'occurrence et de ressources requises, sous formes de provisions budgétaire, pour leur mitigation en cas de survenance (arrêté **n°008655 du 30 mars 2023** relatif à la méthodologie de provision des risques budgétaires dans la loi de finances).

En conséquence, le **DPBEP 2024-2026**, cadre de référence pour la préparation de la loi de finances pour l'année 2024 s'inscrit tout naturellement dans la dynamique d'un développement économique, social, inclusif et solidaire, d'équité territoriale et de justice sociale. Il définit les orientations y afférentes et détermine, le niveau global projeté des recettes et des dépenses sur la période 2024-2026.

Conformément à l'article **56 de la loi organique n°2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances**, il constitue le socle du **Débat d'Orientation budgétaire** (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale permettant ainsi à l'hémicycle de disposer de toutes les informations nécessaires pour apprécier au mieux les options stratégiques et les orientations budgétaires retenues pour réaliser les objectifs de développement économique et social du pays.

Le présent Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2024-2026, onzième du genre, est structuré autour des cinq (5) grands chapitres :

- le **chapitre premier** est consacré à l'évolution de la situation économique sur la période 2022-2023 et aux perspectives macro-économiques 2024-2026 ;
- le **chapitre II** traite de la gestion des finances publiques 2022-2023 ;
- le **chapitre III** décrit les orientations et perspectives budgétaires 2024-2026 ;
- le **chapitre IV** analyse la situation financière des organismes publics ;
- le **chapitre V** aborde les risques budgétaires.

## CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### I. Développements économiques internationaux

**L'environnement économique mondial**, après la reprise enregistrée en 2021, a été secoué par des tensions géopolitiques en début d'année 2022 à travers, notamment la crise russo-ukrainienne. Ce conflit a eu comme conséquence le relèvement de l'inflation à l'échelle mondiale qui, à son tour, s'est traduite par le durcissement des conditions de financement aux Etats-Unis et dans la zone Euro. Ainsi, l'activité économique mondiale a significativement ralenti en 2022. Cette situation est liée, entre autres, à la baisse du pouvoir d'achat des ménages induite par un resserrement de la politique monétaire aux Etats-Unis.

Globalement, les prévisions du FMI du mois de juillet 2023 font ressortir une croissance de l'activité économique mondiale de **3,5%** en 2022 contre **6,3%** en 2021, soit un repli de **2,8 points de pourcentage**, imputable notamment à la révision à la baisse de l'activité économique aux Etats-Unis, en Chine et en Europe.

Dans les pays avancés, il est attendu un ralentissement de la croissance qui s'établirait à **2,7%** en 2022 contre **5,4%** un an plus tôt.

S'agissant des **pays émergents et en développement**, la décélération attendue de l'activité économique s'explique principalement par la situation économique des pays émergents d'Asie, notamment, la Chine et l'Inde. En effet, la croissance chinoise est ressortie à **3%** en 2022 après **8,4%** en 2021, en rapport avec les mesures de confinement face à une résurgence des cas de Covid-19 en plus des contre-coups subis par le sous-secteur de l'immobilier.

En **Afrique subsaharienne**, la croissance est restée légèrement dynamique, passant de **4,7%** en 2021 à **3,9%** en 2022. Elle a été soutenue, principalement, par la croissance au Nigeria qui est ressortie à **3,3%** en 2022 contre **3,6%** 2021.

En termes de perspectives, **l'environnement économique international** demeurera morose aux regards de la baisse attendue de la consommation privée aux Etats-Unis, en liaison avec la poursuite des mesures de resserrement de la politique monétaire pour maîtriser l'inflation. Cette dernière devrait rester élevée à la suite du fort relèvement des cours des matières premières imputable en partie à la crise russo-ukrainienne en plus des difficultés déjà notées dans les chaînes d'approvisionnement des produits de base. Globalement, l'activité économique mondiale devrait poursuivre sa tendance baissière avec un taux de croissance projeté à **3,0%** en 2023.

S'agissant du **commerce international**, il est soumis à des contraintes majeures qui devraient plomber son dynamisme sur la période 2022-2023. Globalement, le volume du commerce international a ralenti en 2022, affichant ainsi une hausse de **5,2%**



contre un bond de **10,7%** en 2021. Ce ralentissement s'explique par le tassement du commerce dans les pays émergents et en développement (+3,7% en 2022 contre +12,2% en 2021) et des pays avancés (+6,1% en 2022 contre +9,9% en 2021). Cette orientation devrait se poursuivre en 2023 et en 2024 avec une hausse des échanges mondiaux de **2,0%** et **3,7%** respectivement, en phase avec le ralentissement attendu dans les différents grands groupes de pays.

Concernant l'**inflation mondiale**, elle a progressé en liaison avec le relèvement des cours des matières premières de base marquée par un taux global évalué à **8,7%** en 2022 contre **6,8%** en 2023 et **5,2%** en 2024. En 2023, dans un contexte d'anticipation d'une politique monétaire moins accommodante, les pressions inflationnistes devraient se poursuivre mais dans une moindre mesure, avec un niveau attendu à **4,7% et 2,8% en 2024** dans les pays avancés et à **8,3%** et **6,8%** en 2024 dans les économies émergentes. Au niveau mondial, l'inflation est projetée à 8,7% en 2022, 6,8% en 2023 et 5,2% en 2024.

La tendance haussière des **cours du pétrole en 2022 se poursuit** avec le maintien des sanctions imposées par l'Union européenne concernant le pétrole russe. De plus, les anticipations des sept (07) pays exportateurs de pétrole, sur le plafonnement du prix du pétrole russe, a exacerbé les cours de l'or noir. Ainsi, selon les prévisions du FMI publiées en avril 2023, le cours du baril de pétrole (WTI) a progressé de **39,2%**, passant de **69,2 dollars** en 2021 à **96,3 dollars** en 2022. En revanche, en 2023, le cours du baril s'établirait à **78,01 dollars** et à **75,6 dollars** en 2024.

Au niveau des **marchés financiers mondiaux**, la plupart des banques centrales misent sur des politiques monétaires moins accommodantes pour atténuer les poussées inflationnistes. Le resserrement des conditions financières exercerait des pressions sur les positions budgétaires et extérieures des pays émergents et en développement et devrait entraîner un renforcement du soutien des institutions multilatérales dans les années à venir. Avec la hausse des taux d'intérêt dans les pays avancés, la vulnérabilité de la dette et les risques de financement augmenteraient, pour les émetteurs de titres des pays émergents.

## II. Situation socio-économique interne en 2022

### II.1. Évolution des indicateurs économiques

L'activité économique a été singulièrement affectée par les tensions géopolitiques, notamment, la crise russo-ukrainienne et l'embargo à l'encontre du Mali au premier semestre de l'année 2022. Elle a été aussi touchée par la flambée des prix qui a fortement affecté la dynamique du secteur secondaire. Parallèlement, pour lutter contre la vie chère et freiner les tensions inflationnistes, les autorités ont pris une batterie de mesures en vue de baisser les prix intérieurs et soutenir l'activité économique.

Globalement, l'activité économique est estimée en baisse de **4,2%** en 2022 contre **6,5% en 2021**. Ce ralentissement est lié à la décélération de l'activité économique dans le secteur secondaire (+1,1%) et une baisse dans le secteur primaire (-1,4%). Quant au secteur tertiaire, il ressort avec une croissance de 6,7% en 2022, poursuivant ainsi son dynamisme enclenché en 2021 après sa contraction de 2020.

Dans le **secteur primaire**, la poursuite de la tendance baissière est expliquée principalement par les contre-performances enregistrées dans les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche. En revanche, les mesures de soutien au sous-secteur de l'élevage ont permis d'atténuer ce repli. Au total, l'activité dans le secteur primaire est estimée en baisse de **1,4%** en 2022 contre une hausse de **0,6%** en glissement annuel.

Le **secteur secondaire**, pour sa part, a été singulièrement affecté par un environnement international moins reluisant doublé d'une conjoncture interne marquée par une forte inflation sur les intrants intermédiaires. En effet, les contraintes dans les chaînes d'approvisionnement en biens et le renchérissement des cours des produits de base ont rendu l'accès difficile aux intrants. L'activité du secteur est estimée en hausse de **1,1%** contre une progression de **7,8%** un an plus tôt, soit un ralentissement de **6,7 points de pourcentage**. Celui-ci s'explique, notamment, par les contreperformances relevées dans les activités extractives (-4,9% contre +16,6% en 2021), les agro-alimentaires (+1% contre +5,9% en 2021), les matériaux de construction (-0,7% contre +10,6% en 2021) et la construction (+2,2% contre +8,1% en 2021).

Au niveau du **secteur tertiaire**, l'activité est restée dynamique suite aux différentes mesures de soutien initiées par les autorités sénégalaises malgré le repli du secteur primaire et le ralentissement relevé dans le secondaire. Ainsi, l'activité du tertiaire ressort avec une croissance de **6,7%** en 2022 contre une **7,5%** en 2021, soit une contribution estimée à **3,5 points de pourcentage** à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration, l'information et la communication et les « services spécialisés, scientifiques et techniques » ont contribué au maintien de son dynamisme.

Au titre de la demande, la **consommation finale** est estimée en hausse de **3,5%** contre **4,8%** l'année précédente. Ce ralentissement est expliqué, entre autres raisons, par le choc inflationniste mondial qui a affecté autant la production au niveau national que l'approvisionnement via les importations de biens et services, touchées également par la crise russo-ukrainienne. La consommation finale a représenté **82,5%** du PIB en 2022 contre **81,3%** en 2021, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à **17,5%**, soit une détérioration de **1,2 point de pourcentage** par rapport à 2021.

Pour ce qui est de l'investissement, mesuré par la **Formation brute de capital fixe** (FBCF), il s'est amélioré pour s'établir à **35,9%** du PIB en 2022 (contre 34,0% du PIB

en 2021). Ainsi, la FBCF affiche une progression de **7,2%** en 2022 ; laquelle est impulsée par l'investissement privé en liaison avec le renforcement des IDE, en perspective du démarrage de l'exploitation pétrolière et gazière et la réalisation des investissements structurants dans le cadre du PAP2A. Toutefois, il est relevé un repli de la FBCF publique qui s'est contractée de **9,7%** par rapport à l'année précédente.

Globalement, la **demande intérieure** (hors variation de stock) est ressortie en hausse de **4,6%** en 2022 contre **8,1%** en 2021. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services se sont renforcées respectivement de **23,8%** et **8,1%** en 2022.

Pour ce qui est des prix, **l'inflation** est ressortie à **9,7%** en 2022 contre **2,2%** en 2021. Cette forte progression est essentiellement expliquée par le renchérissement des produits alimentaires de **13,4%**.

Enfin, l'économie a enregistré des **gains de compétitivité** évalués à **1,3%**, attribuables à la dépréciation du FCFA à la devise des partenaires commerciaux du Sénégal (-2,5%). Toutefois, cette performance a été ralentie par un différentiel d'inflation défavorable (+1,2%).

## II.2. Évolution des indicateurs sociaux

Le Gouvernement a érigé le capital humain au rang des piliers de la politique de développement économique et social. Cela se traduit par la mise en œuvre des politiques et programmes qui favorisent l'équité sociale à travers l'accès aux services sociaux de base, à la couverture sanitaire des populations et à la protection des groupes vulnérables.

Dans le domaine de l'équité territoriale, cette politique est matérialisée par la mise en place du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), du Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES), du Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), entre autres, qui ont permis de réduire les inégalités et disparités spatiales et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Dans le domaine de **l'éducation et de la formation**, le Gouvernement ne cesse de consentir des efforts pour répondre aux défis de l'accès universel et de la qualité des enseignements et apprentissages. Au niveau du **préscolaire**, le **taux brut de préscolarisation** (TBPS) a augmenté passant de **17,7%** en 2021 à **18,2%** en 2022.

En 2022, le taux d' enrôlement des enfants de 5 ans est de 18,9%, avec un indice de parité de 1,20. Ce taux qui est de (20,6%) chez les filles est supérieur à celui des garçons qui est de (17,3%), soit un écart de 3,3 points de pourcentage.

Par ailleurs, les données montrent que la moitié des régions ont des taux de participation des enfants de 5 ans, inférieurs à la valeur nationale qui est de 18,9%. Les plus faibles taux sont enregistrés à Kaffrine (9,8%), Diourbel (7,7%), Saint-Louis (15,0%) et Matam (15,2%).

A l'exception des régions de Kédougou<sup>1</sup> et de Ziguinchor<sup>2</sup>, le taux de participation des filles âgées de 5 ans est supérieur à celui des garçons.

Au niveau de **l'élémentaire**, le **taux brut de scolarisation** (TBS) a légèrement diminué passant de 84% en 2021 à 83,5% en 2022. Il varie entre 45,7% à Kaffrine et 117,5% à Kédougou. En plus des académies de Fatick (81,2%) et de Kaolack (76,6%), les cinq (5) régions en « retard de scolarisation » ont enregistré des TBS inférieurs à la valeur nationale : Kaffrine (45,7%), Diourbel (55,4%), Matam (67,2%), Louga (69,5%) et Tambacounda (76,9%). Dans les autres académies, le TBS à l'Elémentaire est de 92,9% à Kolda et 117,5% à Kédougou.

En ce qui concerne **l'achèvement**, le **taux à l'élémentaire**, est passé de 65% en 2021 à 63,2% en 2022. Dans le **moyen**, le **taux d'achèvement** a enregistré une hausse passant de 39,5% en 2021 à 41,8% en 2022. Selon le sexe, on remarque que ce taux est plus élevé chez les filles (44,0%) que chez les garçons (35,2%). Ce qui donne un indice de parité de 1,25 en faveur des filles.

Au niveau **secondaire**, le **taux d'achèvement** a connu une baisse passant de 28,2% en 2021 à 26,4% en 2022. On note des disparités entre les régions, avec le taux d'achèvement le plus élevé à Ziguinchor (50,1%) et le plus bas à Tambacounda (11,0%).

La région de Ziguinchor enregistre les taux d'achèvement les plus élevés chez les filles (54,9%) comme chez les garçons (45,7). Les plus faibles taux sont enregistrés à Tambacounda (10,9%) pour les garçons et à Kaffrine (10,9%) pour les filles.

Ces résultats renseignent sur l'importance de prendre en charge, les enfants hors du système scolaire et la déperdition scolaire, de revoir les pratiques pédagogiques, d'accorder plus d'attention aux élèves en difficulté d'apprentissage et surtout de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage.

Concernant les **taux d'admission dans tous les cycles**, le taux de réussite est de 73,8% au **CFEE**, soit 11,66 points de plus par rapport à 2021, 70,38% au **BFEM**, soit un accroissement de 16,44 points de pourcentage et 51,99% au **BAC** contre 45,3% en 2021.

S'agissant de **l'alphabétisation**, les modèles alternatifs (écoles communautaires de base et classes passerelles) sont fonctionnels dans presque toutes les académies,

<sup>1</sup> L'indice de parité dans la région de Kédougou est de 0,99.

<sup>2</sup> L'indice de parité dans la région de Ziguinchor est de 1,00

excepté celles de Dakar, Rufisque et Saint-Louis. Au total, l'effectif passe de 12 061 en 2021 à 28 185 apprenants dont 14 589 filles (51,7%).

Quant aux classes d'alphabétisation fonctionnelle entre 2021 et 2022, les effectifs passent de 19 970 à 24 841, avec 83,5% pour les femmes contre 16,5% chez les hommes. Aujourd'hui, s'il est établi que les femmes bénéficient le plus du PNEBJA<sup>3</sup>, il n'en demeure pas moins qu'il y a encore une frange importante de la population féminine qui reste analphabète.

A propos de la **formation professionnelle et technique** (FPT), 448 établissements de formation ont été répertoriés en 2022 dont 132 publics et 316 privés. Le dispositif de la **FPTA**<sup>4</sup> a accueilli 178 223 apprenants en 2022 contre 138 904 en 2021. Cet effectif est ventilé principalement entre la formation professionnelle initiale (92 933 inscrits), la formation continue (57 763 inscrits) et l'apprentissage (30 108 apprentis enrôlés).

Contrairement aux effectifs globaux, la **transition des flux de sortants du cycle fondamental** passe de 10% en 2021 à 8,5% en 2022 soit une baisse de 1,5 points de pourcentage. Ainsi, la cible de 12%, fixée pour 2022, n'a pas été atteinte, à cause, notamment, de la capacité encore limitée du réseau de la formation professionnelle, des difficultés liées à la coordination et à la synergie entre les acteurs du système en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Le **nombre d'inscrits dans la FPT pour 100 000 habitants** est passé de 521 en 2021 à 524 en 2022. Ce ratio, bien qu'ayant progressé reste toujours faible et cache des disparités entre les régions. En effet, Dakar (1 308), Ziguinchor (655) et Kédougou (859) concentrent le plus d'apprenants, contrairement aux régions de Sédhiou (68) et de Louga (114).

Le **taux de réussite aux examens professionnels** (CAP, BEP, BP, BT et BTS) est passé de 63,67% en 2021 à 70,57% en 2022, soit une hausse de 6,9 points de pourcentage. Dans le même sillage, le nombre de diplômés enregistrés en 2022 est de 12 837 dont 7 367 garçons et 5 470 filles.

Pour faire face à la problématique de **l'emploi et de l'employabilité**, notamment celle des jeunes et des femmes, le Gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi articulé au PSE. Ainsi, le Gouvernement a renforcé la **convention Etat-employeur**<sup>5</sup>, ce qui a permis de créer **16 253 emplois** en 2022. Les guichets uniques dénommés « Pôle Emploi et Entrepreneuriat pour les Jeunes et les Femmes » mis en place dans chacun des 46 départements pour servir de cadre d'accueil, de conseil et de financement des porteurs de projets ont connu des succès.

<sup>3</sup> Programme national d'éducation de base des jeunes et des adultes

<sup>4</sup> Formation professionnelle et technique et apprentissage

<sup>5</sup> La convention nationale Etat-Employeurs est un cadre de partenariat entre l'Etat et le patronat sénégalais. En plus de l'acuité de l'employabilité des primo-demandeurs d'emplois, elle permet d'insérer des jeunes à travers un mécanisme de partage des charges entre l'Etat et l'entreprise.

Pour ce qui est de **l'enseignement supérieur**, on enregistre huit (8) universités publiques, cinq (5) Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnels (ISEP), une école polytechnique fonctionnelle et plus de 150 établissements privés d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du MESRI. La population estudiantine s'élève à 269 556, dont 137 393 hommes et 132 163 femmes. L'indice de parité, encore favorable aux hommes, s'est nettement amélioré pour les femmes, passant de 0,78 en 2020, à 0,91 en 2021, puis à 0,96 en 2022.

L'élargissement de la carte universitaire et les efforts en matière de renforcement des capacités d'accueil dans les universités, ISEP et établissements privés d'Enseignement supérieur ont permis d'améliorer le taux d'accès qui passe de 1 420 étudiants pour 100 000 habitants en 2021 à 1 520 en 2022, rapprochant ainsi le Sénégal de la norme internationale qui est de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (19-23 ans) confirme cette tendance, en passant de 14,75% en 2021 à 16,09 % en 2022.

De même, les taux de réussite records enregistrés au Bac (51,99%), en première année de licence (56,48%) et en licence (62,55%), illustrent l'amélioration de la qualité des enseignements. Pour l'atteinte des cibles en termes de promotion (70%), des efforts devraient être faits, notamment, en termes de respect des délais de livraison des bâtiments et équipements, de ratio d'encadrement encore faible (1 enseignant permanent pour 76 étudiants en 2022, alors qu'il était de 1 pour 71 en 2021), de quantum horaire et de résorption de la dette des universités.

Le développement des filières STEM<sup>6</sup> se poursuit, grâce au renforcement des ISEP, des écoles d'ingénieurs ou de formation professionnelle et des nouvelles universités (USSEIN, UAM). Toutefois, les effectifs restent encore faibles du fait des capacités d'accueil limitées et du profil des apprenants, peu adapté à la poursuite des études dans ces conditions. A titre d'exemple, les écoles d'ingénieurs et de formation professionnelle courte (DUT et ISEP), dans le public, ont reçu 7 717 étudiants en 2022 soit 4,13% de l'effectif des étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur.

De plus, en matière d'efficacité externe, les porteurs de projets ou d'idée de projets peuvent s'adresser aux incubateurs naissants dans les universités ou au Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSE-J), un des projets phares du PSE concernant l'Enseignement supérieur. Le PSE-J a permis la formation de 7 844 jeunes dans les domaines de l'entrepreneuriat, des filières sectorielles de production et de formation en gestion financière de 2021 à 2022. Il a contribué à la mise en place d'un incubateur à Mboro d'une grande capacité qui devrait fortement augmenter le nombre de projets développés. Les incubateurs de l'UGB, de l'USSEIN, de l'UNCHK et de l'EPT ont permis la création de 77 entreprises, grâce aux 243 projets incubés et aux 943 étudiants accompagnés.

<sup>6</sup> Filière de science, technologie, ingénierie et mathématiques



Concernant les œuvres sociales universitaires, le taux d'hébergement est passé de 13% en 2021 à 17% en 2022. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de lits disponibles dans les campus sociaux qui sont passés de 18 960 en 2021 à 22 125 en 2022. Par contre, le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'études a légèrement baissé passant de 72% à 71,7% en 2022.

Dans le domaine de la **santé**, l'objectif est de réduire nettement les taux de mortalité et de morbidité, en offrant une couverture sanitaire universelle aux populations. En effet, le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS 2019-2028), a impacté l'amélioration des conditions socio-sanitaires des populations.

La **proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié** a légèrement évolué passant de 97% en 2021 à 97,22% en 2022, pour une cible de 100%. La proportion des établissements publics de santé (EPS) disposant d'un Service d'Accueil aux urgences, aux normes<sup>7</sup>, est passée de 25% en 2021 à près de 39% en 2022, soit 15 EPS.

Le **taux d'achèvement de la Couverture en Première Consultation** (CPN) a connu une hausse d'un point de pourcentage passant de 64% en 2021 à 65% en 2022, pour une cible de 77,2%. Cela s'explique, entre autres, par le non-respect des rendez-vous, l'inaccessibilité géographique ou financière, le manque de communication inter personnelle entre le prestataire et la cliente, l'insuffisance des activités de sensibilisation et le non-respect des normes de la CPN. Les régions de Kaffrine, Louga et Fatick ont enregistré les meilleures performances avec respectivement 67,63%, 70% et 77,57%.

S'agissant de la **vaccination**, la **couverture en Penta3**<sup>8</sup> passe de 90% en 2021 à 73% en 2022, soit une baisse de 17 points de pourcentage. Cette situation pourrait s'expliquer par l'insuffisance de rapportage des données des structures privées et la baisse de l'utilisation des services de vaccination depuis la pandémie de Covid-19.

Dans le cadre de l'accélération de la lutte contre le **paludisme**, l'objectif immédiat est sa pré-élimination à travers un accès universel aux interventions de prévention et de traitement, à un coût abordable. L'**incidence palustre** a baissé de 11 points, passant de 31,2‰ en 2021 à 20,2 ‰ en 2022, pour une cible de 15‰.

Pour ce qui est de la lutte contre la **tuberculose**, le **taux de succès thérapeutique** est estimé à 89,34% en 2021 contre 90% en 2022. Six régions portent la charge de la morbidité tuberculeuse : Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

Dans la **lutte contre le VIH**, d'importantes stratégies ont été développées dans le cadre du dépistage, notamment le ciblage au niveau des zones chaudes et des POP

<sup>7</sup> Respect d'au moins 80% des critères

<sup>8</sup> Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, les infections à Haemophilus influenzae type b

Clés, l'autotest et l'index testing. Le pourcentage de PVVIH<sup>9</sup> a augmenté passant de 88% en 2021 à 91% en 2022 soit un écart de +3 points de pourcentage et de -4 points de pourcentage par rapport à l'objectif national. Par ailleurs, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** a stagné à 0,3 en 2022.

Dans le domaine de l'accès aux **médicaments et produits essentiels**, le suivi des performances a essentiellement porté sur le taux de disponibilité sur toute la pyramide et leur durée moyenne de rupture. Les résultats enregistrés en 2022, montrent une disponibilité de 78% contre 91% en 2021, pour une cible de 87%. La durée moyenne de rupture des médicaments et produits essentiels traceurs en 2022 est de 19 jours pour un objectif de 10 jours. Cette contre-performance constatée est consécutive à la diminution des possibilités de commandes.

Par ailleurs, afin de prendre en charge les **personnes vulnérables**, la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) met en œuvre des programmes de **protection sociale** qui constituent un des piliers de l'axe 2 du PSE relatif au capital humain, à la protection sociale et au développement durable.

En 2022, le **nombre de ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale** (BSF) est de 315 626 contre 316 941 en 2021. Ainsi, 25 507 détenteurs de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) ont bénéficié de la BSF en 2022 contre 25 614 en 2021. Ce nombre n'a pas beaucoup varié depuis 2020 en raison de l'impact financier de la Covid-19 sur les programmes.

En outre, il a été noté la production de 70 510 CEC en 2022 contre 69 289 en 2021, soit un taux de couverture des personnes vivant avec un handicap de 6,73%. La couverture des personnes vivant avec un handicap bénéficiaire de la CEC qui est de 8,66% est articulée à des programmes de filets sociaux notamment : (i) l'enrôlement de 24 728 dans les mutuelles de santé ; (ii) l'appui en appareillage et en produits de réadaptation à 8 455 personnes ; (iii) l'accès de 25 614 aux bourses de sécurité familiale ; (iv) l'accès de 633 au transport ; (v) l'octroi de 65 219 kits alimentaires et d'hygiène dans le cadre de la riposte contre la Covid-19.

Le **taux de couverture par les mutuelles de santé** passe de **23%** en 2021 à **25%** en 2022. En termes de gratuité des soins, il est noté **1 686 275** bénéficiaires en 2021 contre 970 804 en 2022. Il s'agit de 1 607 829 enfants de moins de 5 ans en 2021 contre 931 434 en 2022 (soit une baisse de 42%), de 48 716 personnes âgées de plus de 60 ans en 2021 contre 24 408 en 2022, de 28 242 césariennes en 2021 contre 13 831 en 2022 et de 1 488 patients hémodialysés en 2021 contre 1 131 en 2022.

En 2022, près de 96,9% des **ménages ruraux** (contre 95,5% en 2021) ont eu accès à l'eau potable. En **milieu urbain**, le **taux d'accès** est passé de 98,8% en 2021 à 98,7% en 2022. Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer les débits

<sup>9</sup> Quand la charge virale <1000 COPIES/ml



dans certaines agglomérations comme Dakar, Touba et certaines capitales régionales. Il en est de même pour la qualité de l'eau, surtout dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick dont le niveau de salinité demeure encore important. La mise en service de la nouvelle usine de Keur Momar SARR (KMS-3) devrait permettre d'améliorer la distribution notamment à Dakar et dans certaines localités.

S'agissant de **l'assainissement en milieu urbain, le taux d'accès global** se situe à 71,7% en 2022 contre 72,85% en 2021. La légère baisse notée s'explique par le tassement des autoréalisations d'ouvrages par les ménages et par les programmes réalisés dans plusieurs villes du Sénégal (Tivaouane, Mbour, Touba, Kaolack, etc.). Pour **l'assainissement rural**, l'évolution du niveau d'accès reste encore faible malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Le taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural est de 52,6% en 2022 contre 51,67% en 2021.

### III. Projections économiques pour 2023

Les tendances de **l'environnement international** demeurent incertaines au regard de la persistance de la crise russo-ukrainienne mais également en raison du relèvement des cours des produits alimentaires et du durcissement des conditions de financement des économies. Pour 2023, le FMI, dans sa dernière publication table sur un ralentissement de l'économie mondiale.

Ainsi, l'activité économique mondiale devrait poursuivre sa tendance baissière avec un taux de croissance projeté à **3,0%** en 2023 et en 2024.

Au **plan interne**, l'économie fait face à des défis majeurs liés à la conjoncture internationale défavorable. L'activité économique devrait se consolider à la faveur des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans le PREAC III ainsi que l'exécution du second compact MCA-Sénégal « Power to compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie.

Globalement, l'activité économique est attendue en hausse de **4,1%** en 2023 contre **4,2%** en 2022 suite à la décélération des services (+3,8%). Les secteurs primaire et secondaire enregistreraient des taux de croissance respectifs de **3,7%** et **4,2%**.

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de **5,7%** en 2023 contre **-1,4%** en 2022, tirée par tous les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Le secteur primaire qui représenterait **15,3% du PIB**, contribuerait à **0,8 point de pourcentage** à la croissance du PIB en 2023.

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance du PIB en 2023 ressortirait à **0,6 point de pourcentage** contre **0,3 point** en 2022. En effet, l'activité du secteur

secondaire serait affectée par la difficulté dans les chaînes d'approvisionnement, à la faveur de la détente sur les cours des matières premières et des produits de base comparativement à l'année 2022. Ainsi, la croissance du secteur secondaire est projetée à **2,8%** en 2023 contre **1,1%** en 2022. Cette prévision à la hausse s'explique principalement par les expansions relevées dans les activités de raffinage, de la construction et de la fabrication des matériaux de construction, atténuées, cependant, par la contraction des activités extractives et le ralentissement attendu dans les industries agro-alimentaires.

Le **secteur tertiaire** devrait ralentir en 2023, en liaison principalement avec le ralentissement dans les activités commerciales, les services d'hébergement et de restauration, l'information et la communication et les services financiers et d'assurance. Par ailleurs, les tensions sociales qui ont poussé les autorités à instaurer des mesures restrictives sur l'internet et le transport urbain et maritime ont affecté le commerce, les télécommunications et le transport sur le premier semestre de 2023. Au total sur l'année, l'activité du secteur tertiaire progresserait de **3,8%** en 2023 contre **6,5%** en 2022, soit une contribution à la croissance du PIB estimée à **1,8 point de pourcentage**.

Au titre de la **demande** en 2023, la consommation finale devrait se bonifier de **4,5%** contre une hausse de **3,5%** en 2022, malgré la conjoncture intérieure moins favorable doublée d'un contexte toujours marqué par la persistance de l'inflation. Cette situation est expliquée principalement par la progression de la composante privée qui attendue en hausse de **7,0%**.

L'**investissement**, s'établirait à **34,9%** du PIB en 2023 contre **35,9%** en 2022. Ainsi, la FBCF s'inscrirait en ralentissement à **1,7%** en 2023 contre **7,2%** en 2022, en liaison avec la FBCF publique qui devrait s'inscrire en retrait de **0,8%** en 2023, consécutif à la baisse de **9,7%** un an plus tôt. La composante privée, pour sa part, s'est revigorée et afficherait une hausse de **2,2%** en 2023.

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de **3,7%** en 2023 contre **4,6%** en 2022. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en baisse de **13,3%** et **3,4%** en 2023.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB ressortirait à **5,5%** en 2023 contre **8,4%** en 2022 en liaison essentiellement avec les secteurs primaire (+10,3%) et des taxes (+6,5%).

#### **IV. Perspectives économiques pour la période 2024-2026**

A moyen terme, l'**activité économique** sénégalaise devrait se consolider à la faveur d'une conjoncture internationale beaucoup plus résiliente en plus de la poursuite de la mise en œuvre des projets structurants.

Globalement, la croissance de l'économie est attendue en progression de **9,2%** en moyenne sur la période de 2024 contre une prévision de **4,1%** en 2023. Cette bonne orientation de l'économie nationale devrait être soutenue en moyenne sur la période sous-revue par le secteur secondaire (+20,6%), le secteur tertiaire (+6,0%) et le secteur primaire (+4,8%).

En perspective, sur le moyen terme, les efforts de l'Etat en matière de rationalisation et d'assainissement des finances publiques, notamment, dans le cadre de la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) devraient favoriser la réduction du déficit budgétaire de **5,5%** en 2023 à **3%** en 2025.

Dans le **secteur primaire**, l'activité devrait s'établir en moyenne à **4,8%** en 2024 contre **5,7%** en 2023. L'activité se maintiendrait sur ce niveau de croissance grâce, notamment, au dynamisme attendu du sous-secteur agricole, sous l'effet de l'amplification et de la consolidation de la productivité du sous-secteur en liaison avec la mise en œuvre soutenue du Programme agricole pour la Souveraineté alimentaire durable (PASAD). L'activité de pêche devrait légèrement croître, en lien avec les accords (pêche) favorables et le développement des espèces halieutiques. L'élevage quant à lui, maintiendrait son dynamisme du fait des efforts consentis par l'Etat pour soutenir le sous-secteur.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, serait plus vigoureuse en 2024, en liaison essentiellement avec la contribution exceptionnelle attendue de l'exploitation du pétrole et du gaz en sus de la poursuite de la tendance positive des autres activités du secteur. En effet, le secteur secondaire connaîtrait un bond de **20,6%** en 2024 contre une hausse de **2,8%** en 2023, soit une progression jamais atteinte par le passé. Ce dynamisme serait favorisé, entre autres, par la mise en œuvre des projets structurants du Plan Sénégal émergent inscrits dans le PAP 3. Toutefois, les chaînes d'approvisionnement devraient s'améliorer et une détente des cours des matières premières devrait réduire les pressions inflationnistes. L'essentiel des sous-branches du secteur devrait enregistrer des accroissements relativement satisfaisants. La branche « pétrole et gaz » afficherait une contribution de **8,9%** à la valeur ajoutée du secteur secondaire et de **2,3%** au PIB. Globalement, le secteur secondaire contribuerait à hauteur de **4,5 points** à la croissance du PIB réel projeté en 2024.

Concernant l'activité du **secteur tertiaire**, elle se renforcerait suite à la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire. Il bénéficierait, également, de la relance de l'activité du commerce et d'une conjoncture internationale beaucoup plus favorable. Il bénéficierait de la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires (PAP3) du PSE ainsi que des effets indirects de la production de pétrole et de gaz dans les services, en particulier dans les sous-secteurs du commerce, du transport, des services d'hébergement et de restauration et des services financiers. En somme, le secteur tertiaire progresserait de **5,9%** en 2024 contre **3,8%** en 2023. Toutes les branches

d'activités contribueraient au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur, notamment, le commerce, le transport, les services d'hébergement et de restauration.

Concernant les prix, **l'inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'établirait à **4,1%** en 2024 contre une prévision de **5,5%** en 2023.

## CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2023

### I. Situation de l'exécution budgétaire de 2022

L'exécution budgétaire en 2022 a été marquée par le soutien de l'Etat aux ménages pour contenir l'impact du renchérissement des prix à travers les subventions et transferts et par la poursuite des projets d'envergure. Cette dynamique a été favorisée par une bonne mobilisation des ressources en constante progression, associé à une exécution satisfaisante des dépenses.

En effet, la mobilisation des recettes budgétaires est arrêtée à **3 889,38 milliards FCFA** en 2022 contre **3 119,09 milliards FCFA** en 2021, soit une hausse de **770,29 milliards FCFA** en valeur absolue et **25%** en valeur relative. Quant aux dépenses publiques, elles ont progressé de **25,41%** pour atteindre **5 017,04 milliards FCFA** en 2022 contre **4 000,45 milliards FCFA** en 2021.

En définitive, le déficit budgétaire est ressorti à **784 milliards FCFA**, soit **4,8%** du PIB en 2022 contre un déficit de **6,2%** un an auparavant.

#### I.1. Mobilisation des recettes budgétaires

La mobilisation des **recettes** de l'Etat fait ressortir un taux de recouvrement de l'ordre de **96%**. En effet, sur des prévisions de **4 048,91 milliards FCFA**, **3 889,38 milliards FCFA** ont été réalisés. En glissement annuel, il est noté une hausse de 25% imputable pour l'essentiel, à la régularisation qui a été opérée sur les recettes fiscales et à la hausse des produits financiers notamment ceux tirés des soultes de débouclage anticipé contre le risque de change sur les Eurobonds (2024-2033).

Figure 1 : Exécution des recettes

NATURE DE LA RECETTE	PREVISIONS	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2021	Taux de réalisation	Variations	
					Absolue	Relative
Recettes fiscales	3 100 975 385 502	3 331 185 964 833	2 511 404 859 943	107%	819 781 104 890	33%
Recettes non fiscales	116 000 000 000	83 222 659 658	111 153 960 548	72%	-27 931 300 890	-25%
Dons et legs	46 000 000 000	6 049 172 508	19 044 624 213	13%	-12 995 451 705	-68%
Recettes exceptionnelles	352 217 694 656	22 042 588 821	99 510 004 608	6%	-77 467 415 787	-78%
Produits financiers	64 000 000 000	162 816 151 006	141 070 722 467	254%	21 745 428 539	15%
<b>TOTAL RECETTES INTERNES</b>	<b>3 679 193 080 158</b>	<b>3 605 316 536 826</b>	<b>2 882 184 171 779</b>	<b>98%</b>	<b>723 132 365 047</b>	<b>25%</b>
Dons projets	220 000 000 000	122 476 947 536	84 657 648 413	56%	37 819 299 123	45%
<b>TOTAL RECETTES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>3 899 193 080 158</b>	<b>3 727 793 484 362</b>	<b>2 966 841 820 192</b>	<b>96%</b>	<b>760 951 664 170</b>	<b>26%</b>
Recettes CST	149 720 000 000	161 585 433 263	152 247 461 422	108%	9 337 971 841	6%
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>4 048 913 080 158</b>	<b>3 889 378 917 625</b>	<b>3 119 089 281 614</b>	<b>96%</b>	<b>770 289 636 011</b>	<b>25%</b>

Les recettes fiscales et non fiscales s'établissent à **3 414,41 milliards FCFA** en **2022** contre **2 622,56 milliards FCFA** en **2021**, soit une hausse de **791,85 milliards FCFA (30,19%)**. Cette situation s'explique notamment par la progression des impôts sur le revenu qui ont quadruplé en glissement annuel et aussi le relèvement des

impôts sur salaires et traitements conséquence de l'augmentation des salaires des agents de la Fonction publique.

Concernant les **dons budgétaires**, seul un montant de **6,049 milliards FCFA** a été décaissé sur une prévision globale de **46 milliards FCFA**.

Les **recettes exceptionnelles** ont été recouvrées à hauteur de **22,04 milliards FCFA** en 2022 contre **99,51 milliards FCFA** en 2021, soit une baisse en glissement annuel de l'ordre de **77,85%**.

S'agissant des **produits financiers**, il est noté une nette évolution **21,74 milliards FCFA**, passant de **141,07 milliards FCFA** en 2021 à **162,81 milliards FCFA** en 2022.

Quant aux **dons projets**, ils sont exécutés à hauteur de **122,48 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de 56% par rapport aux projections. En glissement annuel, il est relevé une hausse de **37,8 milliards FCFA** en valeur absolue et **45%** en valeur relative.

Pour les **recettes des CST**, le montant recouvré est de **161,58 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **108%** imputable pour l'essentiel aux recettes générées par le Fonds national de Retraite (FNR). Par rapport à 2021, les effets particuliers de la réforme paramétrique ont permis de relever une progression des recettes des CST de 6%.

Globalement à fin 2022, la pression fiscale est ressortie à **18,2%** du PIB contre **17,0%** un an auparavant, soit une amélioration de **1,2 point** de pourcentage.

## I.2. Exécution des dépenses budgétaires

Les **dépenses** sont ressorties à **5 017,04 milliards FCFA** à fin **2022** contre **4 000,45 milliards FCFA** à fin **2021**, soit une hausse de **1 016,59 milliards FCFA** en valeur absolue et **25%** en valeur relative. Cette hausse est imputable particulièrement aux dépenses de transferts courants et en capital, pour soutenir les ménages face à l'augmentation des prix des produits pétroliers et des denrées de première nécessité, et aux dépenses de personnel avec la revalorisation des salaires des agents de la fonction publique.

Pour l'année 2022, les **autorisations d'engagement (AE)** sont consommées, au titre du budget général, pour un montant de **4353,81 milliards FCFA** sur des prévisions d'un montant de **5 104,06 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **85%**.

En ce qui concerne les **CST**, les AE consommées sont de **132,48 milliards FCFA** contre une prévision de **149,72 milliards FCFA**, soit un niveau d'absorption de **88,5%**.

**Figure 2 : Exécution des dépenses budgétaires par grandes catégories en crédits de paiement**

Catégories	Crédits ouverts 2022	Paiement 2022	Paiement 2021	Taux d'exécution en %	Variations	
					Absolute	Relative
Intérêts de la Dette publique	350 849 464 315	381 472 938 292	306 355 345 820	109%	75 117 592 472	25%
Dépense de personnel	1 037 000 000 000	1 131 498 282 555	915 578 287 877	109%	215 919 994 678	24%
Biens et services	360 390 473 750	388 682 232 993	426 067 380 626	108%	-37 385 147 633	-9%
Transferts courants	1 463 515 604 973	1 362 485 738 914	857 340 577 193	93%	505 145 161 721	59%
Investissements	194 665 189 606	171 363 312 363	129 656 559 097	88%	41 706 753 266	32%
Transfert en capital	910 978 878 329	879 029 537 060	679 738 178 132	96%	199 291 358 928	29%
RE ASSIGNEES AU TRESOR	56 419 903 861	41 097 049 001	3 909 612 040	73%	37 187 436 961	951%
RE NON ASSIGNEES AU TRESOR	587 053 271 922	528 929 210 866	561 965 806 899	90%	- 33 036 596 033	-6%
CST	149 715 000 000	132 478 134 695	119 839 623 629	88%	12 638 511 066	11%
<b>Total général</b>	<b>5 110 587 786 756</b>	<b>5 017 036 436 739</b>	<b>4 000 451 371 313</b>	<b>98%</b>	<b>1 016 585 065 426</b>	<b>25%</b>

Pour ce qui concerne la dette publique, il convient de rappeler que seules les charges liées au paiement des intérêts sont budgétaires. Les montants payés s'élèvent à **381,47 milliards FCFA** dont **273,73 milliards FCFA** pour la dette extérieure et **107,74 milliards FCFA** pour la dette intérieure.

Concernant les dépenses de personnel, elles ont été exécutées à hauteur de **1 131,5 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **109%**. Ce niveau d'exécution se justifie principalement par l'augmentation des effectifs et la prise en charge d'indemnités. Il s'y ajoute la revalorisation généralisée de la masse salariale expliquée par la montée de l'inflation.

En glissement annuel, la masse salariale a connu une hausse de **215,92 milliards FCFA** en valeur absolue et **24%** en valeur relative. Ce niveau d'exécution s'explique par l'incidence financière des mesures prises dans le cadre de la revalorisation des salaires des agents de l'État.

Il s'y ajoute la prise en charge du personnel local des ambassades d'un montant de **9,73 milliards FCFA** et la prise en compte des avances Tabaski d'un montant de **16,22 milliards FCFA**.

S'agissant des autres dépenses courantes, elles ont été exécutées à hauteur de **96%** des crédits de la gestion pour un montant de **1 751,17 milliards FCFA**. En glissement annuel, les paiements ont connu une hausse de **467,76 milliards FCFA** en valeur absolue, soit **36,45%** en valeur relative. Cette progression est expliquée essentiellement par les transferts courants qui ont évolué de **59%** du fait des mesures de soutien aux ménages. Le montant des autres dépenses courantes est détaillé comme suit :

- le fonctionnement des services : **388,68 milliards FCFA** et ;
- les transferts courants : **1362,49 milliards FCFA**.



En ce qui concerne les dépenses d'investissements, elles ont été exécutées pour un montant de **1 620,42 milliards FCFA** contre **1 375,27 milliards FCFA en 2021**, soit une évolution positive de **245,15 milliards FCFA** en valeur absolue et **18%** en valeur relative.

Les dépenses d'investissements dont le Trésor est comptable assignataire ont été exécutées pour un montant de **1 091,49 milliards FCFA** dont **1 050,39 milliards FCFA** sur ressources internes et **41,10 milliards FCFA** sur ressources externes (PForR et PIC IV).

Concernant **les dépenses d'investissements sur ressources externes (hors rétrocessions) dont le Trésor n'est pas assignataire**, elles ont été exécutées à hauteur de **528,93 milliards FCFA**. Elles se répartissent en emprunts pour **406,45 milliards FCFA** et en subventions pour **122,48 milliards FCFA**.

Pour les **autorisations d'engagement** sur ressources internes du budget général, l'exécution se présente par catégorie de dépense comme suit :

- Charges de la dette publique : 381,47 milliards FCFA ;
- Dépenses de personnel : 1 131,5 milliards FCFA ;
- Dépenses de biens et services : 388,68 milliards FCFA ;
- Transferts courants : 1 362,48 milliards FCFA ;
- Investissements exécutés par l'État : 171,36 milliards FCFA ;
- Transferts en capital : 879,03 milliards FCFA.

Relativement **aux dépenses des CST**, ils sont exécutés pour un montant de **132,48 milliards FCFA**, portés principalement par le compte d'affectation spéciale « Fonds national de Retraites (FNR) » avec une réalisation de **126,89 milliards FCFA**. La situation des autres opérations des comptes spéciaux du Trésor (CST) se présente comme suit :

- Frais de contrôle des entreprises publiques : les dépenses se sont chiffrées à **447,62 millions FCFA** ;
- Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes : les dépenses sont arrêtées à **1,11 milliard FCFA** ;
- Gestion des prêts et avances : les dépenses exécutées s'élèvent à **4,03 milliards FCFA**.

## II. Bilan physique et principaux acquis

Sur le plan économique, la mise en œuvre du PAP 2A du PSE, conformément à la vision de **Son Excellence, Monsieur le Président de la République** d'inscrire le Sénégal sur les rampes de l'émergence par le biais de l'équité territoriale et de la justice sociale, a permis de renforcer le cadre macroéconomique et de réaliser des performances en termes de croissance.



Ainsi, en plus de contenir les chocs exogènes, l'économie commence à engranger les dividendes issus de la mise en place d'une politique cohérente de résilience, de consolidation des acquis et de rétablissement des grands équilibres.

Concernant l'amélioration du bien-être des populations, d'importants efforts ont été enregistrés dans divers secteurs stratégiques dont la santé avec le recrutement important de professionnels, l'achèvement des centres de santé de Cas-Cas et de Sakal, la mise en service des Hôpitaux de **Sédhiou, Kaffrine, Kédougou, Touba** et **Agnam**, le démarrage des travaux de la Polyclinique de l'Hôpital principal de Dakar, de l'Hôpital Aristide Le Dantec et du Centre national d'Oncologie de Diamniadio.

Dans la même dynamique d'inclusion sociale et d'équité territoriale, la DER/FJ dont le financement compte à ce jour **205 000** bénéficiaires, continue son déploiement sur l'étendue du pays, pour financer, conseiller et accompagner des femmes et jeunes porteurs de projets. Il est noté également, la construction et la mise en service de 44 infrastructures communautaires, l'octroi de bourses économiques à 8 602 ménages vulnérables, le financement de 1 534 projets permettant de toucher 4 163 femmes et jeunes filles ainsi que la prise en charge de 221 796 enfants âgés de 0 à 5 ans.

Dans la quête d'émergence, le **système éducatif** reste le cœur battant qui irrigue le corps social, et donne vie et espoir à la nation. C'est pourquoi l'Etat continue d'investir plus de **25%** du budget national dans l'éducation et la formation. L'équité territoriale a été incontestablement renforcée par l'élargissement de la carte scolaire.

Les récents acquis le prouvent à suffisance avec l'ouverture entre 2020-2022 de **875 salles de classes** préscolaires communautaires dans les circonscriptions académiques de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Matam, la livraison de **1 889 salles de classe** dont 496 au titre de l'année 2022, ainsi que **292 blocs administratifs, 107 blocs d'hygiène** et **26 105 mètres linéaires** de murs de clôture. A cela s'ajoute la construction de **13 centres de formation professionnelle** et le démarrage des travaux de construction du centre de formation des métiers du pétrole et du gaz de Saint-Louis, du centre de formation des métiers de la peau et du cuir de Ngaye Mékhé et du centre de formation des métiers de l'agroalimentaire.

Concernant l'enseignement supérieur, il faut noter l'inauguration de l'Université Amadou Makhtar Mbow, le démarrage des classes préparatoires aux grandes écoles, la finalisation des travaux de construction de l'Université El hadji Ibrahima Niasse, la construction en cours de **46 Espaces numériques Ouverts (ENO)**, le démarrage des enseignements du campus franco-sénégalais, la création des Universités Souleymane Niang de Matam, et du Sénégal oriental de Tambacounda, la mobilisation de **52 milliards FCFA** pour la modernisation des équipements scientifiques des universités, l'amélioration de la pension de retraite du personnel enseignant et de recherche et l'augmentation des avantages accordés aux personnels administratifs, techniques et de services.

S'agissant des infrastructures économiques, celles-ci ont été fortement consolidées, grâce à l'intervention des grands projets et programmes qui constituent les leviers d'équité territoriale à savoir le PUDC, le PROMOVILLES et le PUMA.

Il a été noté, la réalisation de 6 673 kilomètres de pistes rurales pour désenclaver les territoires de l'intérieur.

Ces programmes structurants ont permis de moderniser, d'étendre les voies de communication et de densifier les réseaux routiers et autoroutiers. A ce titre, l'autoroute Ila-Touba, les routes du sud et du Dandé Mayo, les ponts Nelson Mandela de Foundiougne et Famara Ibrahima SAGNA de Marsassoum ainsi que les 18 autoponts (dont les 13 de Dakar) constituent de véritables leviers économiques pour ces zones à fort potentiel économique. Dans le même registre, la finalisation du dossier de l'autoroute du nord est en cours, de même que l'exécution du tronçon Mbour-Fatick-Kaolack.

Dans le cadre de l'amélioration de la mobilité interurbaine, le Train express régional Dakar-Diamniadio fait le bonheur quotidien des populations de Dakar et de ses environs, avec une moyenne de **50 000 voyageurs/jour**.

Le développement et la restructuration du réseau électrique ont permis d'atteindre un taux d'électrification de 80% au niveau national en 2022 et de faire passer le taux d'électrification rurale de 27 à 58%.

Par ailleurs, la résilience des ménages et l'inclusion sociale ont été considérablement renforcées et conformément aux instructions du Chef de l'Etat, le pouvoir d'achat a été soutenu pour réduire considérablement les inégalités.

En 2022, le montant alloué aux subventions est de **692 milliards FCFA**, soit 4,4% du PIB. Dans ce cadre, le secteur de l'énergie a bénéficié de subventions directes de 692 milliards FCFA, qui ont permis d'atténuer les fluctuations des prix de l'électricité, du gaz butane et du carburant, particulièrement le gasoil qui constitue le produit pétrolier le plus utilisé par les consommateurs aux revenus les plus modestes. Ce faisant, la stabilisation des prix des produits de grande consommation des ménages a coûté à l'Etat **97,8 milliards FCFA** en 2022 et 141 milliards FCFA en 2023.

Les bourses de sécurité familiale ont bénéficié à plus de **316 000 ménages** vulnérables.

A cela, s'ajoute, la mise en œuvre du Programme de Couverture maladie universelle qui a permis d'enrôler **2,5 millions** bénéficiaires dont **316 941 de ménages** bénéficiaires du Programme national de bourses de sécurité familiale en 2022 et **17 000** détenteurs de la Carte d'égalité des chances. Ces cartes permettent aux personnes vivant avec un handicap d'accéder aux services essentiels relatifs à la

santé, à la réadaptation, aux transports, aux finances, à l'éducation, à l'emploi et à la formation.

La mise en œuvre dudit programme a permis, par la gratuité de l'hémodialyse, d'alléger la prise en charge des personnes souffrant de l'insuffisance rénale chronique. Les pouvoirs publics ont accompagné cette mesure de gratuité par la construction et l'équipement de centres de dialyse pratiquement dans toutes les régions du Sénégal.

Par ailleurs, dans le but de créer un écosystème favorable à l'éclosion et au développement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, la plateforme « SEN LABEL ESS - Cii la bokk » a été mise en place. Dans ce cadre, un financement d'un montant d'un milliard FCFA a été octroyé aux commerçants pour **108 marchés** ainsi que le refinancement de **16 Services financiers décentralisés (SFD)** par le PROMISE<sup>10</sup> pour un montant de **2 milliards FCFA**.

Dans le domaine de la **souveraineté alimentaire**, à travers sa politique de soutien des producteurs en semences, engrais et matériels agricoles, le Gouvernement a doublé le budget de la campagne agricole, le faisant passer de **40 milliards FCFA** en 2019 à plus de **80 milliards FCFA** en 2022. Ces efforts, conjugués à une pluviométrie abondante, ont permis d'enregistrer des productions, avec plus de **3,6 millions** de tonnes pour les céréales et **1,6 million** tonnes pour l'arachide.

Dans la dynamique de faire de l'**industrie** un levier de développement économique et social, le secteur a enregistré des performances fort appréciables avec **2 156 entreprises** recensées. Il s'agit essentiellement de PMI (92,5%) évoluant essentiellement dans les secteurs de l'agroalimentaire (63%), de la mécanique et de la métallurgie (10%), du bois, papier, carton et imprimerie (9%). Ces entreprises ont contribué à hauteur de **21%** à la formation du PIB et **3 639 milliards FCFA** en valeur relative. Par ailleurs, ce secteur concentre **121 000 emplois** en 2022 et enregistre un bond de **1,6%** par rapport à 2019.

Concernant l'électricité, la SENELEC a renforcé ses capacités avec la mise en service de la centrale électrique de **Malicounda** et sa quote-part de **33%** dans la centrale hydroélectrique de **Gouina**. A cela s'ajoutent le nouveau Programme d'installation de **115 000** lampadaires solaires, prioritairement dans les communes non bénéficiaires de la première phase, et l'électrification de **2 000 villages** au titre de la phase 2 du PUDC.

La mise en œuvre du Programme décennal de gestion des inondations a abouti à des progrès notoires avec la réalisation d'infrastructures de drainage des eaux pluviales à hauteur de **439 milliards FCFA** en vue de réduire efficacement l'impact des

<sup>10</sup> Programme de Développement de la Microfinance islamique au Sénégal

inondations dans plusieurs zones de la région de Dakar et dans d'autres régions comme Kaolack, Diourbel, Thiès, Sédhiou, Kaffrine, Fatick.

De même, des avancées notoires sont enregistrées dans le secteur des infrastructures, hissant le Sénégal à la 8<sup>ème</sup> place du classement **Global Economy** des meilleurs réseaux routiers et autoroutiers d'Afrique, sur **38** pays évalués. A ce titre, il est noté l'achèvement de la première phase du TER, le pont Nelson Mandela Foundiougne et celui de Marsassoum, l'autopont de Keur Massar, les axes routiers Tambacounda-Goudiry-Kidira, et Louga-Dahra, entre autres.

Au total, **60 chantiers** d'infrastructures employant une main d'œuvre intensive, sont actuellement en cours d'exécution, mettant ainsi à contribution, le secteur privé national. Il s'agit, entre autres, de la ligne du BRT, de la 2<sup>ème</sup> phase du TER, de la route du Dandé mayo, de l'axe Kidira-Bakel, de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, du Programme de connectivité des zones de production agricole, dans les régions de Kaffrine, Kaolack et Thiès dont le montage financier est bouclé et du programme spécial de désenclavement qui, à terme, mobilisera 60 entreprises nationales et générera 50 000 emplois.

A cela, s'ajoutent les projets spécifiques d'équité territoriale exécutés par le **PUDC**, le **PUMA** et le **PROMOVILLES**, pour un maillage complet du pays en routes bitumées, pistes carrossables, infrastructures hydrauliques et électriques.

Dans les domaines de **l'eau et de l'assainissement**, la mise en service de la première phase du projet KMS-3 a permis d'apporter une production journalière additionnelle de **130 millions de litres** d'eau par jour, soit **65%** de sa capacité maximale de production aux 3 régions Dakar-Mbour-Thiès. En dehors de la réalisation du Projet d'alimentation en eau potable des îles de la Basse Casamance, l'équipement de 59 forages ainsi que le démarrage des travaux de la première phase de l'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles, d'importants chantiers sont en cours avec :

- la finalisation des travaux de renforcement des capacités de la station de **Cambérène** ;
- le lancement du projet de renouvellement du collecteur de **Hann-Fann** ;
- la poursuite du Programme d'assainissement des villes de Dakar, Kaolack, Louga, Matam, Pikine, Rufisque, Tambacounda, Saint Louis, Tivaouane et Touba ;
- la construction de 20 forages de rabattement de la nappe ;
- la réalisation de stations de boues de vidange à Malem Hodar, Koungueul, Nioro, Guineguinéo et Mbirkilane ;
- la réalisation de 15 km de réseau et 6 bassins de stockage dans le cadre des travaux d'urgence du PROGEP 2 à Keur Massar.

Dans le secteur de **l'urbanisme**, il faut relever les travaux d'assainissement de Diamniadio, l'achèvement de **178 logements sociaux** dont 153 à Bambilor et 25 à

Kébémér. Concernant la gestion des déchets, des réalisations sont notées avec la construction et l'équipement de 27 Points de Regroupements normalisés (PRN) pour la gestion des déchets solides et liquides dont 23 en milieu urbain et 4 en milieu rural, ainsi que les travaux d'aménagement paysager au niveau de la région de Dakar.

Concernant la politique de l'Etat à l'endroit de la **jeunesse**, des réalisations phares sont notées avec notamment, la mise en service des centres d'incubation de Richard Toll en transformation des produits locaux et en mécanique automobile, la construction et la réhabilitation des centres d'incubation en menuiserie bois de Ziguinchor et de production de sel à Birkilane, la finalisation en cours des 8 premières Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté (MJC) et le financement de **264 projets** générant ainsi **787 emplois directs**.

Dans le cadre du programme « **Xëyu Ndaw ñii** », le PROMOVILLES, à travers la mise en œuvre d'un projet spécial de pavage a permis à **1 676 jeunes** d'accéder à un emploi dans les travaux de pavage leur permettant ainsi d'acquérir un métier, de renforcer leur employabilité et de gagner des revenus, en plus d'améliorer la mobilité dans les communes par la réalisation de **185 000 m<sup>2</sup>** de voiries en pavés.

Dans le domaine sportif, un système performant a été mis en place pour contribuer à booster le développement économique et social ainsi que le rayonnement sportif du Sénégal. Les investissements effectués se sont traduits, entre autres, par la mise en service du complexe Dakar Arena dédié au basket ball et du Stade Abdoulaye Wade, le démarrage des travaux de rénovation des stades Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye de Kaolack, Ély Manel Fall de Diourbel et Aline Sitoé Diatta de Ziguinchor et la poursuite des travaux de mise aux normes du stade Lat-Dior de Thiès ; ce qui a permis son homologation par la CAF et la FIFA en 2022. Sur le plan des compétitions internationales, dans plusieurs disciplines sportives, notamment les sports de combat, le Hand-ball, le Beach soccer ou le Football, des niveaux de performance jamais atteints, auparavant, ont été réalisés, comme en témoigne le premier sacre du Sénégal à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football en 2022 ainsi que sa 3<sup>ème</sup> participation à la coupe du monde de football. S'y ajoute l'heureuse perspective pour le Sénégal d'accueillir, pour la 1<sup>ère</sup> fois en Afrique, les Jeux olympiques de la Jeunesse en 2026.

Le **volet culturel** a enregistré des résultats appréciables notamment, la réhabilitation de sites et lieux du patrimoine, la construction et l'équipement des centres de lecture et d'animation culturelle de Ngayokhème et Pakour, la réhabilitation et l'équipement du grand théâtre national Doudou NDIAYE Coumba Rose et l'organisation de la Biennale de Dakar et du festival national des arts et cultures.

Au titre de son mandat à la tête de l'Union Africaine, et dans un contexte international agité et incertain, le Sénégal a porté avec constance le plaidoyer pour la paix et l'intégration africaine et la défense des intérêts du continent africain dans la

gouvernance politique, économique et financière mondiale. Ainsi, notre diplomatie a pu obtenir un consensus général qui balise désormais la voie pour l'adhésion historique de l'Union africaine comme membre de plein droit du G20.

Dans le domaine sécuritaire, les effectifs de la Police et de la Gendarmerie ont été relevés et le renforcement du territoire en équipements et infrastructures sécuritaires se poursuit. Dans le même temps, plusieurs brigades, commissariats de sécurité et postes avancés aux frontières ont été rendus opérationnels, parallèlement à la montée en puissance de la police scientifique ainsi que la création d'unités d'intervention spécialisées, pour garantir l'intégrité du territoire et la sécurité des personnes et des biens, dans un contexte sous régional fortement perturbé et dans un environnement de crises multiformes.

### III. Exécution budgétaire à fin juin 2023

Les recettes du budget général mobilisées à la **fin juin 2023** s'élèvent à **1 834,80 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 46,8% par rapport à l'objectif annuel de 3 919,47 milliards FCFA** fixé par la loi de finances initiale de 2023 (LFI 2023).

Par rapport à la même période en 2022 (1 644,33 milliards FCFA), la mobilisation de ces recettes a enregistré une hausse de **190,47 milliards FCFA** en valeur absolue, soit 11,58% en valeur relative.

Les dépenses du budget de l'Etat (base prise en charge) sont réalisées à hauteur de **2 425,15 milliards FCFA** représentant **48,40% des** crédits ouverts au 30 juin 2023.

#### III.1. Les recettes

Au 30 juin 2023, les ressources mobilisées du budget général s'élèvent à **1 834,80 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 46,8%** des prévisions de la LFI 2023.

Cette hausse est imputable aux recettes internes (195,40 milliards), grâce au bon niveau de recouvrement des recettes fiscales, notamment des impôts directs et indirects qui ont respectivement augmenté de 133,94 milliards FCFA (soit 22,8%) et 27,49 milliards FCFA (soit 2,99%) par rapport à l'année précédente.

**Tableau 1 : exécution à fin juin 2023 en milliards FCFA**

Rubriques	LFI (1)	Modifications (2)	Crédits ouverts/Prev. Fin. (3)	Exé. (4)	Taux d'exé. (4/3)
<i>Recettes fiscales</i>	3 486,7		3 486,7	1668,32	47,8%
<i>Recettes non fiscales</i>	153,8		153,8	86,69	56,4%
<b>Total recettes internes</b>	<b>3 640,5</b>	<b>0</b>	<b>3 640,5</b>	<b>1755,01</b>	<b>48,2%</b>
Dons budgétaires	46,7		46,7	16,39	35,1%
Dons en capital	232,3		232,3	63,40	27,3%
<b>Total recettes externes</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>279</b>	<b>79,79</b>	<b>28,6%</b>



Rubriques	LFI (1)	Modifications (2)	Crédits ouverts/Prev. Fin. (3)	Exé. (4)	Taux d'exé. (4/3)
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	3 919,5	0	3 919,5	1834,80	46,8%

Source : DGB/DGCPT

Les recettes du budget général mobilisées jusqu'à fin juin 2023 sont composées de **ressources internes** (recettes fiscales et recettes non fiscales) pour une part de **95,7% et des recettes externes pour 4,3%**.

Comparé à la même période de l'année 2022, le recouvrement des recettes internes est en hausse de **195,40 milliards FCFA (12,5%)**, une augmentation expliquée par les recettes fiscales de **161,43 milliards FCFA** (soit 10,7%) et les **recettes non fiscales de 33,97 milliards FCFA** (soit 64,4%).

Les **dons** reçus au cours du deuxième trimestre de 2023 s'élèvent à **79,79 milliards FCFA**, représentant un taux d'exécution de **28,60%** des prévisions de la loi de finances initiale (LFI) 2023. Ils sont essentiellement constitués de **dons en capital** d'un montant de **63,40 milliards FCFA**, destinés à financer des projets d'investissement. Les **dons budgétaires** se situent à hauteur de **16,39 milliards FCFA** à la fin du deuxième trimestre. Les tirages sur **dons en capital** proviennent pour 93,4% des principaux partenaires que sont respectivement l'USAID (39%), la GIZ (24,6%), la Banque mondiale (18,1%) et l'AFD (18,1%).

### III.2. Les dépenses

Les dépenses du budget général exécutées au cours du premier semestre 2023 s'établissent à **2 425,15 milliards FCFA**, représentant un taux d'exécution de **48,40%** par rapport aux crédits ouverts.

Les crédits exécutés sont répartis entre :

- les dépenses ordinaires exécutées pour **1 776,78 milliards FCFA**, soit **52,62%** des crédits ouverts ;
- et les dépenses en capital pour **648,37 milliards FCFA**, soit **39,67%** des crédits ouverts.

**Tableau 2 : les charges du budget général en milliards FCFA**

Rubriques	LFI (1)	Modifications (2)	Crédits ouverts/Prev. Fin. (3)	Exéc. (4)	Taux d'exé. (4/3)
Charges financières la dette publique	424,32	0	424,32	280,75	66,17%
Dépenses de personnel	1273	0	1273	637,19	50,05%
Dépenses d'acquisitions de biens et services	395,76	0	395,76	227,32	57,44%
Dépenses de Transfert courant	1283,65	0	1283,65	631,52	49,20%
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>3 376,74</b>	<b>-</b>	<b>3 376,74</b>	<b>1 776,78</b>	<b>52,62%</b>
<b>Dépenses en capital sur ressources internes</b>	<b>920,31</b>	<b>46,02</b>	<b>966,33</b>	<b>364,61</b>	<b>37,73%</b>
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	258,95	19,1	278,06	41,42	1,41%
Dépenses de transferts en capital	661,36	26,91	688,27	323,20	46,96%

Rubriques	LFI (1)	Modifications (2)	Crédits ouverts/Prev. Fin. (3)	Exéc. (4)	Taux d'exéc. (4/3)
<i>Dépenses en capital sur ressources externes</i>	667,9	0	667,9	283,76	42,49%
Total dépenses en capital	1 588,21	46,02	1 634,23	648,37	20,14%
<b>TOTAL DEPENSE BUDGET GENERAL</b>	4 964,95	46,02	5 010,97	2 425,15	48,40%

**Source** : DGB/DGCPT

### III.1.1 les charges financières de la dette

Les charges financières de la dette payées au cours du **deuxième trimestre 2023** s'élèvent provisoirement à **280,75 milliards FCFA**, représentant environ **66,17%** des prévisions de la LFI 2023.

Comparées à la même période de l'année précédente, les charges financières ont évolué en hausse de 31% (soit +66,45 milliards FCFA). Celle-ci est imputable surtout aux charges de la dette extérieure qui ont connu une hausse de 33,45% (soit +60,65 milliards FCFA). De même, les charges de la dette intérieure ont augmenté de 17,57% (soit 5,79 milliards FCFA).

### III.1.2 les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel exécutées au **30 juin 2023** s'élèvent à **637,69 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **50,05%** des crédits ouverts (1 273 milliards FCFA).

Comparée au trimestre précédent, la masse salariale a progressé de 822,933 millions, soit 0,8% en valeur relative, due principalement à la revalorisation des salaires dans la fonction publique en mai 2022 et à la prise en charge des échéances de 2023 liées aux accords signés avec les syndicats des secteurs de l'éducation, de la santé et à l'augmentation des effectifs. En glissement annuel, les dépenses de personnel ont évolué de 43,568 milliards en valeur absolue, et 15,82% en valeur relative.

L'effectif des agents de la fonction publique se chiffre à 171 634 agents à la fin du deuxième trimestre de 2023. Sa répartition par section est composée comme suit : 53% sont dans les secteurs « Education et Formation Professionnelle », 28% dans les secteurs « Forces de Défenses et de Sécurité, 6% pour le secteur de la Santé. Les secteurs « Finances » et « Justice » font respectivement 3% et 2%. Les autres secteurs se partagent les 7% restants.

### III.1.3 les autres dépenses courantes

Les autres dépenses ordinaires comprennent :

Les dépenses d'acquisition de biens et services destinées au fonctionnement des services des ministères et des institutions. Elles sont prises en charge à hauteur de



**227,32 milliards FCFA**, soit **57,44%** contre 183,4 milliards FCFA un an auparavant, soit une augmentation de **43,92 milliards FCFA** en glissement annuel.

Les dépenses de transferts courants destinées aux charges d'exploitation d'entités externes au budget général de l'Etat ainsi qu'aux appuis à des catégories socio-professionnelles de la population. Ces dépenses ont été prises en charge à hauteur de **631,52 milliards FCFA** à fin juin 2023, soit un taux de **49,2%** contre 596,19 milliards FCFA un an auparavant, ce qui représente un niveau satisfaisant pour ce deuxième trimestre.

### III.1.4 Les dépenses en capital

Les dépenses en capital ordonnancées au 30 juin 2023, s'élèvent à **658,66 milliards FCFA** et sont réparties entre :

- les dépenses financées sur **ressources internes**, exécutées à hauteur de **37,73%** (364,61 milliards FCFA), contre **43,5%** un an auparavant et ;
- les dépenses financées sur **ressources externes** exécutées à **42,49%** (283,76 milliards FCFA) contre **24,6%** un an auparavant

Enfin, pour **les Comptes spéciaux du Trésor (CST)**, la situation d'exécution budgétaire du FNR fait ressortir un solde positif de **14,961 milliards FCFA**, à fin juin 2023, contre **16,944 milliards FCFA** à la même période de l'année précédente, soit une diminution de 1,983 milliard de FCFA. Cette situation est en rapport avec la progression continue des recettes du régime complémentaire qui s'élèvent à **10,628 milliards FCFA** alors que les dépenses correspondantes ne se situent qu'à environ 396 millions FCFA et à l'augmentation du nombre de cotisants qui passe de **128 844 en juin 2022 à 134 127 en juin 2023**, soit une progression de **5 283 cotisants**.

Les recettes du FNR se chiffrent à fin juin 2023 à **78,544 milliards FCFA**, dont **10,628 milliards FCFA** recouverts dans le cadre du régime complémentaire alors que les dépenses se chiffrent à **63,58 milliards FCFA**, constituées notamment des allocations de pensions du régime général pour un montant de **63,11 milliards FCFA** et des allocations du régime complémentaire de **0,396 milliard FCFA**.

## CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2024-2026

Conformément aux orientations de la **nouvelle politique économique et financière**, les leviers d'actions sont centrés sur quatre (4) principaux axes, à savoir : (i) **le renforcement de la résilience des finances publiques**, à travers la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation budgétaire et la poursuite des efforts entamés en vue d'améliorer l'efficacité des dépenses de l'Etat et la transparence dans la gestion des finances publiques, (ii) **le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption**, (iii) la **résilience socioéconomique** (iv) et le **renforcement de la résilience aux changements climatiques**.

### I. Les orientations budgétaires

Concernant le premier axe, relatif au **renforcement de la résilience des finances publiques**, le Gouvernement entend préserver la viabilité des finances publiques, améliorer la notation souveraine de la dette publique et reconstituer les marges de manœuvre budgétaire érodées par les multiples chocs auxquels l'économie sénégalaise a fait face afin de ramener le déficit budgétaire à **3% du PIB** en 2025.

Au niveau de la **mobilisation des recettes**, la **Stratégie de Recettes à Moyen Terme** (SRMT) qui est arrimée aux objectifs de la politique économique, fédère et coordonne l'action de la Direction générale des Douanes, de la Direction générale des Impôts et Domaines et de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor pour une mobilisation efficiente des ressources publiques. Ladite stratégie, suppose, une parfaite maîtrise des impôts et taxes perçus au niveau du cordon douanier ainsi que l'amélioration de la performance du système fiscal.

Sur un horizon quinquennal (2020-2025), la SRMT est bâtie autour de trois (3) axes stratégiques à savoir, (i) le consentement à l'impôt pour un élargissement des bases d'imposition, (ii) l'atteinte de la maturité digitale et (iii) la gouvernance renouvelée. Ainsi, conformément au premier volet du nouveau programme avec le FMI, relatif au renforcement de la gestion des finances publiques, la mobilisation des recettes fiscales sera renforcée en vue d'atteindre au moins un taux de pression fiscale de **20%** à l'horizon 2025.

A cet effet, les mesures des administrations fiscales viseront essentiellement à renforcer les capacités des services à collecter, traiter et exploiter des données en quantité et en qualité, lesquelles seront mises au service d'une meilleure conformité fiscale à travers plus d'efficacité dans la gestion, la programmation et l'exécution du contrôle et le recouvrement. Ces mesures comprennent principalement :

- l'opérationnalisation du Portail SEN'FINANCES, pour l'amélioration de la collecte des recettes fiscales à travers le renforcement des contrôles des entreprises, l'accroissement de la base des contribuables et le suivi des performances des agents de recouvrement ;
- le renforcement de l'obligation légale pour certaines entités à communiquer à l'administration des impôts certaines informations à des fins fiscales ;
- l'étude en vue de la mise en place d'un système de facturation électronique ;
- le renforcement de la Direction chargée de la législation de la DGID pour une coordination plus robuste de la politique fiscale intérieure ;
- la mise en place du cadre de digitalisation intégrale des procédures domaniales et du livre foncier ;
- le renforcement de la collaboration entre les services de la douane et des impôts en matière de gestion des risques de fraude ;
- le renforcement des capacités de la Brigade mixte de contrôle des exonérations, régimes économiques pour une constatation et un meilleur contrôle de la réalité des investissements consentis sous le bénéfice d'avantages fiscaux ;
- la mise en place d'un **Bureau du Guichet Unique des Véhicules** (BGUDV) et du Bureau du Transit, du Transbordement et des Réexportations (BTTR), qui permettraient de renforcer les contrôles au niveau du corridor douanier, avec des gains de recettes évalués à **18,8 milliards FCFA** et **5,5 milliards FCFA** par an, respectivement ;
- la création de la Direction du Renseignement de l'Analyse du Risque et de la Valeur (DRARV) afin de permettre à la DGD d'asseoir une meilleure gouvernance de la valeur en douane, et par ricochet une meilleure maîtrise de l'assiette.

Quant à la **politique fiscale**, les principales mesures concernent :

- l'institution d'une retenue à la source sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Sénégal par des personnes non domiciliées (0,5 FCFA/Kg) ;
- l'introduction de la TVA sur les prestations de services numériques ;
- la révision de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (article 542 du CGI), et la modification du régime fiscal du Prélèvement sur les compagnies d'assurances (PCA) applicables, en particulier, aux compagnies de réassurance et d'assurance-vie ;
- l'application effective du prélèvement de conformité fiscale (PCF) ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale en augmentant de 25 000 le nombre de contribuables immatriculés à la Direction en charge des petites et microentreprises ;
- la révision des taxes spécifiques portant sur le tabac et les boissons alcoolisées pour les aligner aux taux cibles prévus par les normes communautaires de la CEDEAO.

Ainsi, sous la vision d'une Douane redevable, au service de l'entreprise et du citoyen, les projections de recettes hors pétrole tablent sur les montants de 978,93 milliards FCFA en 2024, 1 149,84 milliards FCFA en 2025 et 1 240,31 milliards FCFA en 2026.

S'agissant de la DGID, les recettes prévues en 2024 devraient faire progresser les recouvrements (hors FSIPP) de 135,9 milliards FCFA en valeur absolue et 6,7% en valeur relative par rapport à 2023, soit un montant global de 2 735,86 milliards FCFA. Les hypothèses de projection portent sur les taux de croissance du PIB nominal qui sont ajustés à la baisse pour neutraliser les exonérations des activités liées au secteur primaire.

Par ailleurs, des dispositions sont prises en vue de mettre progressivement en place des instruments qui incitent les entreprises à se formaliser avec la simplification de certaines procédures.

Concernant le **secteur des hydrocarbures**, les efforts seront concentrés autour de l'accès à une énergie compétitive pour les entreprises, abordable pour les populations et peu polluante pour l'environnement conformément à la **stratégie gaz to power** dont les piliers reposent sur : (i) l'augmentation de la compétitivité de l'économie grâce à un coût de l'électricité moins cher ; (ii) la modernisation de secteurs d'activités à très forte valeur ajoutée comme le traitement des minerais, l'aciérie, le raffinage, la pétrochimie, la production d'ammoniac et d'engrais, grâce aux ressources en phosphates et (iii) la création de champions nationaux dans le cadre du contenu local, ce qui pourrait contribuer davantage à la diversification de l'économie.

L'objectif de cette stratégie est multiple et ambitieux, à la hauteur des engagements du Gouvernement :

- gagner en indépendance énergétique avec une sécurisation de l'approvisionnement de la Senelec en combustibles ;
- supprimer, de manière structurelle, la compensation tarifaire versée par l'Etat ;
- réduire considérablement le coût de l'énergie pour les populations et les entreprises et ;
- atteindre l'accès universel à l'énergie dès 2025 ainsi que l'objectif d'énergie propre pour l'ensemble du Sénégal.

La stratégie prévoit la nécessité, d'une part, de concevoir un cadre légal et institutionnel favorable à son développement et, d'autre part, d'optimiser l'ensemble de la chaîne de valeur gazière, depuis l'approvisionnement en énergie primaire jusqu'à la distribution de l'électricité chez les consommateurs.

Concernant la mobilisation des **ressources extérieures**, le volume d'engagement des partenaires techniques et financiers s'est considérablement accru depuis le Groupe Consultatif de 2018 avec la conclusion de plusieurs conventions de financement.

Dans ce sillage, le Gouvernement compte intensifier les efforts pour améliorer considérablement le niveau d'absorption des fonds. A cet effet, il continuera à mener un plaidoyer auprès des partenaires au développement pour un assouplissement des conditionnalités et une simplification des procédures de décaissement mais aussi une utilisation de la réglementation nationale, notamment, en matière de la passation de marchés.

Conformément à la lettre circulaire **n°04352 PM/CAB/CP.MN du 21 décembre 2015** du Premier Ministre relative à l'appui à la mise en œuvre des projets et programmes inscrits au Programme d'Investissements publics (PIP), le Ministère des Finances et du Budget poursuivra les activités d'accompagnement des projets et programmes pour lever les contraintes de mobilisation des ressources en vue de booster les décaissements des grands projets.

Par ailleurs, un suivi rapproché, par portefeuille sera assuré par le Ministère en charge des Finances à travers une approche progressive de prise en charge des facteurs de contre-performance des projets et programmes.

De même, l'amélioration de l'encadrement juridique des projets et le renforcement des cadres de coordination avec tous les acteurs de la partie nationale intervenant dans la chaîne de mobilisation des ressources extérieures, notamment, les ministères en charge des Finances, de la Coopération, les ministères sectoriels et les agences d'exécution, permettront d'assurer une exécution diligente des projets et conséquemment une amélioration significative des décaissements.

Dans la perspective d'une meilleure maîtrise des informations financières sur les investissements publics, le Ministère des Finances et du Budget a déjà déployé la plateforme de suivi des ressources extérieures, qui permettra de prendre en compte la totalité du portefeuille. Cet outil de gestion informatisé devra permettre d'assurer un suivi de l'exécution financière et budgétaire des projets et programmes financés sur ressources extérieures, d'améliorer la comptabilisation de l'ordonnancement des ressources extérieures et de faciliter un reporting régulier sur les dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Par ailleurs, l'introduction progressive de nouveaux mécanismes de financement par les partenaires techniques et financiers induit une exigence de performance dans l'exécution des projets et programmes. C'est le cas, notamment du Programme pour les résultats (Program for Results) de la Banque mondiale avec les projets suivants : le Projet d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), le Programme de Compétitivité de l'Agriculture et de l'Élevage au Sénégal (PCEA) et du Projet pour l'Emploi, la Transformation économique et la Relance au Sénégal (ETER) et de celui de la Banque africaine de Développement (BAD) avec le **Programme d'Accélération de la Compétitivité et de l'Emploi (PACE)**.

Cette nouvelle approche qui résulte de l'évolution de la philosophie d'intervention des partenaires techniques et financiers subordonne le décaissement à l'atteinte de résultats.

Dès lors, le Gouvernement entend renforcer les capacités institutionnelles des structures d'exécution pour une mobilisation optimale desdits financements dont le volume augmente chaque année avec une part relativement importante dans le portefeuille des bailleurs multilatéraux.

En matière de **dépenses**, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la feuille de route publiée en janvier 2023 visant à réduire progressivement les subventions à l'énergie à l'horizon 2025. Elles devraient ainsi baisser à **2,7% du PIB** en 2023 et **1%** en 2024.

Il continuera, également, de veiller à l'efficacité de la dépense publique et dégagera des marges budgétaires dans le programme d'investissements financé sur ressources internes pour augmenter substantiellement, les filets sociaux, assurer le soutien à l'emploi et à l'insertion socio-économique des jeunes et recourir désormais à des mécanismes de soutien ciblés aux populations pauvres et vulnérables en cas de chocs, plutôt qu'à des subventions généralisées.

En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, la gestion efficace et efficiente de la masse salariale et des effectifs sera poursuivie. Elle sera caractérisée par un allègement de la masse salariale, conformément au respect de la décision **n° 02/2022/CM/UEMOA** portant définition et détermination du contenu de l'agrégat « masse salariale » dans les Etats membres de l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Les orientations porteront sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des accords signés entre l'Etat et les partenaires sociaux ;
- la poursuite de la mise en œuvre des autorisations de recrutement.

La dynamique de modernisation de la gouvernance et de revalorisation continue des **pensions** se poursuivra également, à travers les axes suivants :

- la mise en place d'une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires en vue de renforcer le financement par l'investissement des excédents et de diversifier l'offre de pension, en créant un régime d'épargne-retraite volontaire par capitalisation. Le projet de décret est en cours de validation ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations et de liquidation des droits afin de mieux tenir compte de la capacité contributive et de relever le niveau des pensions ;
- la refonte du Code des Pensions civiles et militaires de Retraites pour l'adapter au nouveau paradigme de la protection sociale et au contexte socio-économique actuel ;

- la mise en place d'un système d'information performant ainsi que la déconcentration et la digitalisation des processus de gestion des pensions dans le but de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Ce nouveau cadre juridique et organisationnel, en cours de validation, devra être parachevé en 2023-2024, pour une meilleure gouvernance du système de retraite des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

Concernant les **dépenses courantes**, l'option de rationalisation retenue sera renforcée et une attention toute particulière sera accordée à la priorisation de certaines dépenses à caractère social.

Relativement à l'**investissement**, des efforts seront consentis davantage pour améliorer leur programmation en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) pour une meilleure soutenabilité budgétaire. A cet effet il sera procédé à :

- une standardisation de la production des plans de travail et budget annuel (PTBA) et la mise en place d'une documentation exhaustive sur chaque projet dans le cadre de la préparation du Programme d'Investissements publics (PIP) ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi physique et financier de l'exécution trimestrielle et annuelle des projets ;
- l'amélioration des classifications administrative et économique des projets et programmes pour toutes les sources de financement.

En termes d'appui aux **collectivités territoriales**, l'État poursuivra sa politique de renforcement de leurs moyens financiers par une augmentation annuelle de **5 milliards FCFA** des transferts, conformément aux engagements pris dans le cadre du PACASEN. Des améliorations seront aussi apportées dans le cadre des modalités d'affectation de la Contribution économique locale (CEL).

Au titre des **réformes budgétaires**, les acquis seront consolidés avec l'opérationnalisation de la chaîne de responsabilité programmatique dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement ainsi que la mise en place des instruments de programmation infra-annuelle.

Ces réformes seront également marquées par la poursuite des efforts de rationalisation du recours aux comptes de dépôt et du reclassement des dépenses en transferts en capital en dépenses d'investissements exécutés par l'État. Elles seront opérationnalisées par la mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour plus de transparence dans l'exécution budgétaire des investissements.

Dans le même registre, la consolidation du compte unique du Trésor sera poursuivie, conformément à sa feuille de route sur la clôture des 113 comptes restants sur les 276 comptes initialement recensés. A cet effet, il sera défini une stratégie incluant l'amélioration de l'offre de services bancaires par le Trésor.



## II. Les orientations sectorielles : le Gouvernement en synergie avec les populations et à l'écoute de leurs besoins

La satisfaction de la demande sociale sera la clé de voûte des priorités à inscrire dans les stratégies et politiques sectorielles. A cet effet, les orientations triennales seront centrées autour des cinq (5) principaux domaines : les services sociaux de base, la souveraineté alimentaire, le soutien aux couches vulnérables et aux initiatives locales, l'équité territoriale et la promotion économique ainsi que la paix et la sécurité.

### ⇒ Les services sociaux de base

La prise en compte des besoins de base des populations, et des groupes vulnérables en particulier, demeure une finalité essentielle de l'action gouvernementale en vue d'améliorer de manière continue et inclusive le bien-être social.

A cet effet, la politique de l'Etat sera poursuivie en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé, à l'éducation, aux services énergétiques adéquats ainsi qu'aux systèmes d'eau et d'assainissement adaptés aux réalités locales.

Ainsi, l'offre de service de **santé** sera améliorée en quantité et en qualité et ce, à travers la réforme et l'amélioration de la gouvernance du secteur, une digitalisation intégrale du système, la mise en place de contrats de performance pour les hôpitaux et la révision de la convention hospitalo-universitaire. Il s'agira également d'appuyer le développement et le déploiement d'entreprises pharmaceutiques, de poursuivre les efforts de renforcement des effectifs du personnel médical, de territorialisation de l'offre de soins, de création de centres d'excellence pour une spécialisation, de modernisation des services des urgences, de mise à niveau et de construction d'infrastructures (blocs opératoires, services de néonatalogie, centres et postes de santé) et maintien des mesures de gratuité.

Piliers de la stratégie de satisfaction de la demande sociale, **l'éducation et la formation** sont inscrites au rang des priorités de l'action gouvernementale. Ainsi, dans le but de bâtir « **l'école du futur** », les politiques seront davantage orientées vers la promotion et la valorisation d'un capital humain de qualité. Il s'agira de mettre le focus sur le renforcement de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, le numérique éducatif, la réforme des curricula et l'intégration de nouveaux métiers dans la perspective de la mise en adéquation des formations avec les exigences réelles du marché.

S'agissant de **l'enseignement religieux**, l'Etat mettra l'accent sur l'accompagnement des entités d'éducation et de formation, basées sur les préceptes religieux et les traditions fortement ancrées dans notre société et un soutien à l'insertion socio-économique des apprenants. Les 20% de la subvention destinée aux établissements d'enseignement devront être affectés aux daaras recensés.

Concernant **l'eau et l'assainissement**, l'Etat, conformément à l'objectif visé à travers « un *Sénégal de tous, un Sénégal pour tous* », accordera la priorité à :

- l'accès universel et durable à l'eau potable avec le renforcement de la politique des branchements sociaux pour soutenir les couches vulnérables en milieu urbain et rural ;
- l'amélioration de la disponibilité et de l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité et du cadre de gestion pour une bonne gouvernance de l'eau ;
- la promotion de l'accès à l'assainissement des eaux usées et au drainage des eaux pluviales ;
- la poursuite des actions de prévention et de lutte contre les inondations.

Relativement à la politique de développement du **secteur énergétique**, celle-ci repose sur la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures en quantité, en qualité suffisantes et à moindre coût, le renforcement de l'offre et de l'accès à l'électricité avec une bonne qualité et une continuité de service à moindre coût et respectueuse de l'environnement, la promotion de l'accès durable des populations aux combustibles modernes de cuisson par l'utilisation de technologies innovantes, l'accélération de la mise en œuvre de la phase II du programme de lampadaires solaires dont la répartition doit notamment obéir aux critères d'équité territoriale. Il s'agira également de développer l'écosystème du pétrole et du gaz ainsi que le contenu local, gage d'une participation équitable des entreprises et de la main d'œuvre nationales dans l'exploitation de nos ressources.

### ⇒ **La souveraineté alimentaire**

Le Gouvernement entend maintenir le cap pour relever le défi de la souveraineté alimentaire, à travers notamment la diversification et la modernisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La stratégie nationale de souveraineté alimentaire connaîtra son début d'exécution en 2023 et permettra d'accélérer, à terme, la marche vers la réalisation de cette souveraineté. Ladite stratégie sera enrichie par la prise en compte des recommandations issues du « **sommet de Dakar 2-Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience** ».

Dans le **domaine agricole**, l'accent sera mis sur la disponibilité et l'accessibilité des semences et intrants de qualité, l'appui aux investissements structurants (aménagements hydro-agricoles, modernisation et mécanisation agricole suivant une approche « chaînes de valeurs », diversification et développement des filières à haute valeur ajoutée telles que les cultures céréalières, la filière horticole et l'arachide).

Concernant **l'élevage**, pour les **filières lait et viande**, l'accès aux ressources génétiques de qualité sera renforcé et la productivité pondérale et numérique du bétail accentuée. De même, la santé animale et publique vétérinaire ainsi que l'accès à des

produits animaux de qualité seront améliorés. Concernant la **filière cuirs et peaux**, l'achat de matériel et d'équipement de cordonnerie-maroquinerie, la construction d'une tannerie et la formation des acteurs en tannage moderne seront les priorités.

Dans le **domaine de la pêche**, les réformes seront accentuées afin de hisser le Sénégal au rang des standards internationaux. Dans cette optique, il est envisagé de prendre en compte toutes les dimensions de ce secteur à fort potentiel de croissance et d'emploi pour les jeunes. En effet, la pêche, les activités portuaires, la construction navale, le tourisme balnéaire, les sports nautiques comportent des niches importantes en matière d'emploi des jeunes.

Quant à la **politique d'industrialisation**, elle demeure un des piliers de la transformation structurelle de l'économie nationale. A cet effet, le Sénégal se positionne comme un hub logistique industriel régional avec une place de choix pour des PMI/PME compétitives, capables de contribuer au renforcement des capacités productives et à la création de richesses et d'emplois décents et durables en s'appuyant sur la valorisation des produits à travers la promotion du « consommer local ». Ainsi, la promotion de l'industrialisation sera renforcée dans la mise en œuvre de l'Agropole Sud, de la seconde phase du projet de plateforme industrielle et du démarrage de l'Agropole Centre et de l'industrie pharmaceutique. De même, la feuille de route établie, sera finalisée pour l'accélération de la mise en exploitation des quatre (4) zones économiques spéciales (ZES) de Diass, Bargny-Sendou, Diamniadio et Sandiara.

En vue d'appuyer davantage le **secteur privé**, le Gouvernement œuvrera pour la création d'une grande holding bancaire pour accompagner le développement des entreprises nationales et restaurer davantage la souveraineté du pays. Sous cet angle, la stratégie nationale d'inclusion financière sera mise en œuvre afin de faciliter l'accès et l'utilisation des services et produits financiers adaptés aux besoins des populations et des entreprises.

Dans la dynamique d'améliorer **l'environnement des affaires**, l'Etat va renforcer le dispositif incitatif pour mobiliser davantage les Investissements directs étrangers (IDE), finaliser le projet de Code des investissements, accorder une place primordiale au contenu local, au niveau des secteurs pétrolier, gazier et minier dans la stratégie de développement du secteur privé et valoriser la commande publique comme instrument de soutien aux entreprises.

Par ailleurs, l'accompagnement du secteur privé se fera dans une dynamique d'amélioration continue du climat des affaires, de structuration, d'organisation, d'expansion, de promotion et de valorisation. Dans la dynamique d'améliorer l'environnement des affaires, l'Etat va renforcer le dispositif incitatif pour mobiliser davantage les Investissements directs étrangers (IDE), finaliser le projet de code des investissements, accorder une place primordiale au contenu local, au niveau des secteurs

pétrolier, gazier et minier dans la stratégie de développement du secteur privé et valoriser la commande publique comme instrument de soutien aux entreprises.

Au sujet de l'**artisanat**, en plus de valoriser le savoir-faire traditionnel, il se présente comme une alternative à la déscolarisation, au désœuvrement des jeunes, au chômage. A cet effet, l'Etat a pris l'option de renforcer ce sous-secteur dans le but de contribuer à la création d'emplois et au renforcement de l'entrepreneuriat. Ainsi, l'appui nécessaire sera apporté au secteur informel en général pour favoriser l'insertion des acteurs dans le tissu économique et améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises artisanales. En outre, les dispositifs d'encadrement, de formation, de financement et de promotion de l'emploi seront mobilisés afin d'accompagner la transformation du sous-secteur de la mécanique automobile, dans lequel les artisans devraient bénéficier d'un renforcement de capacités avec le recours aux nouvelles technologies.

#### ⇒ **Le soutien aux couches vulnérables et aux initiatives locales**

Dans la continuité de la politique de soutien aux ménages les plus vulnérables, les mesures de soutien direct seront poursuivies à travers, entre autres, les bourses de sécurité familiale, la couverture maladie universelle, l'appui aux filets sociaux au nom des principes d'équité, de solidarité et de cohésion sociale, pour préserver ces couches vulnérables de la précarité.

Concernant l'**Emploi et l'Employabilité des Jeunes et le Développement de l'Entrepreneuriat**, une meilleure synergie des actions sera assurée autour des outils et dispositifs de financement et d'insertion existants (DER/FJ, 3 FPT, ANPEJ, APDA, les Fonds d'entrepreneuriat féminin, etc.). Le Gouvernement poursuivra également son programme de transformation du secteur informel par la mise en œuvre d'importants projets conçus autour d'objectifs de création d'emplois décents et durables.

Conscient que la jeunesse constitue un atout lorsque toutes ses potentialités sont valorisées, le Gouvernement compte développer une synergie positive dans le but de mieux les impliquer. Il s'agira de :

- développer davantage la politique de l'emploi et de l'auto-emploi des jeunes en faisant de la qualification professionnelle et de l'accès à l'emploi une priorité, en particulier dans les banlieues et les zones rurales ;
- continuer la mise en œuvre des politiques de jeunesse en termes d'éducation, de formation aux métiers, à l'image du 3FPT ;
- lancer un vaste dispositif de certification professionnelle, visant à accroître le niveau des savoir-faire et à aider au passage vers l'économie formelle ;
- renforcer l'impact de la DER/FJ afin de permettre aux jeunes de créer davantage d'activités génératrices de revenus ;

- redynamiser le secteur privé et assurer son redéploiement dans les secteurs primaire et secondaire pour créer des emplois au profit de nos jeunes ;
- renforcer l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et artisanales, notamment avec des programmes de renouvellement des camions frigorifiques, de financement des boulangeries, de renouvellement du matériel agricole motorisé et de mise à disposition d'engrais et de semences certifiées ;
- structurer l'écosystème des industries culturelles et créatives par la mise en œuvre d'incubateurs de projets, notamment dans le domaine de la culture urbaine ;
- favoriser et développer les métiers liés au sport et la professionnalisation et promouvoir l'organisation de grands événements sportifs.

En ce qui concerne les **femmes**, dans le souci de mieux prendre en charge leurs besoins, en termes de reconnaissance de la personnalité, d'autonomie et de liberté, des orientations majeures retenues porteront sur :

- l'application de toutes les mesures prises pour lutter contre toutes formes de violences faites à la cible ;
- la promotion de l'autonomisation économique à travers les différents mécanismes et instruments mis en place par l'Etat, la DER/FJ en particulier ;
- l'allègement des procédures et méthodes d'intervention de la DER/FJ pour mieux s'adapter aux besoins et réalités de ses cibles ;
- la couverture de plus de 30% de leur demande de financement et leurs positionnements sur les secteurs à forte valeur ajoutée.

L'élargissement de l'accès des femmes et des jeunes au financement est un défi majeur qui sera relevé par le biais du renforcement des dispositifs de crédits existants, des mécanismes de garantie incluant le FONGIP, l'appui à l'autonomisation de la DER/FJ, le FONSIS et les subventions de contrepartie de l'ADEPME.

En outre, des instruments de financement seront mis en place en vue d'assouplir davantage les procédures et méthodes d'intervention pour mieux les adapter aux besoins et réalités des femmes et des jeunes.

A terme, ces solutions innovantes, résilientes et inclusives favoriseront l'entrepreneuriat tout en mettant l'accent sur la création d'emplois pour ces couches vulnérables.

A propos du développement intégré de la petite enfance, la protection sera renforcée à travers notamment l'éducation préscolaire.

Par ailleurs, l'accès à un logement décent et à un cadre de vie sain reste au cœur des préoccupations gouvernementales. Ainsi, pour opérationnaliser la nouvelle politique de l'habitat, il est prévu de livrer les premiers lots du projet « 100 mille logements », d'améliorer le bien-être des populations par l'accès universel aux services publics de base à travers le **Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du**

**Sénégal rural** (PACASEN-Rural), d'assurer un traitement adéquat des déchets solides urbains avec l'intensification du déploiement de la Société nationale de Gestion des Déchets (SONAGED) ainsi que le renforcement de ses ressources et moyens d'intervention, et de mettre en place des décharges publiques contrôlées et normées sur l'étendue du territoire national.

Dans le domaine de l'**environnement**, l'orientation principale retenue est d'asseoir les bases d'un développement durable qui intègre une résilience écologique et climatique, compatibles avec l'ambition de transformation structurelle de l'économie. L'accent sera davantage mis sur la cohérence dans la politique climatique dans le but de renforcer la protection des écosystèmes environnementaux, avec une stratégie particulière de protection des milieux marins.

Le gouvernement mettra tout en œuvre pour le respect de ses engagements en matière de **Contribution déterminée au niveau national** (CDN) à travers une meilleure prise en compte, dans le processus budgétaire, des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit notamment, des investissements prioritaires liés à l'amélioration de la gestion de l'eau dans le secteur agricole, de la gestion de la résilience à l'érosion côtière et de la gestion des risques climatiques. Toutes les mesures y afférentes seront refléter dans les politiques sectorielles et les réformes y afférentes.

Pour un secteur de la **Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire** inclusif et performant, il sera procédé notamment à la mise en place d'un dispositif de renforcement de l'autonomisation économique durable de toutes les couches vulnérables et à l'encadrement adéquat des SFD de petite taille dans la gestion des risques. Ainsi, la BCEAO va engager des réformes pour développer des financements innovants tels que la finance islamique et apporter un appui organisationnel et un changement de paradigme dans le secteur financier.

S'agissant de la **protection sociale des travailleurs**, il est envisagé des actions visant à renforcer la sécurité sociale formelle, étendre la protection sociale à de nouvelles cibles de la population et promouvoir la sécurité et la santé en milieu de travail. Cela devrait se traduire concrètement par la réforme du cadre juridique et institutionnel de la sécurité sociale, la lutte contre l'évasion sociale, la promotion de la santé et de la sécurité au travail, le parachèvement de la réforme de l'assurance-maladie obligatoire et la lutte contre le VIH/Sida en milieu professionnel.

Dans le domaine du **commerce**, il est prévu, notamment, la mise en place d'un dispositif de renforcement de la concurrence et de suivi correct de l'approvisionnement du marché, le renforcement des moyens du ministère en charge du commerce pour mieux assurer ses missions de contrôle des prix et de veille sur la concurrence saine, le suivi permanent du secteur des cimenteries, l'encadrement du fonctionnement des usines de fabrication du fer à béton et des activités des acteurs de la collecte, de la

distribution et de l'exportation de la ferraille, l'encadrement adéquat des exportations et une régulation des activités de collecte et de commercialisation du fer, du béton et de la ferraille, l'accélération de la mise en œuvre du Programme de Modernisation et de Gestion des Marchés (PROMOGEM) dans les localités et sites prioritaires ciblés (marchés Ndoumbé Diop de Diourbel, Tilène de Ziguinchor, Sandikat de Pikine, Tambacounda et Kaolack, etc.).

L'assistance technique, la formalisation et l'adoption de technologies seront renforcées par le biais du fonds à frais partagés et du **Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT)**. L'accès au financement des jeunes entrepreneurs sera consolidé grâce au concours du mécanisme de garantie du FONGIP, de l'appui à l'autonomisation de la Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), du Fonds souverain d'Investissements stratégiques (FONSIS) et des subventions de contrepartie de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME).

Par ailleurs, le dispositif d'approvisionnement en produits pétroliers sera davantage sécurisé, à travers l'augmentation des capacités de raffinage, de stockage et de distribution de produits pétroliers. Ainsi, le système d'offre d'électricité sera renforcé à travers le développement de projets de centrales avec des sources diversifiées, à l'effet de sécuriser la disponibilité de la fourniture électrique mais également de baisser les coûts. De nouvelles unités de production utilisant le gaz local seront construites pour assurer la sécurité énergétique.

De même, les réseaux de transport seront renforcés pour assurer le maillage du pays et résorber le déséquilibre en matière d'accès à l'électricité notamment, en milieu rural. L'accès de tous les sénégalais à une énergie fiable et à moindre coût reste un objectif de premier ordre afin de promouvoir l'efficacité énergétique à travers les énergies renouvelables. A ce titre, le Gouvernement compte favoriser l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que de la main d'œuvre locale dans la chaîne de valeur pétrolière et gazière.

Également, la prise en charge des besoins des sénégalais de la diaspora sera concrétisée par la mise en œuvre du Plan d'orientation stratégique qui met en exergue la volonté de faire des concitoyens vivant à l'étranger, de véritables acteurs de développement. Le Gouvernement continuera d'aider à orienter les transferts de nos immigrés vers des investissements économiquement rentables et sur le plan social, il va aussi assurer une meilleure protection dans le pays d'installation et faciliter le rapatriement des corps de nos compatriotes décédés à l'étranger. De plus, l'Etat mettra en place un plan « Retour au pays, comme entrepreneur » visant spécifiquement les membres de la diaspora qui souhaitent créer leur propre entreprise.



## ⇒ L'équité territoriale et la promotion économique

Dans le domaine de **l'équité territoriale**, les mesures requises seront prises en vue d'accélérer l'exécution des différents projets socio-économiques (électrification rurale, hydraulique rurale, réalisation de pistes de désenclavement, d'écoles, d'infrastructures sanitaires et sportives, etc.), déjà lancés à travers, notamment, les programmes de développement territorial (PUDC, PUMA, PROMOVILLES, PACASEN, PNDL).

S'agissant de la mise en œuvre des politiques de **protection sociale**, le Gouvernement va renforcer le programme de bourses de sécurité par des transferts monétaires directs plus consistants aux ménages vulnérables, faisant passer le nombre de bénéficiaires à **1 000 000** de ménages et le montant de la bourse de **25 000 FCFA** à **35 000 FCFA**. En outre, le programme de carte d'égalité des chances sera évalué et étendu pour donner à tous les sénégalais les mêmes chances d'accéder aux services de santé. Le programme de Couverture Maladie universelle va poursuivre sa trajectoire pour atteindre un taux de couverture des populations à **75%**.

Aussi, les orientations s'inscrivent-elles dans le développement des infrastructures de transports routiers et ferroviaires durables pour un désenclavement du pays. Il s'agira, entre autres actions, de déployer, dans le cadre d'un suivi permanent, toutes les mesures requises pour asseoir la gestion optimale du dispositif de transports publics et privés, en cohérence avec la fonctionnalité du TER, des chemins de fer et du BRT, renforcer la mise en œuvre des programmes de renouvellement des véhicules de transport (urbains et interurbains) et des gros porteurs et accélérer l'accomplissement de toutes les diligences administrative, logistique, technique et financière, nécessaires à la finalisation de la deuxième phase du TER sur la ligne Diamniadio-AIBD.

En matière de **promotion économique**, le Gouvernement ambitionne de renforcer le secteur de l'économie numérique en vue de poursuivre les importantes réformes et efforts entrepris. A cet effet, il s'agira d'accélérer la transformation digitale des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, le commerce, les services financiers, la culture, etc. à travers la stratégie numérique SN2025.

Dans le secteur de la **communication**, l'ambition est de pérenniser la liberté de presse et le pluralisme médiatique tels que garantis par la Constitution et encadrés par les différents textes réglementaires adoptés à cet effet. La communication gouvernementale et administrative va miser sur une approche pédagogique moderne, à travers l'accessibilité et la diversification des canaux de communication, grâce notamment aux opportunités offertes par le numérique et les réseaux sociaux.

S'agissant du **transport aérien**, l'ambition de l'Etat reste de faire du Sénégal un hub aérien de l'Afrique de l'ouest et de renforcer le maillage du territoire en infrastructures aéroportuaires à travers le Programme de Réhabilitation des Aéroports du Sénégal (PRAS). Il s'agira également, de faire de l'AIBD un aéroport de référence sur le

transport des passagers et de fret et de disposer d'une desserte internationale importante avec des liaisons directes.

Au sujet du **tourisme**, un plan intitulé « Destination nouveau Sénégal » sera élaboré sous la conduite des partenaires sociaux en rapport avec les professionnels, les universités et le système de formation professionnelle. En plus, le périmètre d'intervention et les titres de la Société d'Aménagement et Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO- SENEGAL) dans les communes concernées, intégrant les sites classés seront sécurisés à travers des Plans d'urbanisme approuvés.

Pour faciliter l'accessibilité du produit et le renforcement de la compétitivité de la destination, les urgences concernent le repositionnement de la destination autour d'une offre à haute valeur ajoutée, l'orientation vers un tourisme expérimental autour des tendances actuelles, l'inscription du pays dans une démarche de partenariat avec un réseau de Tours Opérateurs haut de gamme et l'amélioration de la fluidité et de la mobilité.

Pour **la culture**, il s'agira de promouvoir et de valoriser les industries culturelles et créatives. Cet écosystème sera structuré par la mise en œuvre d'incubateurs de projets, notamment dans le domaine de la culture urbaine.

Relativement à la **politique sportive** en matière d'infrastructures sportives modernes, une attention particulière sera accordée au programme spécial de réhabilitation des infrastructures et équipements destinés à accueillir les Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2026 mais également à l'exécution des travaux des stades de Bambey, Ngéniène, Tivaouane, Malika, notamment, et à la réfection de la Piscine olympique, des stades de Cambérène, des Parcelles assainies, d'Alassane Djigo et Caroline Faye.

S'agissant de la **territorialisation des politiques publiques**, il est prévu la mise en œuvre des projets d'Investissement publics des régions de Tambacounda (**500 milliards FCA**), Thiès (**1 500 milliards FCFA**) et de Sédhiou (**400 milliards FCFA**) et ceux des autres régions en l'instar de Kédougou. Les projets des trois premières régions citées sont articulés autour de 50 orientations/décisions/mesures ainsi réparties, pour leurs opérationnalisations : **17** pour **Tambacounda**, **20** pour **Thiès** et **19** pour **Sédhiou**.

Concernant le **secteur minier**, la stratégie sera axée sur le développement responsable et durable des mines, la valorisation du potentiel géologique et le renforcement de la gouvernance du secteur.

Dans le domaine du **foncier**, une réflexion stratégique pour une gouvernance foncière prospective sera menée en tenant compte des orientations et prescriptions du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT). En perspective du

développement du réseau gazier, les sites et emprises des projets d'infrastructures seront davantage sécurisés.

### ⇒ La paix et la sécurité

La sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire demeure un impératif pour l'Etat. Elle constitue une garantie pour l'exercice toute activité économique et l'expression des libertés individuelles et collectives garanties par la Constitution. Elle est vitale pour la démocratie et l'Etat de droit

Ainsi, pour garantir la sécurité, la tranquillité et l'ordre public, en tout lieu et à tout moment, l'Etat poursuivra ses efforts en matière de renforcement des personnels et des moyens des forces de défense et de sécurité, à travers le maillage du territoire en unités opérationnelles mieux équipés, le renforcement des actions de lutte contre la criminalité et contre toutes les formes de déviances, l'accroissement des moyens d'interventions en matière de cybersécurité, de prévention et de gestion des crises. Un accent particulier sera aussi mis dans le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la finalisation et l'exécution de la stratégie nationale de protection civile pour l'adapter aux enjeux et défis d'un monde confronté à un nouveau cycle de catastrophes liées au dérèglement climatique.

De plus, la dynamique de maillage du territoire en infrastructures sera poursuivie à travers notamment la création d'escadrons, l'implantation de casernes, de cantonnements de GMI et de groupements de sapeurs-pompier.

Le renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces de Défense et de Sécurité sera également de mise avec la mise en œuvre d'un vaste programme de formation des effectifs afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles technologies et aux réalités du terrain.

A cet effet, les effectifs des Forces de Défense et de Sécurité seront renforcés à travers des recrutements de personnels de police et de gendarmerie.

En outre, un accent particulier sera mis sur l'intensification du développement du renseignement pour améliorer la prévention d'actes de délinquance et de terrorisme.

Toutes ces mesures permettront aux Forces de Défense et de Sécurité d'assurer de façon efficiente les missions de sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire national et de combattre efficacement toutes menaces aux intérêts nationaux.

### **III. Perspectives budgétaires sur la période 2024-2026**

Les ressources et les charges sur la période 2024-2026 sont projetées respectivement à **17 134 milliards FCFA** et **19 524,20 milliards FCFA**.

Tableau 3 : Tableau d'équilibre

RUBRIQUES	2 024	2 025	2 026	TOTAL 2024-2026 (JUIN)	TOTAL 2024-2026 (octobre)	Absolue	Relative
Recettes fiscales	4 179,98	4 928,53	5 569,96	14 788,06	14 678,48	- 109,6	-0,7%
Recettes non fiscales	210,00	301,79	256,96	717,50	768,75	51,2	7,1%
<b>Total recettes internes</b>	<b>4 389,98</b>	<b>5 230,32</b>	<b>5 826,92</b>	<b>15 505,57</b>	<b>15 447,22</b>	<b>- 58,3</b>	<b>-0,4%</b>
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	256,60	269,43	273,50	799,50	799,53	0,0	
<i>Dons budgétaires</i>	47,16	47,86	47,15	142,17	142,17	-	
<b>Total recettes externes</b>	<b>303,76</b>	<b>317,29</b>	<b>320,65</b>	<b>941,67</b>	<b>941,70</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0%</b>
<b>RECETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>4 693,74</b>	<b>5 547,62</b>	<b>6 147,57</b>	<b>16 447,23</b>	<b>16 388,92</b>	<b>58,3</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>195,04</b>	226,99	243,80	712,20	665,83	46,4	-6,5%
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	7,17	13,51	16,93	88,77	37,61	- 51,2	-57,6%
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	15,20	29,22	30,22	368,69	74,64	- 294,0	-79,8%
<i>dont fonds national de retraite</i>	168,47	180,06	192,45	428,69	540,98	112,3	26,2%
<b>Compte de commerce</b>	<b>0,49</b>	<b>0,49</b>	<b>0,49</b>	<b>1,47</b>	<b>1,47</b>	-	
<b>Compte de prêts</b>	<b>20,75</b>	<b>20,75</b>	<b>20,75</b>	<b>62,25</b>	<b>62,25</b>	-	
<b>Compte d'avances</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>2,40</b>	<b>2,40</b>	-	
<b>Compte de garanties et aval</b>	<b>4,37</b>	<b>4,37</b>	<b>4,37</b>	<b>1,50</b>	<b>13,12</b>	<b>11,6</b>	<b>774,7%</b>
<b>TOTAL RECETTES CST</b>	<b>221,45</b>	<b>253,41</b>	<b>270,21</b>	<b>779,82</b>	<b>745,08</b>	<b>34,7</b>	<b>-4,5%</b>
<b>TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES</b>	<b>4 915,19</b>	<b>5 801,02</b>	<b>6 417,78</b>	<b>17 227,05</b>	<b>17 134,00</b>	<b>93,1</b>	<b>-0,5%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	578,37	540,26	482,54	1 220,75	1 601,17	380,4	31,2%
<i>Dépenses de personnel</i>	1 442,47	1 584,70	1 727,80	4 543,26	4 754,97	211,7	4,7%
<i>Acquisitions de biens et services et transferts courants</i>	<b>1 676,84</b>	<b>1 874,47</b>	<b>2 086,66</b>	<b>4 247,48</b>	<b>5 637,97</b>	<b>1 390,5</b>	<b>32,7%</b>
<i>Acquisitions de biens et services</i>	421,35	455,06	509,67	1 493,05	1 386,07	- 107,0	-7,2%
<i>Transferts courants</i>	1 255,49	1 419,41	1 577,00	4 754,19	4 251,89	502,3	-10,6%
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>3 697,68</b>	<b>3 999,43</b>	<b>4 297,00</b>	<b>11 880,85</b>	<b>11 994,11</b>	<b>113,3</b>	<b>1,0%</b>
<i>Dépenses capitales sur ressources internes</i>	1 134,67	1 341,90	1 654,50	4 226,75	4 131,07	95,7	-2,3%
<i>Investissements sur ressources externes</i>	701,60	951,72	1 000,63	2 695,12	2 653,94	- 41,2	-1,5%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 836,27</b>	<b>2 293,62</b>	<b>2 655,13</b>	<b>6 921,87</b>	<b>6 785,01</b>	<b>- 136,9</b>	<b>-2,0%</b>
<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>5 533,95</b>	<b>6 293,04</b>	<b>6 952,13</b>	<b>18 802,71</b>	<b>18 779,12</b>	<b>23,6</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>195,0</b>	227,0	243,8	775,7	665,83	- 109,8	-14,2%
<i>dont Fonds intergénérationnel</i>	7,17	13,51	16,93	75,36	37,61	37,7	-50,1%
<i>dont Fonds de stabilisation</i>	15,20	29,22	30,22	302,38	74,64	- 227,7	-75,3%
<i>dont fonds national de retraite</i>	168,47	180,06	192,45	393,91	540,98	147,1	37,3%
<b>Compte de commerce</b>	<b>0,49</b>	<b>0,49</b>	<b>0,49</b>	<b>1,47</b>	<b>1,47</b>	-	
<b>Compte de prêts</b>	<b>20,75</b>	<b>20,75</b>	<b>20,75</b>	<b>62,25</b>	<b>62,25</b>	-	
<b>Compte d'avances</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>2,40</b>	<b>2,40</b>	-	
<b>Compte de garanties et aval</b>	<b>4,37</b>	<b>4,37</b>	<b>4,37</b>	<b>1,50</b>	<b>13,12</b>	<b>11,6</b>	<b>774,7%</b>
<b>TOTAL RECETTES CST</b>	<b>221,45</b>	<b>253,41</b>	<b>270,21</b>	<b>843,27</b>	<b>745,08</b>	<b>98,2</b>	<b>-11,6%</b>
<b>TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES</b>	<b>5 755,40</b>	<b>6 546,45</b>	<b>7 222,35</b>	<b>19 645,98</b>	<b>19 524,20</b>	<b>- 121,8</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>- 840,21</b>	<b>- 745,43</b>	<b>- 804,57</b>			-	

RUBRIQUES	2 024	2 025	2 026	TOTAL 2024-2026 (JUIN)	TOTAL 2024-2026 (octobre)	Absolue	Relative
PIB NOMINAL	21 551,30	24 683,21	26 796,64			-	
Déficit en % du PIB	-3,90%	-3,02%	-3,00%			-	

Tableau 4 : financement du déficit budgétaire

FINANCEMENT DU DEFICIT			
BESOIN DE FINANCEMENT			
	LFI 2024	2 025	2 026
<i>Amortissement de la dette</i>	1 248,2	1538,67	2194,64
<i>Financement déficit</i>	840,2	745,2	804,5
<i>Déficit OPEX</i>	50,0	50	50
<b>Total remboursement</b>	<b>2 138,4</b>	<b>2 333,9</b>	<b>3 049,1</b>
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT			
<i>Emprunts projets</i>	445,0	682,3	727,1
<i>Surfinancement prévisionnel à reporter</i>	381,0		
<i>Emprunts programmes</i>	300,0	315,0	330,8
<i>Autres emprunts</i>	1 012,4	1336,6	1991,3
<b>Total tirages</b>	<b>2 138,4</b>	<b>2 333,9</b>	<b>3 049,1</b>

**Sources** : DGB/DGCPT/DPEE

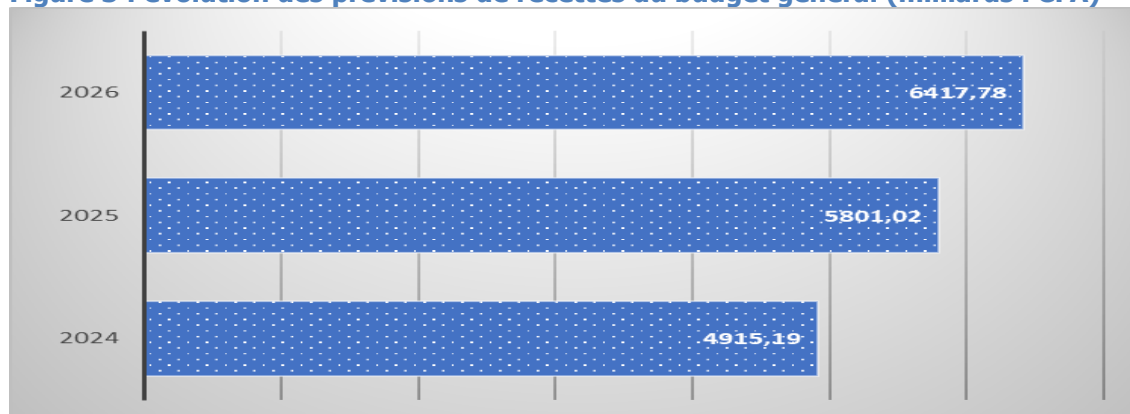
Ainsi, sur la période triennale, les prévisions de ressources (17 134 milliards FCFA) sont revues à la baisse de **93,1 milliards FCFA** en valeur absolue et **0,5%** en valeur relative par rapport au DPBEP du mois de juin 2023-2025. Concernant les charges, elles passent de **19 645,9 milliards FCFA** à **19 524,2 milliards FCFA** soit une baisse de **121,8 milliards FCFA** en valeur absolue et **0,6%** en valeur relative. Cette légère évolution s'explique principalement par la revue à la baisse des projections de recettes fiscales de 0,7% par rapport aux prévisions initiales du mois de juin.

Pour la première année, de la période triennale, les prévisions des dépenses s'établiraient à **5 755,4 milliards FCFA** contre **5 141,9 milliards FCFA** hors amortissement de la dette, soit une hausse de **613,5 milliards FCFA** en valeur absolue et **11,9%** en valeur relative comparée à la loi de finances 2023.

## II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

L'évolution des prévisions annuelles de ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2024-2026 est présentée dans le graphique ci-dessous.

Figure 3 : évolution des prévisions de recettes du budget général (milliards FCFA)



Source : DGB

L'évolution des prévisions de recettes se présente comme suit :

- recettes fiscales pour un montant de **14 678,5 milliards FCFA** contre **14 788,1 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP 2024-2026 du mois de juin 2023, soit une baisse de **109,6 milliards FCFA** en valeur absolue et **0,7%** en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de **768,7 milliards FCFA** contre **717,5 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP 2024-2026 du mois de juin 2023, soit une hausse de **51,2 milliards FCFA** en valeur absolue et **7,1%** en valeur relative ;
- dons budgétaires et dons en capital (projets) restent inchangés pour des montants respectifs de **142,17 milliards FCFA** et **799,50 milliards FCFA**.

## II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses hors **Comptes spéciaux du Trésor (CST)** sont évaluées sur la période 2024-2026 à **18 779,12 milliards FCFA** contre **18 802,71 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP du mois de juin. Elles comprennent :

- les intérêts de la dette pour **1 601,17 milliards FCFA** ;
- les dépenses de personnel hors prestations d'assistance sociales pour **4 754,97 milliards FCFA** ;
- les acquisitions de biens et services et transferts courants pour **5 637,97 milliards FCFA** ;
- les investissements sur ressources internes pour **4 131,07 milliards FCFA** ;
- les investissements sur ressources externes pour **2 653,94 milliards FCFA**.

Quant aux dépenses des CST, les montants sont projetés à **745,08 milliards FCFA** sur la période. Cette évolution est imputable d'une part, au **Fonds national de Retraite** et, d'autre part, à l'intégration des deux fonds à savoir : le fonds intergénérationnel et le fonds de stabilisation.

Concernant la **gestion de la dette**, le Gouvernement est déterminé à réduire la vulnérabilité et à renforcer son cadre de gestion. Conformément à la **Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)**, le recours aux financements

concessionnels et au financement en FCFA sur le marché régional seront privilégiés, en limitant le recours à la dette commerciale pour les projets présentant une rentabilité économique, financière et sociale compatible avec les conditions de financement.

Dans le cadre de la gestion des vulnérabilités, une stratégie de gestion active de la dette sera mise en œuvre pour lisser le service de la dette et limiter l'incidence du risque de change afin d'assurer un meilleur alignement aux seuils fixés pour l'AVD<sup>11</sup>.

Dans la dynamique de l'amélioration de la gestion de la dette, il sera poursuivi :

- la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'audit de la plateforme de gestion de la dette qui définira une feuille de route pour l'intégration des données de la dette des entreprises du secteur parapublic ;
- le renforcement du CNDP<sup>12</sup> en le dotant d'un secrétariat permanent et en rendant obligatoire la soumission dans un délai d'au moins 15 jours de tous les nouveaux emprunts du secteur public, appuyé d'une analyse des coûts et des avantages de chaque projet ;
- le renforcement de la transparence en assurant conformément à la loi une publication des états financiers de toutes les entités ayant souscrit à un endettement ;
- le respect strict du plafond d'endettement aligné sur l'objectif de soutenabilité de la dette du secteur public. A cet effet, le Gouvernement procédera sur une base semestrielle à une analyse de viabilité de la dette. L'échéancier de la dette du secteur public sera suivi pour assurer sa prise en charge budgétaire et sa soutenabilité. Également, le TOFE du secteur public sera publié au plus tard au 31 décembre de l'exercice budgétaire ;
- l'adoption d'une réglementation pour fixer les conditions et modalités de rétrocession, de prêts par le Gouvernement aux entreprises publiques.

Le tableau 5 ci-dessous présente le service de la dette publique projeté au titre de la période 2024-2026. L'analyse montre une augmentation progressive du service de 2024 à 2026 qui s'explique par le dernier remboursement de l'eurobond de 2014 (en 2024), remboursement in fine de plusieurs OTA (2025) et le début de remboursement de l'eurobond 2018 en euros pour **218,65 milliards FCFA** (en 2026).

En outre, il conviendra de noter que ce service va évoluer en fonction des tirages et engagements futurs, des taux de change et d'intérêts variables. Une mise à jour de ces données sera faite avant la finalisation du projet de LFI de 2024.

---

<sup>11</sup> Analyse de Viabilité de la dette

<sup>12</sup> Comité national de la Dette publique



**Tableau 5 : Service prévisionnelle de la dette publique de l'administration centrale en milliards FCFA**

Type de dette/années	2024	2025	2026	Total 2024-2026
<b>Service Total dû (SDT)</b>	<b>1 796,5</b>	<b>2 043,6</b>	<b>2 630,2</b>	<b>6 470,3</b>
Principal	1 248,2	1 538,7	2 194,6	4 981,5
Intérêts	548,3	505,0	435,5	1 488,8
<b>Service Dette Intérieure (SDI)</b>	<b>664,5</b>	<b>889,5</b>	<b>1 015,0</b>	<b>2 569,0</b>
Principal	496,4	733,8	895,2	2 125,4
Intérêts	168,1	155,7	119,8	443,6
<b>Service Dette Extérieure (SDE)</b>	<b>1 132,0</b>	<b>1 154,2</b>	<b>1 615,2</b>	<b>3901,4</b>
Principal	751,8	804,8	1299,5	2856,1
Intérêts	380,2	349,3	315,7	1045,2

**Source** : DGCPT ; P : principal, I&C : intérêts et commissions ; T : total

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à 6 785,01 milliards FCFA contre **6 921,87 milliards FCFA** dans le DPBEP 2024-2026, soit une baisse de **136,9 milliards FCFA** en valeur absolue et **2%** en valeur relative.

La programmation pluriannuelle 2024-2026 des investissements s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAP3/PSE (2024-2028). Elle sera orientée vers la réalisation d'infrastructures lourdes, aptes à améliorer la productivité, la qualité de vie et à stimuler la croissance. La répartition des investissements par axe stratégique du PSE ainsi que les principaux projets et programmes sont proposés ci-dessous.

**Tableau 6 : répartition des prévisions par axes du PSE en milliards FCFA**

Axes du PSE	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Total 2024-2026	Part (%)
<b>Axe I : Transformation structurelle de l'économie et croissance</b>	1 028 309 430 014	1 284 424 960 000	1 486 872 366 087	3 799 606 756 101	56%
<b>Axe II : Capital humain, protection sociale et développement durable</b>	569 242 720 186	711 020 960 000	823 090 059 798	2 103 353 739 984	31%
<b>Axe III : Gouvernance, institutions, paix et sécurité</b>	238 714 689 110	298 170 080 000	345 166 799 270	882 051 568 381	13%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 836 266 839 310</b>	<b>2 293 616 000 000</b>	<b>2 655 129 225 156</b>	<b>6 785 012 064 466</b>	<b>100%</b>

**Source** : DGB

L'axe 1 « **transformation structurelle de l'économie et croissance** » concentre plus de la moitié des investissements programmés sur la période avec **56%**. Parmi les projets phares, on peut citer :

- le programme de désenclavement des zones de production agricole, rizicole et minière et renforcement de la compétitivité des corridors ;
- le projet de développement économique local et transition agro écologique (DELTA) ;
- le programme national de développement intégré de l'Élevage au Sénégal (PNDIES) ;
- le Train Express Régional Phase II (Diamniadio-AIBD) ;

- le projet Autoroute du Nord (sections Tivaouane Peulh-Diamniadio-Mékhé, Mékhé-Ndande et Louga-Gandon) ;
- le projet de modernisation des marchés ;
- le projet de Rénovation des Aéroports phase II (Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou) ;
- le projet de mise aux normes des aéroports secondaires ;
- le projet d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie par batteries ;
- le projet Agropole Centre.

L'axe 2 « **capital humain, protection sociale et développement durable** » qui englobe **31%** des investissements publics sur la période, constitue le principal levier de prise en charge des questions de résilience, d'équité et d'accès à l'emploi et à un cadre de vie décent. Les investissements seront orientés vers les projets/programmes suivants :

- le Projet de réalisation d'une unité de dessalement de l'eau de mer aux Mamelles ;
- le Projet de remplacement des abris provisoires (lots 2 et 3) ;
- le Projet de Promotion et de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED) ;
- le Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans les Secteurs porteurs (PDCEJ) ;
- le projet d'amélioration de la mobilisation des eaux renouvelables dans les bassins versants du Nanija Bolong ;
- le Projet Investir dans les premières années pour le Développement humain au Sénégal (PIPADHS) ;
- le projet de construction de 13 centres de formation professionnelle ;
- le Projet de digitalisation du système de santé ;
- les chantiers de construction des hôpitaux de Ourosogui, de l'hôpital El Hadj Malick SY de Tivaouane, de l'hôpital Alioune Badara Cissé de Saint Louis ;
- le Projet de Reconstruction de l'Hôpital Aristide Le Dantec ;
- le projet de Construction d'une Unité de Production de Vaccin Anti-Covid (MADIBA) ;
- le Projet de réalisation du centre d'entrepreneuriat et d'innovation de la Délégation à l'Entrepreneuriat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;
- le Programme de Renforcement Lutte contre le VIH SIDA ;
- le Programme de Renforcement de la Lutte contre la Malnutrition.

L'axe 3 « **gouvernance, institutions, paix et sécurité** » qui reçoit **13%** des prévisions d'investissements prend en compte les préoccupations relatives à la sécurité sous régionale, la lutte contre les spéculations foncières de même que les questions de gouvernance économique, financière et territoriale. L'investissement portera en priorité sur la mise en œuvre des projets/programmes ci-après :

- le Programme de renforcement des moyens de la défense nationale (Gaïndé 1) ;
- le Plan d'Urgence de la Gendarmerie ;
- le Programme de Construction prioritaire des Services du Ministère de l'Intérieur ;
- le projet d'Acquisition et équipement des Missions diplomatiques et consulaires ;
- le Programme de Modernisation des Infrastructures/ Ministère de la Justice ;
- le Projet de Renforcement de la Stratégie des Recettes à moyen terme ;
- le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) ;
- le Projet de mise en œuvre du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) ;
- le PACASEN rural ;
- le Projet de Fourniture de Matériel de Lutte contre les Incendies, d'Équipements médicaux et d'un Hôpital mobile (NAFFCO) ;
- le Programme national d'Implantation des Hydrants.

#### IV. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures

La période 2023-2025 marque le début de l'ère d'exploitation des hydrocarbures au Sénégal. A ce titre, le cadre global a été mis en place pour l'utilisation et l'affectation des ressources issues de l'exploitation du gaz et du pétrole, à travers la loi **n°2022-19 avril 2022** relative à la répartition et l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Cette loi, en son **article 5**, fixe les orientations qui sous-tendent la gestion des recettes d'hydrocarbures, elle-même soumise aux principes de sincérité, de transparence, de suivi et de contrôle définis par la loi organique relative aux lois de finances et par la loi portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Ces principes visent l'utilisation optimale des ressources avec la prise en charge des questions sociales axées sur le **désenclavement**, **l'équité spatiale**, la **mise aux normes des hôpitaux**, l'accès universel à **l'eau**, à **l'énergie**, à **l'assainissement** et à **l'éducation**, la lutte contre les **inondations** et les **filières porteurs de l'agriculture** pour bâtir une économie résiliente et assurer ainsi l'indépendance et la sécurité alimentaire.

Dans cette optique, les orientations de ladite loi précisent la répartition des ressources d'hydrocarbures entre le **budget général** (maximum 90%), le **fonds intergénérationnel** (minimum 10%) et le **fonds de stabilisation** alimenté suivant le mécanisme décrit dans la loi. Cette dernière précise également que les recettes affectées au budget général serviront à financer des projets d'investissement identifiés sur la base des priorités des politiques publiques et des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses de salaire.

Ainsi, des dispositifs de gouvernance stratégique et opérationnelle des ressources pétrolières et gazières ont été introduits avec :

- la mise en place du Comité d'orientation stratégique du Pétrole et du GAZ (COS-PETROGAZ) ;
- la création d'un ministère en charge des hydrocarbures ;
- la mise en place d'un Comité technique chargé d'élaborer le cadre de gestion des ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Au titre du cadre juridique, le Code pétrolier a été révisé en 2019 et ses textes d'application ont été promulgués en octobre 2020. Celui-ci a été adapté à un contexte d'exploration et d'exploitation future.

Il est important de préciser qu'en 2023, aucun titre pétrolier n'est soumis audit code. Les stratégies d'amélioration visent à la fois à maximiser et à pérenniser les intérêts de l'Etat, mais aussi le renforcement de la transparence dans l'attribution des contrats de partage de production d'hydrocarbures notamment :

- l'encadrement de la taille des blocs et la réorganisation de leur mode d'attribution ;
- le versement d'un bonus de signature (droit d'entrée) à l'Etat avant l'attribution du titre d'hydrocarbure minéral ;
- l'ouverture de blocs à la concurrence par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt et ;
- la création d'une commission indépendante composée de l'Assemblée nationale, du Conseil économique, social et environnemental, du ministère en charge des Finances, du ministère en charge des Hydrocarbures, du ministère en charge de l'Environnement, du COS-PETROGAZ et de PETROSEN.

#### **IV.1. Projection des recettes des hydrocarbures**

Selon les dispositions de ladite loi, l'exploitation des hydrocarbures constitue l'ensemble des activités pétrolières relatives à la prospection, à l'exploitation, au développement, à l'extraction, au transport, à la transformation et à la commercialisation des ressources d'hydrocarbures.

Ces recettes comprennent notamment :

- le produit de l'impôt sur les sociétés versé par toute société, y compris les sociétés détenues par l'Etat, ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le bénéfice non-commercial des sous-traitants internationaux ;
- les droits de douane de sortie ;
- les taxes additionnelles ;

- les recettes provenant de la vente de la quote-part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures ;
- les redevances ainsi que tout bonus auquel est redevable le titulaire d'une autorisation de prospection ou d'un contrat pétrolier à l'exclusion des loyers superficiaires ;
- les dividendes versés à l'Etat par toute société d'Etat ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).

La liste des recettes peut être complétée et/ou précisée par une loi de finances.

Ainsi, en termes de sources de revenus pour l'Etat, les contrats pétroliers prévoient trois (3) sources de recettes majeures : (i) la part de l'Etat dans le partage de production après déduction des coûts pétroliers, (ii) les impôts et taxes prévus dans le cadre des contrats et accords signés et (iii) les dividendes que peut lui verser PETROSEN.

Les deux premières sources de revenus devraient constituer l'essentiel des recettes de l'Etat, d'où la mise en place, d'une stratégie de renforcement des administrations fiscales et pétrolières chargées de contrôler et de sécuriser la fiscalité attendue du développement des projets pétroliers et gaziers.

Concernant les **activités intermédiaires**, l'Etat a mis en place la Société nationale du Réseau gazier du Sénégal (RGS) pour la construction et l'exploitation des pipelines de gaz. Cette dernière s'appuie sur des partenariats public-privés (PPP) pour mener à bien ses missions.

Le Sénégal est en train de finaliser la préparation de son schéma directeur du pétrole et du gaz pour identifier les applications qui développeront l'économie locale et qui apporteront de la valeur ajoutée en termes de création d'emplois et de développement de nouvelles industries ; l'objectif étant la création d'une chaîne de valeur du pétrole et du gaz. Chaque option sélectionnée fera l'objet d'une étude détaillée et la mise en œuvre de stratégies de financement et d'implémentation.

Les activités d'exploration-production des hydrocarbures qui constituent l'amont pétrolier, sont menées sur toute l'étendue du bassin sédimentaire qui dispose d'un potentiel en hydrocarbures aujourd'hui notable, aussi bien en offshore profond qu'en onshore.

PETROSEN, société avec une participation publique majoritaire directe de 99% par l'Etat et 1% par la Société nationale de Recouvrement (entité entièrement détenue par l'Etat), contrôle le processus d'exploitation et est en partenariat avec plusieurs compagnies internationales sur neuf (09) blocs ayant des Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP) en cours de validité, dont un (1) en onshore, sept (7) en offshore et un (1) en ultra deep. Ces blocs sont à des niveaux différents en termes

d'exploration-production. PETROSEN est l'instrument technique d'application de la politique définie par l'Etat dans l'exploration et la production des hydrocarbures.

Jusqu'à présent focalisée sur la promotion du bassin sédimentaire et la recherche, PETROSEN est amenée à changer fondamentalement ses missions afin de prendre en charge les nouveaux enjeux liés aux importantes découvertes réalisées au Sénégal ces dernières années. En effet, PETROSEN jouera un rôle de premier rang aussi bien dans la promotion du bassin que dans l'exploitation des ressources extractives et leur valorisation. Elle est appelée à devenir un acteur clé sur toute la chaîne de valeur du pétrole et du gaz. Pour cela, l'Etat a décidé de l'organiser en société holding avec la création de deux (2) filiales (en novembre 2019) qui sont :

- PETROSEN Exploration et Production (PETROSEN E&P) en charge des activités de l'Amont ;
- PETROSEN Trading et Services (PETROSEN TS) en charge des activités de l'Aval.

L'opérationnalisation de ces différentes filiales est effective depuis le début de l'année 2020. A ce titre, la filiale en charge de l'aval a démarré le développement d'une unité de production d'urée (engrais) qui va viser à valoriser une partie du gaz local via une industrie de pointe et pour la création de valeur ajoutée additionnelle grâce notamment aux bénéfices induits dans l'agriculture nationale.

De même, la société Réseau gazier du Sénégal (RGS), filiale de PETROSEN Holding, travaille diligemment à la mise en place des infrastructures des transports de gaz nécessaires à la connexion entre les gisements amont et les points de consommation primaires comme les centrales électriques et les grands industriels.

#### – **Projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) (Gaz naturel et GNL)**

La découverte du gisement de gaz Grand Tortue Ahmeyim (GTA) transfrontalier entre le Sénégal et la Mauritanie a été réalisée en 2015. Les ressources probables récupérables sont estimées entre 15 et 20 TCF (Trillion Cubic Feet), soit entre 420 et 560 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Les deux Etats ont décidé de développer et d'exploiter conjointement ce champ dans le cadre d'un accord de coopération inter-Etats prévoyant une répartition initiale de 50% pour chaque pays des ressources extraites, signé le 09 février 2018, révisable tous les 5 ans à compter du début de la production et qui a été suivi par de nombreux autres accords qui l'encadrent.

Au plan commercial, une production de 2,5 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié (GNL) et celle de 35 millions de pieds cubes jour en gaz domestique sont prévues pour la première phase du projet GTA.

La contribution de PETROSEN aux dépenses de développement, estimée à environ 10% du montant total des investissements (Sénégal et Mauritanie), est financée grâce à un prêt consenti par les partenaires BP et Kosmos.

– **Projet de Sangomar (Pétrole)**

L'exploitation du champ Sangomar permettra de récupérer près de **560** millions de barils de pétrole et 2,4 TCF de gaz naturel (associé et non associé) dans le cadre d'un futur développement (phase future). Le concept de développement choisi est constitué d'une unité flottante de production, de stockage et de déchargement (FPSO), rattachée à une architecture sous-marine de collecte et de transport des hydrocarbures.

La contribution de PETROSEN aux dépenses de développement devrait s'élever à environ 756 millions de dollars, financée à hauteur de 450 millions \$US par un prêt consenti par Woodside. Un financement complémentaire d'un montant d'environ 270 millions \$US a été mobilisé par l'Etat et rétrocédé à PETROSEN durant l'année 2021.

– **Projet Yakaar-Teranga (Gaz naturel)**

Concernant les découvertes de gaz naturel de Yakaar et Teranga, en rapport avec BP et Kosmos, il est envisagé une phase préliminaire d'une production minimale de 150 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel destinée au marché domestique (génération électrique et besoins industriels).

Le projet Yakaar-Teranga s'inscrit dans une stratégie globale de monétisation du gaz local au niveau local, via le gas-to-power et le gas-to-industry, en ligne avec le PSE et le schéma directeur pétrole et gaz de l'Etat. L'objectif est de satisfaire la demande croissante du pays en électricité à partir du gaz naturel offshore.

## IV.2. Projection des dépenses

Conformément à l'**article 14** de la loi citée supra, les recettes des d'hydrocarbures financent principalement des **dépenses d'investissement prioritaires** inscrites dans le Programme d'Investissements publics (PIP). Elles peuvent également financer des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses relatives aux salaires.

A cet effet, les charges afférentes aux recettes vont couvrir les dépenses consacrées aux priorités du Gouvernement à travers les domaines de concentration relevant notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement.



## V. Analyse des projections de dépenses d'investissement sur la période 2024-2026 par fonctions hors ressources extérieures

La programmation de l'investissement des dépenses budgétaires sur ressources internes y compris les recettes attendues de l'exploitation des hydrocarbures pour la période 2024-2026 est faite en tenant compte des orientations des politiques publiques.

La fonction « **Affaires économiques** » qui regroupe les secteurs emploi, agriculture, industrie, combustibles et énergie, transport et autres affaires économiques, concentre en moyenne **22,36%** des dotations budgétaires sur la période 2024-2026.

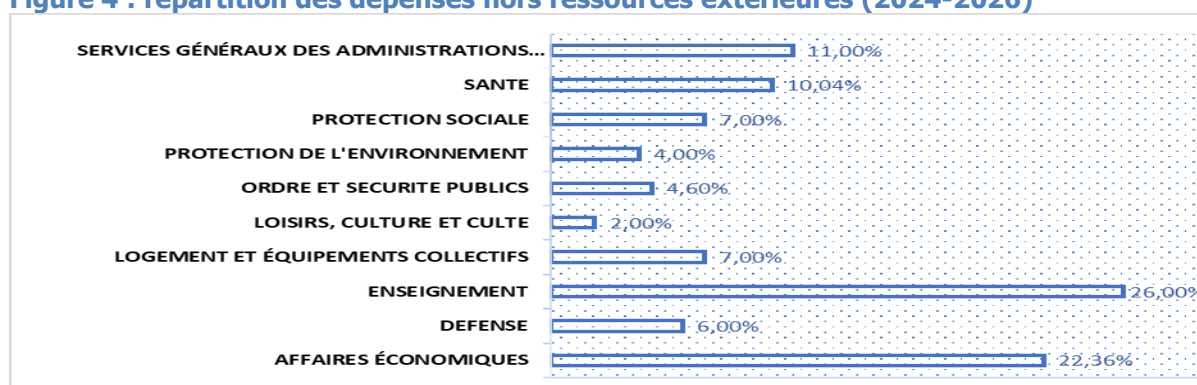
Concernant la fonction « **Enseignement** » qui englobe l'enseignement élémentaire, secondaire, supérieur et la formation, elle concentre **24%** des dépenses budgétaires sur la période considérée. Cette fonction connaîtra une hausse de ses allocations budgétaires en vue d'améliorer les performances du secteur.

Pour l'efficacité du système, les dotations budgétaires de la fonction « **Santé** » devraient être portées à **10,04%** sur la période 2024-2026. En plus des efforts de l'Etat, les appuis des partenaires techniques et financiers sont attendus en vue de relever davantage le plateau technique.

Pour concrétiser la vision du Gouvernement en matière de politiques d'équité territoriale et de justice sociale, la fonction « **Protection sociale** » représente **7%** des allocations sur ressources internes sur la période 2024-2026.

Dans le cadre d'une paix durable, la sécurité et la stabilité sociale seront renforcées à travers l'allocation des fonctions « **Défense** » et « **Ordre et sécurité publiques** » pour respectivement **6%** et **4,6%** sur la période triennale.

**Figure 4 : répartition des dépenses hors ressources extérieures (2024-2026)**



Source : DGB

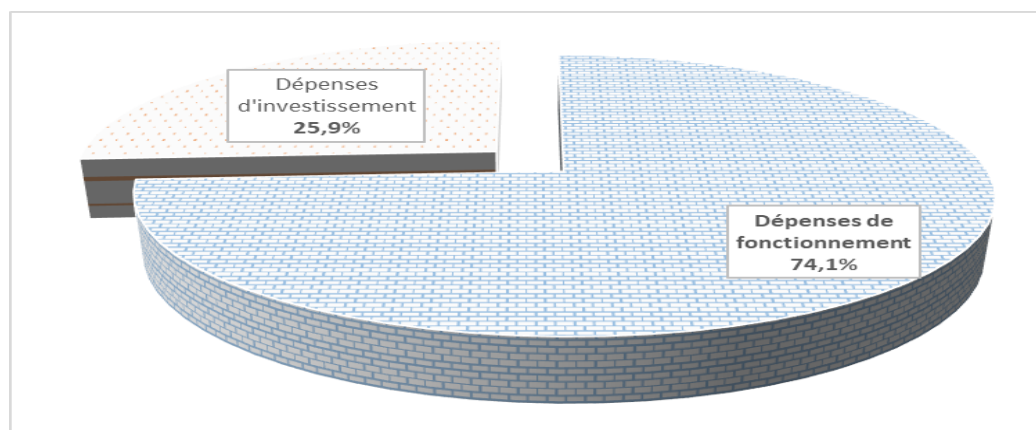
## CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

### I. Situation de la gestion des finances locales

Entre 2021 et 2022, les recettes des structures décentralisées, en glissement annuel, sont passées de **262,53** à **270,55 milliards FCFA**, soit une augmentation de **8,02 milliards FCFA** en valeur absolue et **3,06%** en valeur relative. Cette situation s'explique d'une part, par la forte hausse des recettes et, d'autre part, par les reports importants.

Quant aux dépenses des collectivités territoriales, elles ont été exécutées à hauteur de **37,46%** par rapport aux prévisions budgétaires. En 2022, elles s'établissent à **161,97 milliards FCFA** contre **200,19 milliards FCFA** en 2021, soit une baisse de **38,22 milliards FCFA** en valeur absolue.

**Figure 5 : répartition des dépenses des collectivités territoriales par catégories de dépenses en pourcentage (2022)**



Source : DGCPT/MFB

De l'analyse, il ressort que l'investissement est en baisse de **19,09 milliards FCFA** en valeur absolue (31,20%) par rapport à la gestion 2021, passant ainsi de **61,18 milliards FCFA** à **42,09 milliards FCFA** en 2022.

Dans le secteur de la voirie, les dépenses passent de **19,34 milliards FCFA** en 2021 à **13,59 milliards FCFA**, soit une baisse de **29,73%**.

Les dépenses relatives à l'**Education**, à la **Jeunesse** et aux **Sports** sont le deuxième poste de dépenses d'investissement. Elles s'établissent à **10,26 milliards** contre **16,26 milliards FCFA** en 2021 soit une baisse de **36,90%** en valeur relative.

S'agissant de la **Santé**, de l'**Hygiène** et de l'**Action sociale**, les investissements ont évolué de manière négative à **49,16%** en valeur relative.

Quant aux opérations financières, elles enregistrent une hausse de **71%** en valeur relative.

### I.1. La mobilisation des recettes en 2022

Comparées aux prévisions, les recettes totales des collectivités territoriales ont été recouvrées à hauteur de **62,6%**, ce qui représente une moins-value de **161,69 milliards FCFA**. En glissement annuel, malgré l'implémentation dans GFILOC-ORDONNATEUR des méthodes d'évaluation reconnues dans le cadre de la recherche de l'instauration du principe de sincérité budgétaire, les recettes recouvrées ont connu qu'une légère hausse de **8,32 milliards FCFA** en valeur absolue, soit **3,2%** en valeur relative

Comparées à 2021, les recettes de fonctionnement ont augmenté de **4,16 milliards FCFA** et celles de l'investissement de **4,16 milliards FCFA** soit respectivement **2,49%** et **4,36%** comme spécifié par le tableau suivant.

**Tableau 7 : évolution des recettes de fonctionnement et d'investissement**

Recettes	2021	2022		Variations	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Absolue	Relative
Fonctionnement	166 770 886 863	236 714 530 456	170 930 392 893	4 159 506 030	2,49%
Investissement	95 466 704 688	195 635 375 730	99 627 489 746	4 160 785 058	4,36%
<b>Total</b>	<b>262 237 591 551</b>	<b>432 349 906 186</b>	<b>270 557 882 639</b>	<b>8 320 291 088</b>	<b>3,17%</b>

**Source :** DGCPT/MFB

La hausse des recettes de fonctionnement s'explique par l'amélioration des **recettes fiscales** (7,8%), des **recettes non fiscales** (2,21%) et des **transferts reçus** (6,74%) de l'Etat. Concernant l'investissement, la hausse s'explique principalement par le montant des dotations qui ont évolué de 27,18%.

### I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2021 à 2023

Les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales poursuivent une tendance haussière. En effet, entre 2021 et 2022, les fonds de dotation et d'équipement des collectivités territoriales ont augmenté respectivement de **3,68 milliards FCFA** (+13,79%) et **5,16 milliards FCFA** (14,65 %).

**Tableau 8 : situation des transferts de ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales**

Nature des transferts	2021	2022	2023 (prev)
FDD autres structures	2 511 000 000	2 457 000 000	2 991 400 000
FDD CT	24 189 000 000	25 993 000 000	27 390 493 371
<b>Total FDD</b>	<b>26 700 000 000</b>	<b>28 450 000 000</b>	<b>30 381 893 371</b>
FECT autres structures	5 053 000 000	5 154 060 000	5 204 590 000
FECT CT	26 467 061 216	28 972 061 216	31 475 609 045
AUTRES	3 705 859 132	3 705 859 132	3 705 859 132
<b>Total FECT</b>	<b>35 225 920 348</b>	<b>37 831 980 348</b>	<b>40 386 058 177</b>
<b>TOTAL FDD ET FECT</b>	<b>61 925 920 348</b>	<b>66 281 980 348</b>	<b>70 767 951 548</b>

Nature des transferts	2021	2022	2023 (prev)
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	2 833 829 450	2 833 829 450
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	1 529 079 550	1 529 079 550
<b>Total des ristournes</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>4 362 909 000</b>
BCI santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
BCI éducation	302 000 000	452 000 000	452 000 000
<b>Total BCI</b>	<b>1 002 000 000</b>	<b>1 152 000 000</b>	<b>1 152 000 000</b>
<b>Total des ressources budgétaires transférées</b>	<b>67 290 829 348</b>	<b>71 796 889 348</b>	<b>76 282 860 548</b>

**Source** : GFILOC/DGCPT

### I.3. Perspectives 2024-2026

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devraient atteindre un montant de **258,97 milliards FCFA** sur la période 2024-2026, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable (cf. tableau 9).

Ces prévisions ne tiennent pas compte des ressources extérieures attendues du PACASEN urbain (en cours) et rural (en négociation avec les partenaires techniques et financiers).

**Tableau 9 : transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales**

Nature des transferts	2023	2024	2025	2026	Total 2024 - 2026
FDD autres structures	2 991 400 000	1 694 094 669	3 562 863 458	3 722 226 385	10 548 107 555
FDD CT	27 390 493 371	32 187 798 702	30 641 594 465	32 481 762 442	92 080 456 503
<b>Total FDD</b>	<b>30 381 893 371</b>	<b>33 881 893 371</b>	<b>34 204 457 923</b>	<b>36 203 988 827</b>	<b>104 290 340 121</b>
FECT autres structures	5 204 590 000	4 072 693 315	5 295 642 075	5 321 747 971	15 864 909 755
FECT CT	31 475 609 045	34 617 893 177	37 607 314 076	40 272 259 051	112 498 323 522
AUTRES	3 705 859 132	2 036 346 657	3 660 537 474	3 969 955 700	11 312 057 310
<b>Total FECT</b>	<b>40 386 058 177</b>	<b>40 726 933 149</b>	<b>46 563 493 625</b>	<b>49 563 962 722</b>	<b>136 854 389 496</b>
<b>Total FDD et FECT</b>	<b>70 767 951 548</b>	<b>74 608 826 520</b>	<b>80 767 951 548</b>	<b>85 767 951 549</b>	<b>241 144 729 617</b>
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 833 829 450	3 900 000 000	2 833 829 450	2 876 336 892	8 543 995 792
Taxe sur la plus-value immobilière	1 529 079 550	2 100 000 000	1 529 079 550	1 758 441 483	4 816 600 583
<b>Total des ristournes</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>6 000 000 000</b>	<b>4 362 909 000</b>	<b>4 634 778 374</b>	<b>14 997 687 374</b>
BCI santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000	770 000 000	2 170 000 000
BCI éducation	452 000 000	302 000 000	452 000 000	519 800 000	1 273 800 000
<b>Total BCI</b>	<b>1 152 000 000</b>	<b>1 002 000 000</b>	<b>1 152 000 000</b>	<b>1 152 000 000</b>	<b>3 306 000 000</b>
<b>Total des ressources budgétaires transférées</b>	<b>76 282 860 548</b>	<b>81 610 826 520</b>	<b>86 282 860 548</b>	<b>91 554 729 923</b>	<b>259 448 416 991</b>

**Source** : DGB

## II. Les organismes de protection sociale

La gestion de la protection sociale relève de la **Caisse de Sécurité sociale (CSS)** et de l'**Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)**. La situation de ces deux institutions est présentée comme suit.

## II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

Conformément à la **loi n° 91-33 du 26 Juin 1991**, la CSS est devenue une Institution de prévoyance sociale de droit privé, chargée de service public, dont la mission est de gérer une branche de prestations familiales et une branche de prévention, de réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles en vue de garantir l'accès à des services de qualité à ses usagers, en contribuant à l'amélioration du système de protection sociale.

### II. 1.1 Les indicateurs socio-économiques

Dans l'ensemble, les paramètres d'exploitation de l'Institution sont bien maîtrisés, avec des évolutions notables notées sur les cinq (05) dernières années.

L'Institution ne connaît pas de déficit d'exploitation sur la période d'observation où tous les résultats engrangés sont excédentaires et où les réserves évoluent positivement d'année en année.

Cette tendance devrait être maintenue sur la période triennale 2024-2026 voire améliorée, en dépit des effets cumulés de la pandémie qui continuent à se faire sentir.

La revalorisation des cotisations, devenue de plus en plus nécessaire du fait de l'augmentation des charges de prestations inhérente à l'évolution du portefeuille des allocataires, des bénéficiaires et des personnes à charge, permettra de maintenir l'équilibre financier des branches dans le long terme.

Une revalorisation de 10% des rentes a été effectuée sur l'exercice 2023 avec un rappel à compter de janvier 2023 afin d'améliorer les revenus des créditeurs et ayants droits en vue d'accroître leur pouvoir d'achat. Les effets de cette opération seront répercutés sur la période triennale 2024-2026.

Au niveau de l'exploitation, la solvabilité courante et à terme de l'Institution est maîtrisée avec, toutefois, une évolution attendue des charges découlant de la revalorisation des prestations servies aux usagers sur la période.

Dès lors, il est nécessaire de procéder à la révision des taux de cotisation et des plafonds pour permettre à la CSS d'amplifier ses actions dans la politique nationale de protection sociale.

⇒ **Evolution du portefeuille**

#### **a) Portefeuille des allocataires & enfants**

**Tableau 10 : évolution des allocataires et enfants de 2015 à 2019**

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Allocataires	172 815	110 371	117 460	151 361	154 799
Enfants	458 132	311 720	332 421	404 679	412 237

**Source** : CSS

Sur les cinq (05) dernières années, 706 806 allocataires ont bénéficié des prestations familiales et 1 919 189 enfants ont été pris en charge au titre de cette branche.

De 2019 à 2022 le nombre d'allocataires et d'enfants a augmenté, traduisant ainsi, l'attractivité du système et les efforts consentis pour l'amélioration de la qualité des prestations servies dans les agences. Toutefois, entre 2018 et 2019, une baisse du nombre d'allocataires et d'enfants a été notée.

### **b) Portefeuille des employeurs**

Le nombre d'employeurs est passé **de 32 535** en 2018 à **45 112** en 2022 soit un taux de progression moyen de **8,57%**, tandis que les salariés sont passés de **271 519** en 2018 à **294 237**, soit une croissance moyenne de **2,05%**.

Cette hausse du portefeuille des employeurs et salariés est le fruit des efforts déployés par les services de la CSS sur la détection et le contrôle des employeurs.

### **C) Portefeuille des crédientiers et accidents de travail**

Depuis l'année 2019 les accidents de travail suivent une tendance baissière grâce aux nombreuses actions de formation et de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels qui sont déployées sur le terrain. Le nombre d'accidents de travail est passé de **1 955** en 2017 à **1 143** en 2022 soit une baisse en moyenne annuelle de **7%**.

Cependant, le nombre de crédientiers passe de **3 560** à **5 469**, soit une hausse significative de **53,62%** qui s'explique par la gravité des accidents d'où l'importance des activités de la Direction de la Prévention des risques professionnels de la CSS pour sensibiliser les entreprises sur la sécurité et la santé des travailleurs.

#### ⇒ **Indicateurs financiers d'exploitation**

##### **a) Les prestations familiales**

Au cours des cinq dernières années, l'ensemble des prestations familiales servies a connu une évolution stable avec un montant global payé de **73 699 863 437 FCFA**.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance est la conséquence de la féminisation de l'emploi dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités avec des salaires très élevés.

## b) Les accidents de travail et maladies professionnelles

**Tableau 11 : évolution des rentes et indemnités journalières AT**

Nature Prestation\Année	2018	2019	2020	2021	2022
Rentes	2 680 503 027	3 245 823 758	2 814 931 225	3 405 068 137	3 190 226 817
Indemnités journalières	332 898 063	341 373 359	347 058 986	191 038 116	395 681 903
<b>TOTAL</b>	<b>3 013 401 090</b>	<b>3 587 197 117</b>	<b>3 161 990 211</b>	<b>3 161 990 211</b>	<b>3 585 908 720</b>

**Source** : CSS

Dans le cadre de la prise en charge des victimes d'accidents de travail et de leurs ayants droits, la CSS a octroyé durant les cinq (05) dernières années un montant de 19 633 780 765 FCFA en termes de rentes et d'indemnités journalières.

## c) **Les Produits de facturation et recouvrement des cotisations**

La tendance haussière des recouvrements s'explique par les efforts déployés ces dernières années en matière de contrôle employeurs et de recouvrement des cotisations. De 2018 à 2022, les produits de cotisation s'élèvent à **182 728 768 917 FCFA** dont un montant de **147 445 831 201 FCFA** recouvré.

Cependant en 2020, la légère baisse notée, s'explique par les effets de la pandémie faisant suite aux mesures et initiatives prises en interne pour accompagner les employeurs impactés.

En effet, toutes les activités externes, les actions contentieuses, les majorations de retard ont été suspendues pour les employeurs impactés.

Dans l'ensemble, les produits générés ont évolué en moyenne de **8,67%** sur les cinq dernières années tandis que le recouvrement a connu une croissance moyenne sur la même période de **4,90%**.

## d) **Les charges et produits techniques consolidées**

**Tableau 12 : évolution des charges techniques / produits techniques**

Nature prestation\Année	2018	2019	2020	2021	2022
Produits techniques	28 143 182 428	31 023 860 945	30 126 031 177	36 487 939 661	40 453 817 997
Charges techniques	14 217 692 255	18 862 449 357	17 910 167 844	18 868 676 999	20 238 490 044
Marges techniques	<b>13 925 490 173</b>	<b>12 161 411 588</b>	<b>12 215 863 333</b>	<b>17 619 262 662</b>	<b>20 215 327 953</b>

**Source** : CSS

Sur les trois (03) derniers exercices, la marge technique qui est le solde d'exploitation de premier degré est satisfaisante.

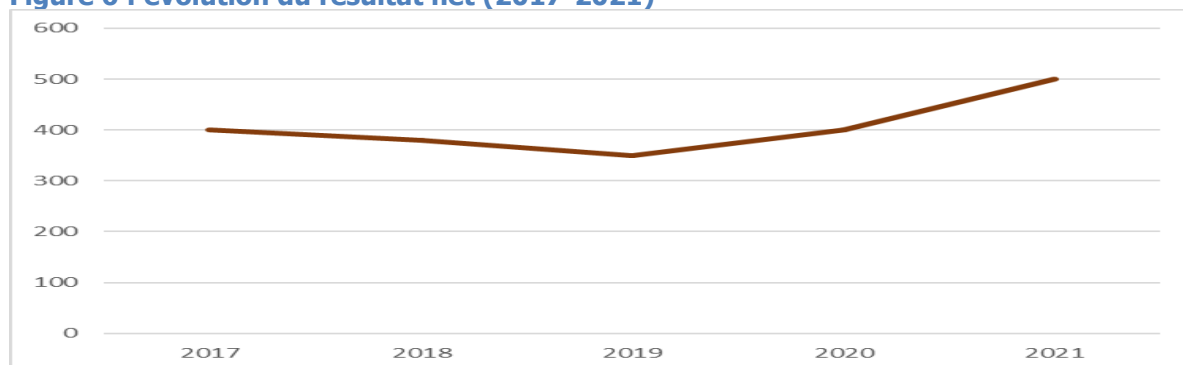
## e) **Les indicateurs financiers**

L'Excédent brut d'Exploitation (EBE) est passé de **4 280 814 867 FCFA** en 2017 à **11 366 396 312 FCFA** en 2021, soit un taux de croissance de plus de 165,5% sur la période et une croissance moyenne annuelle de **31,8%**. Cette croissance a permis de



porter les réserves à **98 108 760 036 FCFA** en 2021, soit un taux de croissance de 18,33% sur la période.

**Figure 6 : évolution du résultat net (2017-2021)**



**Source** : CSS

## II. 1.2 Perspectives

### ⇒ **Optimisation des systèmes et environnement de l'exploitation**

Dans le cadre de la diversification de ses ressources, la CSS participe à la promotion de la politique nationale de l'habitat social. En outre, elle mutualise son exploitation avec l'IPRES par le biais des agences conjointes et de l'harmonisation de son système d'information en vue de :

- faire des économies d'échelle appréciables ;
- réduire les délais de traitement des dossiers d'adhésion des employeurs par la mise en œuvre d'un portail commun ;
- optimiser les procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement ;
- sécuriser les procédures des deux Institutions ;
- améliorer notablement le niveau et la qualité des prestations.

L'exploitation de l'Institution devrait tirer profit du contexte économique national favorable pour la période prévisionnelle, en plus des impacts des nombreuses initiatives de l'Etat pour la promotion de l'emploi, des investissements et des grands travaux à fort potentiel de main-d'œuvre.

Les facteurs de risques sont essentiellement exogènes avec les effets du conflit russo-ukrainien qui prend les contours d'une recomposition de l'ordre économique international.

Les risques de solvabilité et de défaillance de couverture d'engagements ne sont pas perceptibles pour l'Institution durant la période prévisionnelle sous revue.

## II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

L'IPRES est une institution de prévoyance sociale de droit privé en application des dispositions de la loi **n°75-50 du 03 Avril 1975**. Elle est financée par le régime général à **14%** dont 8,4% supporté par l'employeur et 5,6% par le salarié. Au régime

complémentaire des cadres, le taux de cotisation est de **6%** dont 3,6% à la charge de l'employeur et 2,4% pour le salarié. L'assiette de cotisation en 2022 est le salaire brut plafonné au régime général à **4 824 000 FCFA** et au régime complémentaire cadre à **14 472 000 FCFA**. Les changements intervenus dans les assiettes de cotisation sont la résultante de la modification du plafond de salaire soumis à cotisation qui est passé de **360 000 FCFA** à **432 000 FCFA** par mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 au régime général de retraite et de **1 080 000 FCFA** à **1 296 000 FCFA** au régime complémentaire des cadres.

### II.2.1 le bilan des réalisations

Les réalisations portent principalement sur :

- l'amélioration de la qualité de service fourni avec un guichet unique de déclaration et de paiement via le portail, la réduction des délais de traitement des dossiers de retraite par la numérisation des fonds d'archives et la liquidation automatique des droits de pension ainsi que la généralisation progressive du processus de monétisation des paiements avec la fabrication de **106 367 cartes biométriques** pour les allocataires ;
- l'augmentation des pensions en cours de paiement suite à la décision du Conseil d'administration d'augmenter (i) la valeur annuelle du point de retraite qui passe de **244,94 FCFA** en 2021 à **270,00 FCFA** en 2022 au Régime général de Base (RGB), (ii) celle du Régime complémentaire des Cadres (RCC) qui passe de **162,16 FCFA** en 2021 à **180,00 FCFA** en 2022. L'incidence financière globale se chiffre à **8,7 milliards FCFA** de supplément au RGB et **1,7 milliard FCFA** au RCC soit globalement **10,4 milliards FCFA** en 2022 ;
- la prise en charge gratuite pour les médicaments, les consultations, la mise en service du scanner du centre médico-social de Pikine et la numérisation des dossiers médicaux des allocataires ;
- la pérennisation et la viabilité de l'IPRES avec la lutte contre l'évasion sociale par la mise en production du nouveau système d'information et aussi par l'échange d'informations avec la DGID et l'amélioration de la situation financière de l'institut par la diversification du portefeuille financier et la titrisation du compte de dépôt dans les livres du Trésor et enfin l'augmentation du plafond de l'assiette de cotisation.

### II.2.2 l'analyse de la situation : un équilibre fragile avec des recettes à peine suffisantes pour couvrir les dépenses de pensions.

Le ralentissement de l'effectif des cotisants entrant de plus en plus tardivement dans le régime et sortant prématurément, l'explosion du secteur informel, la faible création d'emplois dans le secteur moderne et la sous déclaration que font beaucoup d'entreprises, la lente progression de la masse salariale et les difficultés de recouvrement, ont altéré au cours du temps, les recettes du régime. A l'opposé, le vieillissement de la population des retraités entraînant une durée de jouissance de

plus en plus longue de la pension autour de 18 ans, la maturation du régime marquée par l'arrivée à la retraite de la génération des salariés des années 90 qui ont accumulé des droits importants, ont gonflé les charges techniques.

Par ailleurs, l'équilibre financier de l'IPRES a été davantage fragilisé par la mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la pension minimale accordant un minima de pension en cours de paiement à hauteur de **35 000 FCFA/mois**. A cela, il faut ajouter les augmentations répétitives ad hoc des pensions sans accroissement de recettes additionnelles tirées de la modification du plafond de cotisation.

**Tableau 13 : situation financière de l'IPRES**

	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations encaissées exercice en cours	78 998 667 117	84 093 376 508	82 089 138 891	83 101 322 666	149 307 412 237
Cotisations payées exercices antérieures	15 189 561 443	17 432 718 551	17 238 823 377	18 175 639 921	7 465 370 612
Cotisation en instance	26 299 328 369	24 392 968 780	24 530 609 327	28 513 088 326	0
Produits financiers	6 568 720 524	7 453 684 863	6 456 312 955	5 905 934 795	4 945 962 601
Produits techniques	120 487 556 929	126 524 268 954	124 278 836 926	129 790 050 913	156 772 782 849
Allocations	103 553 407 731	106 778 683 033	103 779 553 322	106 679 668 374	115 033 000 000
Frais de gestion	14 297 035 445	18 784 950 036	18 960 316 918	14 589 109 924	21 018 313 635
DAP+DAM	2 473 112 645	1 321 357 903	1 092 726 045	1 092 726 045	7 500 000 000
Frais de gestion corrigé DAM et DAP	11 823 922 800	17 463 592 133	17 867 590 873	13 496 383 879	13 518 313 635
Résultat : cotisations (en cours) - allocations	-24 554 740 614	-22 685 306 525	-21 690 414 431	-23 578 345 708	34 274 412 237
Résultat : cotisations (en cours + arriérées) - allocations	-9 365 179 171	-5 252 587 974	-4 451 591 054	-5 402 705 787	41 739 782 849
Résultat techniques	5 110 226 398	2 281 993 788	2 631 692 731	9 613 998 660	28 221 469 214

Source : IPRES

Les recettes tirées des cotisations, compte non tenu du recouvrement exceptionnel des cotisations en instance, n'arrivent pas à couvrir les dépenses de pensions, ce qui explique la tension permanente de trésorerie de l'IPRES aux différentes échéances de paiement. L'écart oscille entre **-5,1 milliards FCFA** et **-9,6 milliards FCFA** sur la période.

Les résultats techniques positifs dégagés deviennent ainsi fortement dépendants du recouvrement des arriérés de cotisations de l'Etat. L'Etat bénéficiant d'une immunité d'exécution en matière de recouvrement, les ressources financières de l'IPRES apparaissent ainsi comme une variable aléatoire dépendant de la trésorerie de l'Etat d'autant que les versements interviennent entre la fin d'année de l'exercice et le premier trimestre de l'exercice suivant.

## II.2.3 Les projections des produits et charges

### II.2.3.1. Objectifs 2023

Les principaux objectifs de l'année 2023 se résument aux points suivants (i) la clôture du Projet de Modernisation et d'Harmonisation du Système d'Information (PMHSI) et

le transfert de compétences aux équipes internes ; (ii) la refonte de l'organisation et des procédures en conformité avec le nouveau Système d'Information (SI) ; (iii) la reprise et la fiabilisation des données ; (iv) le renforcement de la politique de recouvrement ; (v) l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers par la modernisation des moyens de paiement et de contrôle des allocations et (vi) la maîtrise des risques opérationnels et financiers et le renforcement du contrôle dans un contexte de reprise post covid-19.

S'agissant du volet sanitaire et social, les actions prévues concernent: (i) la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour contrôler le préfinancement dans les hôpitaux ; (ii) le renforcement du plateau technique et la mise en service d'un autre scanner ; (iii) le renforcement du réseau des centres médico-sociaux ; (iv) la prise en charge des pathologies lourdes dans le cadre de son fonds social (achat de Pacemakers, chimiothérapie, dialyse, etc.) ; (v) la formation continue du personnel médical et (vi) la poursuite de la réflexion sur le financement de l'action sanitaire et sociale par la rentabilisation des centres médico-sociaux tout en tendant vers leur autonomisation.

### **II.2.3.2. Perspectives 2024-2026**

La période 2024-2026 marquera la fin des projets structurants lancés par l'IPRES, la mise en production intégrale des applications de la gestion technique et administrative, le début de la rentabilisation des investissements réalisés dans le cadre de la modernisation du système d'information et du secteur immobilier.

Les attentes, nombreuses et ambitieuses , portent, entre autres, sur :

- la lutte contre l'évasion sociale, la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres) ;
- l'introduction d'un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation ;
- la possibilité de procéder au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières, l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation volontaire relative à la durée et à la condition d'âge ;
- l'extension de la couverture retraite au secteur non couvert (économie informelle) ;
- l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en faveur des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora ;
- l'amélioration de la qualité du service, la sécurisation du système de paiement par la nouvelle carte biométrique de sécurité sociale et la multiplication des agences régionales pour se rapprocher des usagers.

Les prévisions des recettes et produits et de leurs différentes composantes, établies en fonction des évolutions constatées, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 14 : prévision de la situation financière de l'IPRES de 2022 à 2026**

	Etats financiers provisoires 2021	Budget 2022	Budget 2023	2024	2025	2026
<b>Charges administratives totales</b>	14 589 109 924	21 018 313 635	30 384 616 246	22 010 463 660	23 110 986 843	35 035 391 458
<b>Dotations aux amortissements</b>	1 218 037 831	1 754 808 983	2 536 797 122	1 837 643 116	1 929 525 271	2 925 088 127
<b>Dotations aux provisions</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions</b>	13 371 072 093	19 263 504 652	27 847 819 124	20 172 820 544	21 181 461 571	32 110 303 331
<b>Cotisations sociales</b>	129 790 050 913	156 634 139 778	186 488 690 072	195 813 124 576	205 603 780 804	215 883 969 845
<b>Majorations et pénalités</b>	264 245 822	138 643 071	1 118 932 140	398 665 381	418 598 650	439 528 582
<b>Produits techniques</b>	130 054 296 735	156 772 782 849	187 607 622 212	196 211 789 956	206 022 379 454	216 323 498 427
<b>Produits financiers</b>	5 905 934 795	4 945 962 601	5 272 996 024	5 536 645 825	5 813 478 116	6 104 152 022
<b>Charges techniques</b>	108 196 476 416	115 033 000 000	120 631 400 000	126 662 970 000	132 996 118 500	139 645 924 425
<b>Masse salariale</b>	6 268 271 645	5 800 023 776	6 299 161 074	9 456 887 087	9 929 731 441	7 263 332 612
<b>Dépenses de formation</b>	53 650 000	112 250 000	147 300 000	80 941 290	84 988 354	19 846 251
<b>Charges administratives de l'ASS</b>	1 582 552 706	1 986 042 165	2 592 107 873	2 689 312 404	2 823 778 024	3 146 725 723
<b>Charges techniques de l'ASS</b>	653 529 933	368 895 931	858 882 127	1 110 576 696	1 166 105 531	1 042 652 009
<b>Charges de l'ASS</b>	2 236 082 639	2 354 938 096	3 450 990 000	3 799 889 100	3 989 883 555	4 189 377 733

[Source : budget](#)

Du fait de la crise induite par la pandémie liée à la Covid-19, une reprise progressive était attendue à compter de l'exercice 2022. Cette hypothèse est sous-tendue par l'apport positif d'une année entière d'expérimentation du nouveau Système d'information, l'unicité des traitements IPRES/CSS relativement à la gestion des employeurs, ainsi que la consolidation de la comptabilité d'engagement relative à l'évaluation des produits techniques. Ces derniers, projetés pourraient atteindre en 2026, un montant de **216,32 milliards FCFA** contre **139,6 milliards FCFA** pour les charges de pensions consolidant ainsi le résultat technique dégagé sur la période.

## II.2.4. Les contraintes ou risques identifiés

L'identification des contraintes ou risques porte, entre autres, sur :

- **l'évasion sociale** qui est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le **rapport démographique Actifs/Retraités** qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70 et qui est actuellement, de deux (2) pour un (1) ;
- **la levée de la subordination** (versement des cotisations versus liquidation des droits de retraite) : pour qu'un travailleur, arrivé à l'âge de la retraite, puisse bénéficier d'une allocation de retraite, il fallait impérativement que ses différents employeurs aient versé les cotisations dues. Cette mesure de subordination levée par le Conseil d'Administration de l'IPRES depuis 2007 qui met fin ainsi aux liquidations partielles induites, fragilise par conséquent, les performances du recouvrement des cotisations. Beaucoup d'entreprises ne se sentent plus dans l'obligation de verser les cotisations sociales parce que sans conséquence sur la

liquidation des droits dès lors que le précompte est constaté sur le bulletin de paie du salarié ;

- **les difficultés à mobiliser le compte de dépôt de l'IPRES dans les livres du Trésor** : le compte ordinaire n°52-02, ouvert dans les livres de la Recette générale du Trésor (RGT) au nom de l'IPRES, sert à l'encaissement des cotisations sociales des agents non fonctionnaires des établissements publics et parapublics. Ce compte affiche un solde créditeur d'environ 25 milliards FCFA au 30 avril 2021. Il n'est pas mobilisable à souhait et n'est pas rémunéré non plus. La technique de titrisation à laquelle l'IPRES a recours comme palliatif pour disposer du cash, est accompagné d'une décote et donc d'une perte de créances. De facto, l'institut se trouve dans une situation difficile avec la reconstitution du compte de dépôt malgré les titrisations de mai 2019 puis de mai 2020 d'un montant global de 60 milliards FCFA. En définitive, la titrisation comme solution par défaut, prive l'institution d'une gestion optimale de son portefeuille financier ;
- **les difficultés à recouvrer les cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leur immunité d'exécution** : Les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues (Hôpital principal de Dakar, COUD), Dakar Dem Dikk, etc.) privant ainsi l'institution des ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. Au 31 décembre 2020, la dette de ces entreprises publiques était estimée à plus de **57 milliards FCFA**, qui, du reste, était difficilement recouvrable à cause de l'immunité d'exécution dont elles jouissent. En définitive, les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution se sont avérés inopérants ;
- **le financement de la pension minimale** : l'Etat avait pris l'engagement « d'accompagner financièrement l'institution à l'effet de pouvoir supporter les charges inhérentes à la pension minimale » dont le montant est évalué à **5,4 milliards FCFA** par an. En effet, depuis sa mise en œuvre intervenue le 1er janvier 2018, l'IPRES continue d'assurer sur fonds propres, sans contrepartie de l'Etat, le paiement, soit un total cumulé de **13,9 milliards FCFA** au 31 décembre 2020. Ce faisant, les finances de l'IPRES sont fortement impactées et à terme la pérennité des opérations techniques pourrait être compromise.
- **la titularisation massive des agents non fonctionnaires et érection de la Fonction publique locale** : la titularisation massive à grande échelle des agents non fonctionnaires de l'Etat va, à coup sûr, peser sur les cotisations de l'IPRES. La fonctionnarisation massive du corps des Maîtres et Professeurs Contractuels (MC et PC), la mise en œuvre de la fonction publique locale occasionnant le transfert des droits à pensions des salariés concernés au FNR constituent des risques de fragilisation de l'IPRES. En conséquence, le rebasculement, s'il n'est pas encadré, pourrait menacer la viabilité de l'IPRES.

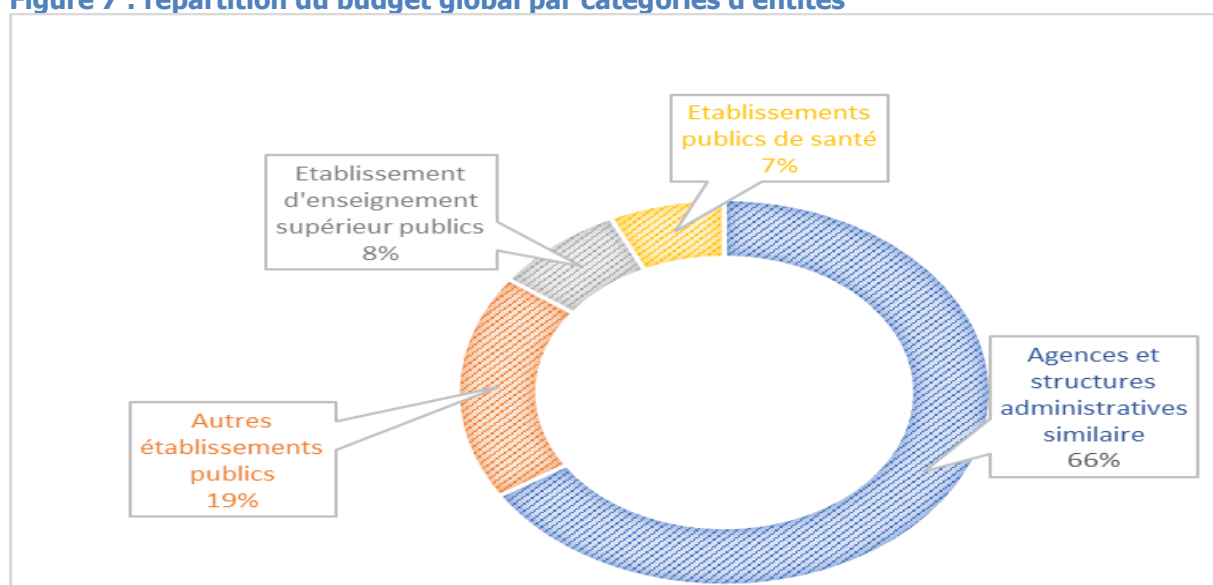
### III. Situation des entités du secteur parapublic

La loi d'orientation n°2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique, opère, entre autres innovations, un élargissement du périmètre du secteur parapublic. Elle a ainsi pour vocation à s'appliquer, au-delà des entreprises publiques, à toutes les personnes morales de droit public chargées de la satisfaction des besoins d'intérêt général. Elle distingue, d'une part, les organismes publics, personnes morales de droit public chargés de missions de service public et d'autre part, les sociétés publiques, sociétés par actions détenues intégralement ou majoritairement par l'Etat.

#### III.1. Situation des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées

Au titre de l'exercice 2022, le budget prévisionnel cumulé des entités suivies s'élevait à **2 342 328 228 168 FCFA** contre **1 663 861 528 288 FCFA** en 2021, soit une hausse de **41%** en valeur relative et **678 466 699 880 FCFA** en valeur absolue. Quant aux transferts provenant de l'Etat, il est enregistré une hausse de **26%**, passant ainsi de **563 316 860 823 FCFA en 2021** à **749 499 566 018 FCFA** en 2022, soit une hausse de **33,05%** en valeur relative.

Figure 7 : répartition du budget global par catégories d'entités



Source : DGCPT

Les prévisions globales de recettes par catégories d'organismes publics sont résumées dans le tableau ci-dessous.



**Tableau 15 : proportion des transferts de l'Etat sur les ressources globales des organismes publics autonomes de l'exercice 2022**

Catégories d'entités	Ressources budgétaires globales	Transferts Etat	Taux de financement Etat
Agences et structures assimilées	1 557 985 727 008	430 135 978 743	27,61%
Etablissements publics de Santé	165 759 142 299	44 667 635 500	26,95%
Universités et Centre d'œuvre	182 288 470 432	145 986 899 627	80,09%
Autres organismes publics	436 294 888 429	128 709 052 148	29,50%
<b>Total</b>	<b>2 342 328 228 168</b>	<b>749 499 566 018</b>	<b>32%</b>

**Source** : DGCPT

A terme, les recettes sont globalement réalisées à hauteur de **1 674 045 555 763 FCFA**, soit **71,47%** des prévisions dont **546 283 022 495 FCFA** issues des transferts de l'Etat.

Quant aux dépenses, elles sont exécutées à **1 429 410 914 795 FCFA**, soit **61,03%** du budget annuel, comme le présente le tableau ci-dessous.

**Tableau 16 : situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2022**

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES	TAUX DE REALISATION	DEPENSES	TAUX DE REALISATION	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 557 985 727 008	1 165 458 249 707	74,81%	973 107 306 540	62,46%	430 135 978 743	284 253 238 381	66,08%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	165 759 142 299	129 697 179 480	78,24%	119 597 066 853	72,15%	44 667 635 500	37 132 559 300	83,13%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	182 288 470 432	167 813 335 307	92,06%	163 162 442 363	89,51%	145 986 899 627	145 171 736 571	99,44%
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	436 294 888 429	211 076 791 269	48,38%	173 544 099 039	39,78%	128 709 052 148	79 725 488 243	61,94%
<b>TOTAL</b>	<b>2 342 328 228 168</b>	<b>1 674 045 555 763</b>	<b>71,47%</b>	<b>1 429 410 914 795</b>	<b>61,03%</b>	<b>749 499 566 018</b>	<b>546 283 022 495</b>	<b>72,89%</b>

**Source** : DGCPT

### ⇒ Situation d'exécution budgétaire des établissements publics de santé

En 2021, les prévisions budgétaires cumulées des Etablissements publics de Santé (EPS) s'élevaient à **165 759 142 299 FCFA** dont **44 667 635 500 FCFA** de ressources issues des transferts de l'Etat, soit un taux de financement de **26,95%**.

Au terme de l'exercice, les ressources ont été mobilisées à hauteur de **129 697 179 480 FCFA**, soit un taux de réalisation de **78,24%**. Les transferts de l'Etat ont été mobilisés à hauteur de **37 132 559 300 FCFA**, soit un taux de réalisation de **83,13%**.

Le montant cumulé des dépenses exécutées par les EPS au titre de l'exercice 2022, se chiffre à **119 597 066 853 FCFA**, soit **72,15%** de prévisions annuelles. Comparées à 2021, lesdites dépenses ont évolué de **11%** de même que les transferts de l'Etat

pour un montant de **7,82 milliards FCFA** en valeur absolue et **27%** en valeur relative.

**Tableau 17 : exécution du budget des établissements publics de santé**

ENTITES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS ETAT	
		RECETTES	DEPENSES	BUDGETISES	REALISES
CHU FANN	9 230 929 000	9 230 929 000	6 738 252 838	1 118 219 000	1 255 719 000
CHNEAR	2 486 505 800	2 486 505 800	2 324 635 037	921 500 000	940 954 043
HOGIP (EX HOGGY)	10 213 964 008	10 213 964 008	6 471 518 949	2 194 150 000	1 902 450 000
HALD	12 790 717 000	12 790 717 000	5 773 714 940	3 603 787 000	2 311 500 000
HPD	26 693 530 010	26 693 530 010	26 605 483 820	14 720 707 461	14 602 207 461
PNA	32 871 698 948	32 871 698 948	24 652 732 442	725 200 000	725 200 000
CHR ST-LOUIS	3 124 414 850	3 124 414 850	2 627 700 789	1 088 262 425	885 812 927
EPS PIKINE	4 080 053 000	4 080 053 000	3 168 344 035	834 050 600	617 894 451
EPS KAOLACK	4 347 820 000	4 347 820 000	2 431 183 736	1 369 500 000	505 350 000
CHR ZIGUINCHOR	2 220 000 000	2 220 000 000	868 493 761	884 041 622	290 523 666
CHNMF TOUBA	3 848 560 000	3 848 560 000	727 248 260	992 610 000	175 900 000
CHR DIOUBEL	1 977 996 833	1 977 996 833	1 523 030 749	519 600 000	438 804 000
CHR FATICK	1 191 869 144	1 191 869 144	587 102 962	356 505 191	197 881 900
CHR NDIJOM	1 179 129 983	1 179 129 983	801 369 525	548 834 269	290 170 000
CHR KEDOUGOU	1 115 250 000	1 115 250 000	345 106 413	656 000 000	611 650 000
OUIROSSOGUI	390 840 117	390 840 117	331 066 218	92 175 000	84 550 000
CHR THIES	5 438 635 329	5 438 635 329	4 223 422 141	1 502 635 329	1 135 935 329
CHR MATAM	1 059 440 000	1 059 440 000	821 240 560	499 840 000	496 640 000
CNAO	785 720 000	785 720 000	604 949 123	409 720 000	404 325 900
CNTS	1 177 793 307	1 177 793 307	745 368 816	717 800 000	712 150 000
DALAL JAMM	5 073 277 000	5 073 277 000	4 684 917 453	1 184 277 000	1 218 301 000
HED	1 977 551 546	1 977 551 546	1 490 580 984	519 109 125	476 180 400
YOUSOU MBARGANE	1 494 641 439	1 494 641 439	1 218 520 265	388 229 894	250 000 000
CHNPT	1 490 609 827	1 490 609 827	1 057 970 855	747 162 471	688 445 330
EPS TIVAOUANE	1 311 300 000	1 311 300 000	1 052 558 181	293 000 000	219 233 250
EPS LINGUERE	1 068 735 000	1 068 735 000	829 356 524	394 168 000	200 000 000
IHS	1 401 886 000	1 401 886 000	742 684 696	200 000 000	200 000 000
SAMU	3 504 334 999	3 504 334 999	2 064 140 139	532 159 804	531 409 804
CHR KAFFRINE	1 867 767 073	1 867 767 073	531 985 155	621 056 317	454 474 106
CHRASM LOUGA	2 221 824 765	2 221 824 765	1 727 929 286	395 720 000	320 000 000
EPS TOUBA NDAMATOU	665 573 692	665 573 692	528 278 659	150 471 250	56 721 250
EPS MBOUR	1 955 600 101	1 955 600 101	1 227 421 936	319 446 860	289 640 000
CHR KOLDA	2 455 537 278	2 455 537 278	1 457 807 709	1 063 600 882	871 650 882
CHR TAMBA	2 200 000 000	2 200 000 000	1 525 439 020	476 200 000	507 150 000
EPS AGNAM	300 026 000	300 026 000	225 291 089	140 000 000	120 000 000
CHR AMADOU TIDIANE BA SEDHIOU	917 590 000	917 590 000	537 595 829	449 500 000	407 090 000
HOPITAL DE LA PAIX	1 715 509 000	1 715 509 000	1 069 672 578	535 000 000	415 000 000
ROI BAUDOQUIN	1 971 852 000	1 971 852 000	1 337 951 196	350 000 000	200 000 000
ABASS NDAO	5 020 136 588	5 020 136 588	3 671 230 928	1 837 496 000	1 056 738 000
EPS RICHARD-TOLL	920 522 662	920 522 662	243 769 257	315 900 000	64 906 601
<b>TOTAL EPS</b>	<b>165 759 142 299</b>	<b>165 759 142 299</b>	<b>119 597 066 853</b>	<b>44 667 635 500</b>	<b>37 132 559 300</b>

**Source** : DGCPT

## ⇒ Situation d'exécution budgétaire des établissements publics d'enseignement supérieur et centres des œuvres universitaires

En 2022, les prévisions globales de recettes des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires s'élevaient à **182 288 470 432 FCFA** dont **145 986 899 627 FCFA** à financer par les transferts attendus de l'Etat.

A la fin de l'année 2022, les recettes ont été réalisées à hauteur de **167 813 335 307 FCFA**, soit **92,06%** des prévisions dont **145 171 736 571 FCFA** issues des transferts de l'Etat (99,4%).

Les dépenses des Universités et Centres d'œuvres universitaires sont exécutées à hauteur de **163 162 442 363 FCFA**, soit **89,51%** du budget annuel.

Comparées à la gestion précédente, les dépenses ont augmenté de manière significative avec une hausse de **30%** globalement et **34%** pour les transferts de l'Etat.

**Tableau 18 : exécution du budget des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires**

ENTITES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS ETAT	
		RECETTES	DEPENSES	BUDGETISES	REALISES
COUD	41 428 253 166	41 428 253 166	40 461 760 505	39 573 000 000	39 573 000 000
CROUS SAINT-LOUIS	10 216 076 860	10 216 076 860	8 707 736 414	9 182 191 860	8 130 912 700
CROUS BAMBEY	4 646 124 478	4 646 124 478	4 172 343 204	4 358 424 478	3 858 424 478
CROUS ZIG	4 404 300 000	4 404 300 000	3 892 699 689	3 892 612 967	3 892 612 967
CROUS THIES	3 910 061 697	3 910 061 697	3 864 872 233	3 617 611 697	3 392 611 696
<b>SOUS TOTAL CENTRE</b>	<b>64 604 816 201</b>	<b>64 604 816 201</b>	<b>61 099 412 045</b>	<b>60 623 841 002</b>	<b>58 847 561 841</b>
EPT	2 036 729 901	2 036 729 901	1 779 342 665	1 822 748 774	1 822 748 774
ESP	4 875 212 786	4 875 212 786	4 106 562 441	325 000 000	243 750 000
FASEG	1 996 662 884	1 996 662 884	1 233 707 565	105 000 000	105 000 000
FASTEF	786 602 527	786 602 527	231 251 177	531 360 256	220 000 000
FLSH	1 143 036 000	1 143 036 000	994 780 533	500 000 000	479 000 000
FMPOS	2 831 687 039	2 831 687 039	1 597 183 300	426 242 707	266 572 435
FSJP	750 544 278	750 544 278	586 595 485	245 000 000	164 444 501
FST	1 059 207 647	1 059 207 647	703 249 285	199 999 950	225 000 000
UADB	7 065 285 792	7 065 285 792	5 332 950 785	4 856 581 088	4 299 901 788
UGB	13 189 141 209	13 189 141 209	12 957 293 609	12 669 981 950	12 669 981 950
USSEIN	2 715 943 860	2 715 943 860	2 594 979 317	2 612 393 860	2 612 393 860
U. THIES	7 867 770 776	7 867 770 776	6 808 947 609	6 052 019 763	5 507 863 605
UCAD	46 123 947 324	46 123 947 324	40 273 910 671	34 543 600 110	38 003 340 454
UVS	7 239 618 549	7 239 618 549	6 916 090 524	5 267 184 358	5 267 184 358
UASZ	6 663 816 040	6 663 816 040	6 258 130 909	6 187 244 961	6 040 310 011
UAMM	1 633 476 799	1 633 476 799	1 540 745 779	1 370 958 000	1 355 241 924
ISBEA	232 000 000	232 000 000	142 486 933	100 000 000	100 000 000
ISEP BIGNONA	339 158 647	339 158 647	321 579 033	301 456 953	301 456 953
ISEP THIES	1 615 000 000	1 615 000 000	1 428 593 793	1 175 000 000	1 175 000 000

ENTITES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS ETAT	
		RECETTES	DEPENSES	BUDGETISES	REALISES
ISEB DIAMNIADIO	1 129 286 700	1 129 286 700	912 598 639	1 021 966 700	750 000 000
ISEP RICHARD TOLL	533 781 017	533 781 017	448 536 740	436 431 037	427 431 037
ISEP MATAM	396 656 000	396 656 000	338 656 922	317 156 000	317 629 824
IID	289 610 000	289 610 000	282 090 594	240 000 000	240 000 000
ENA	1 653 496 200	1 653 496 200	1 443 256 615	1 404 808 902	1 350 000 000
CFJ	972 881 000	972 881 000	755 804 608	900 000 000	900 000 000
CFPT-SJ	637 540 000	637 540 000	500 149 872	45 000 000	45 000 000
ENC	454 923 256	454 923 256	446 868 329	454 923 256	454 923 256
ENAMC	150 838 000	150 838 000	149 438 661	150 000 000	-
ENAP	400 000 000	400 000 000	387 727 119	400 000 000	400 000 000
CNFPLF	899 800 000	899 800 000	589 520 806	701 000 000	580 000 000
<b>SOUS TOTAL UNIVERSITES</b>	<b>117 683 654 231</b>	<b>117 683 654 231</b>	<b>102 063 030 318</b>	<b>85 363 058 625</b>	<b>86 324 174 730</b>
<b>TOTAL EPA</b>	<b>182 288 470 432</b>	<b>182 288 470 432</b>	<b>163 162 442 363</b>	<b>145 986 899 627</b>	<b>145 171 736 571</b>

**Source** : DGCPT

⇒ **Projections sur l'exécution budgétaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées au 31 décembre 2023**

Sur la base du taux moyen de l'évolution de l'exécution budgétaire des organismes publics autonomes observé sur les trois (3) derniers exercices budgétaires, il est attendu, au 31 décembre 2023, un niveau de réalisation budgétaire globale de l'ordre de **1 622 216 394 644 FCFA** dont **499 614 195 953 FCFA** à financer par les transferts attendus de l'Etat.

**Tableau 19 : projections des réalisations au 31 décembre 2022**

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES AU 31 MARS 2023	PROJECTIONS AU 31 DECEMBRE 2023	DEPENSES AU 31 MARS 2023	PROJECTIONS AU 31 DECEMBRE 2023	PREVISIONS	REALISATIONS AU 31 MARS 2023	PROJECTIONS AU 31 DECEMBRE 2023
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 483 241 010 866	445 633 727 560	1 045 814 041 579	268 650 338 297	953 927 637 923	355 624 161 030	51 637 593 603	254 852 268 327
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	158 413 409 364	37 488 313 182	125 874 627 817	32 144 473 937	112 020 155 068	43 290 162 103	14 944 746 103	34 640 805 428
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	199 050 962 661	71 483 185 203	185 382 050 406	36 422 637 809	181 563 060 717	153 439 333 979	63 845 107 340	152 882 176 039
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	484 256 972 360	61 611 869 138	265 145 674 842	21 198 757 821	210 393 651 434	84 662 217 590	12 010 293 199	57 238 946 160
<b>TOTAL</b>	<b>2 324 962 355 251</b>	<b>616 217 095 083</b>	<b>1 622 216 394 644</b>	<b>358 416 207 864</b>	<b>1 457 904 505 143</b>	<b>637 015 874 702</b>	<b>142 437 740 245</b>	<b>499 614 195 953</b>

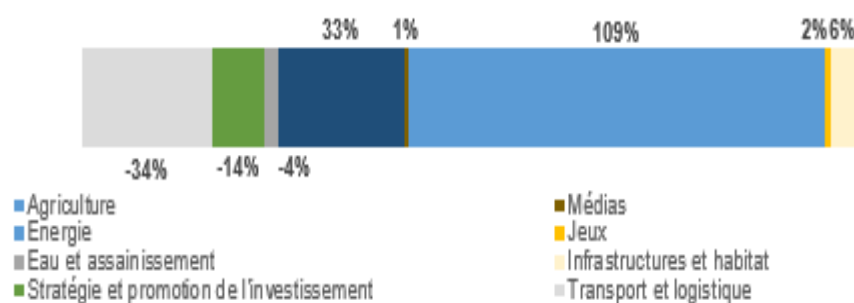
**Source** : DGCPT

### III.2 Situation des sociétés publiques

Cette partie concerne un échantillon de **23 entreprises**, dont 12 sociétés nationales, 10 sociétés anonymes à participation publique majoritaire<sup>13</sup> et un (01) établissement public à statut spécial.

Les résultats financiers de l'ensemble des sociétés analysées hors-secteur bancaire montrent les performances positives découlant de l'activité des entreprises en 2021, avec une hausse du chiffre d'affaires agrégé de **27%** et une hausse du résultat d'exploitation de **150%**. La croissance du chiffre d'affaires de ces sociétés a notamment été tirée par le secteur de l'énergie<sup>14</sup>, qui a contribué à hauteur de **85%** à la croissance du chiffre d'affaires des sociétés analysées. La croissance du résultat d'exploitation est également largement menée par le secteur de l'énergie, alors que le secteur des transports et de la logistique ainsi que celui de la stratégie et de la promotion de l'investissement ont eu une contribution négative en 2021.

**Figure 8 : Contribution des secteurs à la croissance du résultat d'exploitation agrégé des sociétés analysées**



**Source :** DGCPT

En excluant le secteur de l'énergie, le chiffre d'affaires des sociétés analysées a augmenté de **20%**, tandis que le résultat d'exploitation a baissé de **13%**, principalement tiré vers le bas par le secteur du transport et de la logistique, avec trois entreprises sur cinq incluses dans l'analyse du secteur affichant un résultat d'exploitation négatif sur plusieurs années, notamment du fait de charges élevées (dont les charges de personnel et le coût des matières premières).

Les sociétés analysées ont connu une croissance de **72%** des immobilisations incorporelles, variation expliquée à hauteur de **99%** par le secteur de l'énergie : les frais de développement et de prospection de Petrosen reflétés dans les

<sup>13</sup> La partie "Vue d'ensemble" analyse seulement les sociétés publiques. Les EPIC ne sont pas inclus dans l'analyse, à l'exception de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dont la nature de l'activité justifie l'inclusion dans l'analyse.

<sup>14</sup> Il s'agit de la SAR, de Petrosen et de la SENELEC.

immobilisations incorporelles de la holding ont augmenté de **141 milliards FCFA**, qui correspondent principalement aux projets pétroliers de Sangomar et GTA.

Les capitaux propres totaux ont quant à eux augmenté de **11%**, en majeure partie du fait de l'augmentation des subventions d'investissement au bilan de la Senelec, qui ont cru de **194 milliards FCFA**.

L'endettement total brut des entreprises analysées hors-secteur bancaire est de **1 697 milliards FCFA**, en hausse de **15%**. Le secteur énergétique représente **49%** de cette dette, suivi du secteur du transport et de la logistique (26%). La croissance est quasi-entièrement expliquée par l'endettement net de la Société africaine de Raffinage, qui a atteint **70,4 milliards FCFA**, soit **32%** de la variation de dette financière des entreprises analysées.

Enfin, en 2022, les participations de l'État lui ont permis de recouvrer **55,3 milliards FCFA** de dividendes, dont **29,3 milliards FCFA** de la Sonatel et **21 milliards FCFA** versés par les sociétés minières<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Sur la base des résultats de l'exercice 2021.

## CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES

Le présent chapitre identifie les principaux facteurs pouvant entraîner une déviation des prévisions macro-économiques et budgétaires, quantifie leur impact sur le budget et présente les mesures de mitigation ainsi que les provisions y relatives.

### 1. Les risques macroéconomiques

La position géographique du pays dans le trafic international de biens et services fait qu'il est particulièrement vulnérable face aux incertitudes qui planent sur l'économie mondiale. En effet, depuis le début du conflit russo-ukrainien, cette dernière a connu des dérèglements majeurs affectant, de fait, la trajectoire de croissance des nations locomotives notamment la Chine, l'Inde, les Etats-Unis et la zone euro.

Ainsi, au plan macroéconomique, les risques sont répartis en **risques externes** et en **risques internes**. En fonction de leur probabilité et leur degré d'occurrence, les **risques externes** pourraient être classés comme suit : (i) la prolongation de la crise russo-ukrainienne ; (ii) le renchérissement des cours du pétrole et du gaz ; (iii) la hausse vertigineuse des cours des produits alimentaires et ; (iv) les risques liés aux changements climatiques.

Quant aux **risques internes**, selon leur probabilité d'occurrence, ils peuvent être répartis comme suit : (i) une hausse de l'inflation : le cas des produits alimentaires ; (ii) une baisse de la production agricole ; (iii) une baisse de la production prévue du pétrole et de gaz et (iv) une instabilité liée aux échéances électorales.

### 2. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP)

En 2021, le Sénégal a mis en place, un nouveau cadre juridique sur les partenariats publics-privés (PPP), articulé autour de la **loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé et son décret d'application n° 2021-1443 du 27 octobre 2021** en vue : (i) d'attirer des investisseurs privés pour couvrir les besoins importants en investissements, notamment dans les infrastructures et ; (ii) de partager les risques inhérents à chaque projet d'investissement, avec ces investisseurs.

Toutefois, malgré ces avantages, le recours aux PPP soulève un certain nombre de questions, en particulier en ce qui concerne les risques budgétaires liés aux obligations de l'Etat notamment quand il doit garantir la viabilité commerciale des projets en PPP.

Le PPP est à priori un outil de maîtrise des risques pour l'Etat dans la mesure où il repose sur un partage optimal de risques avec le secteur privé. En effet, le principe d'un PPP, implique une répartition de telle sorte que chaque partie prenne en charge le risque qu'il est apte à gérer le mieux. De plus, la triple vérification faite par la puissance publique, les partenaires privés et les prêteurs permet d'assurer une



identification adéquate et une prise en compte des principaux risques pouvant survenir sur la durée du contrat de PPP. Il convient aussi de noter que le processus de sélection des partenaires privés aide à choisir les plus compétents sur le plan technique et bien nantis sur le plan financier. C'est dans ce sens que les PPP contribuent à mieux maîtriser les risques de dépassement budgétaire notamment en comparaison au schéma marché public, par le biais du transfert de certains risques au secteur privé.

Toutefois, il existe des risques résiduels pour l'Etat relativement à la demande et aux garanties de revenus, qu'il s'agisse de paiements publics ou de paiements par les usagers (avec une contribution de l'Etat devant pallier les insuffisances éventuelles de revenus, lorsque certaines conditions convenues dans le contrat se matérialisent).

De même, il peut y avoir d'autres risques liés à sa contribution financière en tant qu'actionnaire mais ce cas de figure n'est pas envisagé dans les PPP au Sénégal.

### 3. Les risques liés à la dette publique et aux garanties

A fin décembre 2022, l'encours de la dette de l'administration centrale est arrêté à 11 783 milliards FCFA soit 68,2% du PIB pour un plafond communautaire de 70%, soit une progression de 14,4% par rapport au stock à fin 2021 (10 297 milliards FCFA).

Selon le critère de monnaie de libellé, l'encours de la dette en devises étrangères se chiffre à 8 242 milliards FCFA, soit 70% du portefeuille et celui en FCFA est de 3 541 milliards FCFA, soit 30%. Cette répartition dénote **un risque de change** relativement élevé même s'il est mitigé par la part de l'Euro estimée à 30% du portefeuille.

**Le risque de refinancement** reflété par la répartition semble être faible mais non négligeable compte tenu de la situation économique régionale et internationale (resserrement des conditions financières du marché régional, crise russo-ukrainienne, inflation, etc.).

Relativement au critère de la résidence, 22% du stock est détenu par les résidents, soit 2 591,7 milliards FCFA et 78% par les non-résidents (9 191,3 milliards FCFA). Cette répartition révèle que les déficits antérieurs ont été essentiellement financés par l'épargne externe à l'économie sénégalaise d'où une **dépendance économique de l'extérieur**.

Par ailleurs, s'agissant de **l'émission de garanties** qui constitue également une source de risque budgétaire, en cas d'appel pour le remboursement des prêts adossés aux garanties, il est à noter qu'à fin 2022, la dette garantie par l'Etat du Sénégal était estimée à 1 094 milliards FCFA, soit 6% du PIB.

#### 4. Les risques liés aux sociétés publiques

L'analyse des risques budgétaires liés à ces sociétés publiques est effectuée sur la base des **états financiers certifiés de l'exercice 2022** et le périmètre retenu pour 2024 comporte dix (**10**) Sociétés nationales (SN) et sept (**7**) Sociétés à Participation publique majoritaire (SAPPMAJ). L'examen de leurs ratios de solvabilité, de rentabilité, de performance opérationnelle et de relations financières avec l'Etat montre que ces sociétés sont sujettes à des différents niveaux de risques.

Cependant, l'analyse a permis de faire ressortir un niveau général de risque budgétaire modéré pour les sociétés nationales. Les bons scores enregistrés sont portés par les sociétés les plus systémiques comme la SENELEC, le Port autonome de Dakar (SN PAD) et la SONES (les trois représentent une part de 43% dans le portefeuille de l'Etat et 92% des sociétés nationales). Cela a permis, dans le suivi de l'évolution des risques sur la période de 2022 à 2024, de relever une tendance stable pour ces entreprises publiques.

Par ailleurs, il est important de souligner que l'analyse classique de risques au travers des ratios internationaux comme ceux utilisés dans la démarche n'est pas pertinente pour certaines sociétés publiques à l'instar de la SAED, de la SOGEP, de l'APIX. Les textes de création de ces structures les dotent d'une personnalité juridique de droit privé mais leur fonctionnement est principalement pris en charge par les subventions de l'Etat.

La détermination du risque budgétaire, pour les entreprises publiques, est appréciée par rapport aux besoins de recapitalisation liée à la perte de capital social et aux risques de dissolution anticipée.

Concernant les SAPPMAJ, « DAKAR DEM DIKK » et SSPP « Le Soleil » sont dans une situation de risque élevé, du fait des déficits enregistrés sur plusieurs exercices (entraînant des capitaux propres négatifs de plus 42 milliards FCFA).

#### 5. Les risques liés aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires

Les principaux risques identifiés concernent :

- ⇒ **les risques liés aux inondations** dont la matérialisation a engendré un besoin de financement imprévu de 6,5 milliards FCFA en 2022 pour effectuer des travaux d'urgence, dans la phase post-catastrophe. En effet, en plus des conséquences liées aux changements climatiques, la forte urbanisation contribue à déplacer annuellement le risque d'inondations dans de nouvelles zones qui n'ont pas été prises en compte dans les opérations d'investissements en cours et destinées à la prévention et aux réponses sectorielles.

- ⇒ **les risques liés aux épisodes de sécheresse** qui peuvent entraîner un risque budgétaire non négligeable. A titre illustratif, si l'on se réfère aux expériences passées, un montant de 85 764 195 522 FCFA était nécessaire pour restaurer les terres, rendues hostiles à la production.
- ⇒ **les risques liés aux feux de brousse** dont les recettes domaniales qui ne représentent que 65,11 % des recettes globales qui se chiffrent à environ 22 milliards FCFA, sur la période 2013-2022, sont directement exposées, en cas de feux de brousse.
- ⇒ **les risques liés aux ravageurs de cultures agricoles** qui résultent d'attaques de :
- sauteriaux et criquets arboricoles notamment dans le bassin arachidier avec 23.641 ha traités en 2022 (soit 57% des superficies traitées) contre ces insectes;
  - rats dans le Delta de la Vallée du Fleuve Sénégal avec une invasion des rats, en 2020, ayant engendré 10 625 ha sinistrés sur une mise en valeur de 85 000 ha, soit un taux de sinistre de 12,5% ;
  - criquets pèlerins avec la proximité la Mauritanie qui abrite des zones grégaires;
  - oiseaux granivores dont les pollutions varient d'une saison à l'autre ;
  - chenille légionnaire dont le nombre de régions touchées a progressé de 12 à 13 régions sur 14 avec 40 départements touchés sur 46 que compte le pays ;
  - chenille poilue du niébé qui est récurrente dans les zones de production de niébé, notamment à Louga avec près de 400.000 tonnes de niébé perdues, en 2022, exposant ainsi la région à un risque alimentaire ;
  - jassides du cotonnier avec des pertes de récolte de l'ordre de 25 % enregistrées en moyenne, malgré les traitements insecticides.
- ⇒ **Les risques liés à l'érosion côtière et aux pollutions d'envergure (fuites de pétrole et/ou gaz)** dont la vulnérabilité d'une importante frange de la population du Sénégal (près de 45 % résident dans les six régions côtières), des écosystèmes et des infrastructures côtières sur un littoral de plus de 700 km, peut être accentuée par la production imminente de pétrole et de gaz. Cette situation est susceptible de causer des fuites ou des déversements de ces ressources dans l'océan ou au large des côtes.
- ⇒ **Les risques liés aux épidémies et autres urgences sanitaires** émanent d'épidémies ou de pandémies susceptibles de grever le budget de l'Etat. Même s'il y a une surveillance des maladies à potentiel épidémique comme la fièvre jaune, la méningite ou la dengue, la vulnérabilité réside dans l'apparition de maladies inconnues.

⇒ **les risques liés à la santé animale** avec les animaux domestiques qui représentent 40% de la valeur de l'agriculture mondiale et dont les maladies animales y compris les zoonoses, affectent le commerce des animaux et des produits animaux, l'approvisionnement alimentaire et, de façon générale, la santé publique. Outre les inondations et les pluies hors saison qui engendrent des mortalités chez les animaux, les principales épidémies susceptibles d'impacter le budget, en cas de survenance, sont les suivantes : l'Influenza aviaire de haute pathogénicité, la fièvre de la vallée du Rift, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo et la fièvre aphteuse.

## 6. Autres risques

Ils comprennent, entre autres :

**Les risques liés à la masse salariale pouvant** compromettre l'exécution des dépenses de personnel et qui comprennent : (i) les mesures prises en cours d'année qui peuvent impacter les dépenses de personnel, en l'occurrence celles relatives aux revalorisations des salaires et aux recrutements non prévus en cours d'année et ; (ii) les dépenses de personnel au niveau du poste local des ambassades où il est constaté une absence de visibilité dans l'effectif du personnel.

**Les risques liés aux appuis budgétaires**, lesquels constituent des apports de ressources sous forme de dons ou d'emprunts concessionnels directement versés au Trésor public. Ils portent essentiellement sur le non décaissement des tranches prévues dans le budget, du fait de la non satisfaction, par la partie sénégalaise, des critères déclencheurs. L'absence de décaissement des tranches attendues entraînerait alors une intervention sur le marché par le Trésor public avec des charges financières plus élevées et un creusement du déficit.

**Les risques liés aux ressources de l'IPRES** qui peuvent se matérialiser à travers, les éléments suivants :

- **une tension de trésorerie quasi permanente** : hormis les périodes de janvier, avril, juillet et octobre où paiement mensuel et trimestriel de cotisations coïncident, l'IPRES a dû recourir à des ressources provenant de la diversification de son portefeuille d'investissements réalisés pour payer les pensions ;
- **l'évasion sociale** qui est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le rapport démographique « Actifs/Retraités » qui est passé de quatre (4) pour un (1) dans les années 70, à deux (2) pour un (1) actuellement ;
- **la levée de la subordination** (versement des cotisations vs liquidation des droits de retraite) depuis 2007, par le Conseil d'Administration de l'IPRES qui met fin aux liquidations partielles induites et fragilise, par conséquent, les performances du recouvrement des cotisations ;

- **le problème de recouvrement des cotisations sociales** avec la dette des entreprises publiques estimée à plus de 57 milliards FCFA au 31 décembre 2020 qui reste difficilement mobilisable malgré le déploiement de différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution ;
- **la titularisation massive des agents non fonctionnaires et l'érection de la fonction publique locale** qui risque de peser lourdement sur les cotisations de l'IPRES. En effet, la fonctionnarisation massive du corps des Maîtres et Professeurs Contractuels (MC et PC) ainsi que l'érection de la fonction publique locale occasionnant le transfert des salariés concernés au Fonds national de Retraite (FNR), constituent des risques majeurs de fragilisation de l'IPRES. En conséquence, si le processus n'est pas encadré, le rebasculé pourrait menacer la viabilité de l'institution et entraîner des risques budgétaires.

## 7. Les mesures de mitigation et de provision des risques

Ces mesures permettent de réduire la probabilité de survenance des risques et leur impact budgétaire s'ils se matérialisent.

Face au degré élevé de récurrence **des risques macroéconomiques**, la définition de stratégies pour y faire face, devient un impératif le Gouvernement, ce qui explique les différents mécanismes de veille et d'alerte mis en place afin de juguler ces chocs sur les populations.

Dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix à la consommation devenue une réalité dans l'espace UEMOA et au-delà, le Gouvernement a pris aussi, d'importantes mesures pour palier le renchérissement du coût de la vie.

Pour la LFI 2024, l'option retenue, est de poursuivre la renonciation aux taxes pour maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et les mesures incitatives pour accroître la production agricole avec la hausse du budget de la campagne agricole qui est passé de 40 milliards FCFA en 2019 à 100 milliards FCFA et le financement des activités de maîtrise de l'eau.

Par ailleurs, le Gouvernement a signé **un décret n° 2006-953 du 26 septembre 2006** portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP) ressources issues, notamment, des marges provenant de la baisse occasionnelle des cours internationaux du pétrole. Les ressources du FSIPP servent, entre autres, à couvrir les pertes commerciales liées aux importations de produits concernés par la structure des prix des produits pétroliers, les dépenses liées aux déclassements éventuels de certains produits pétroliers ainsi que toute autre dépense entrant dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement du Sénégal en produits pétroliers.

L'analyse a permis de confirmer l'importance de dispositifs de veille, voire d'alerte sur les risques macro budgétaires ainsi que leurs éventuelles répercussions sur l'économie.

Sur le plan budgétaire, le nouveau chapitre budgétaire « provision des risques budgétaires », de même que la « réserve de gestion » d'un montant de 25 075 743 497 FCFA en 2024 constituent une provision qui permettra de faire face des dépenses imprévues de différentes natures (économique, sociale, sécuritaire, sanitaire, environnemental, etc.). Sur la base des leçons apprises de l'expérience de la pandémie de la Covid-19, il est également important de renforcer les efforts de coordination des actions de l'État face à une crise majeure.

**Relativement aux risques liés aux PPP**, la loi n° 2021-23 du 02 mars 2021 a prévu des dispositifs d'encadrement des risques liés aux contrats PPP. A ce titre, tous les projets de PPP doivent faire l'objet d'une évaluation préalable selon l'article 21 de ladite loi.

Celle-ci comporte notamment :

- l'évaluation des implications budgétaires du projet ;
- l'analyse de sa soutenabilité à long terme sur les finances publiques ;
- les exigences ou exonérations fiscales éventuelles du projet ;
- l'assiette foncière du projet d'investissement, le cas échéant, ainsi que l'état des droits réels et charges y afférents.

Également, pour **les risques liés aux sociétés publiques**, les mesures portent principalement sur l'adoption d'une nouvelle Doctrine de Gestion du Portefeuille (DGP) dont les trois (3) lignes directrices sont : (i) un portefeuille optimisé et arrimé aux objectifs de développement ; (ii) une rentabilité du portefeuille pour contribuer au financement de l'émergence du pays et (iii) une gouvernance des structures publiques et parapubliques rénovée.

Il faut également noter les innovations induites par la nouvelle loi d'orientation relativement à la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce des difficultés financières des sociétés publiques corrélée à la création d'un **fonds de relance** chargé du financement des restructurations des sociétés publiques et des autres sociétés à participation publique en difficulté.

Concernant les **risques liés à la dette et aux garanties**, afin d'atténuer la dépendance économique aux financements extérieurs, l'Etat contribue au développement du marché régional (monétaire et financier) en essayant d'être plus présent dans le marché tout en respectant le compromis coût/risque. Pour le suivi de cette stratégie, un bon pilotage des émissions de titres publics sur le marché régional est effectué en élaborant une note mensuelle sur les caractéristiques des opérations (taux de couverture et d'absorption, conditions financières).

S'agissant de la dette garantie, il convient de définir, entre autres actions, un cadre réglementaire fixant les conditions d'octroi des garanties ainsi que les modalités d'évaluation du risque de contrepartie que représenteraient les bénéficiaires de ces garanties.

Enfin, des dispositions d'ordre institutionnelles et budgétaires sont mises en place pour limiter l'exposition et la vulnérabilité du budget de l'Etat aux chocs induits par les **aléas naturels et les urgences sanitaires** ainsi qu'aux différents passifs éventuels y relatifs. C'est dans ce cadre que le Sénégal a décidé d'élaborer, pour la première fois un document intitulé « **Budget vert** » qui détaille les mesures d'atténuation et d'adaptation de ce phénomène. Cette nouvelle annexe à la LFI met également l'accent sur la façon dont l'Etat intègre les considérations liées aux changements climatiques dans le processus budgétaire.



## ANNEXE

Tableau 20 : TOFE projection format MSFP 2001/14

TOFE Admin. Centrale	2024 LFI	2025	2026
(en milliards FCFA)			
<b>Compte Administration centrale</b>			
<b>Recettes totales</b>	<b>4 693,7</b>	<b>5 547,6</b>	<b>6 147,6</b>
<b>pm. Recettes budgétaires hors dons</b>	<b>4 390,0</b>	<b>5 230,3</b>	<b>5 826,9</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>4 180,0</b>	<b>4 928,5</b>	<b>5 570,0</b>
Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital	1 332,4	1 501,0	1 668,4
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	50,8	54,5	59,1
Impôts patrimoine	61,1	68,2	70,9
Impôts sur les biens et services (y compris FSIPP)	2 017,0	2 404,9	2 680,4
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	625,1	814,2	908,1
Autres recettes fiscales	63,3	69,7	72,6
Recettes fiscales issues de l'exploitat° Pétrole	30,4	16,1	110,4
<i>dont contribution économique loc (CEL)</i>	<i>4,6</i>	<i>11,8</i>	<i>10,5</i>
<b>Cotisations sociales</b>			
<b>Dons</b>	<b>303,8</b>	<b>317,3</b>	<b>320,6</b>
Budgetaire	47,2	47,9	47,1
En capital	256,6	269,4	273,5
<b>Autres recettes</b>	<b>210,0</b>	<b>301,8</b>	<b>257,0</b>
dont autres recettes non fiscales	168,7	182,7	198,0
dont Recettes non fiscales / exploitat° Pétrole	41,3	119,1	58,9
<i>Pour mémoire : Recettes totales de l'Etat issues de l'exploitation gaz-pétrole</i>	<i>71,6</i>	<i>135,1</i>	<i>169,3</i>
<b>Depenses</b>	<b>5 533,9</b>	<b>6 292,4</b>	<b>6 953,0</b>
DEPENSES BUDGETAIRES			
<b>Charges</b>	<b>4 611,7</b>	<b>5 031,9</b>	<b>5 581,7</b>
Remuneration des salaries (Hors prestat° soc.)	1 401,8	1 542,0	1 680,8
Utilisations de bien et services	428,4	462,6	518,1
<b>Consommation de capital fixe</b>			
<b>Interets</b>	<b>578,274</b>	<b>540,3</b>	<b>482,5</b>
Exterieur	404,2	374,3	340,7
Interieur	174,1	166,0	141,8
<b>Subventions</b>	<b>255,2</b>	<b>316,5</b>	<b>357,6</b>
<b>Dons (courants et en capital )</b>	<b>1 703,7</b>	<b>1 893,5</b>	<b>2 273,6</b>
<i>Dons courants</i>	<i>789,5</i>	<i>860,6</i>	<i>989,7</i>
<i>Dons en capital</i>	<i>914,1</i>	<i>1 033,0</i>	<i>1 284,0</i>
<b>Prestations d'assistance sociales</b>	<b>40,7</b>	<b>42,7</b>	<b>47,0</b>
<b>Autres charges</b>	<b>203,7</b>	<b>234,3</b>	<b>222,0</b>
Autres charges courantes	203,7	234,3	222,0
Autres charges en capital			
<b>Solde brut de gestion (1-2+23+NOBz)</b>	<b>82,0</b>	<b>515,7</b>	<b>565,8</b>
<i>Solde net de gestion (1-2+NOBz) c/</i>			
<b>TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS:</b>			
<b>Acquisition nette actifs non financiers</b>	<b>922,2</b>	<b>1 260,6</b>	<b>1 371,3</b>
Actifs fixes	922,2	1 260,6	1 371,3
<b>Investissement financé/ress. internes et exécuté par l'Etat</b>	<b>220,6</b>	<b>308,9</b>	<b>370,6</b>
Investissement des autres entités financés sur dons de l'Etat			
<b>Investissement financé/ressources externes et exécuté en projet</b>	<b>701,6</b>	<b>951,7</b>	<b>1 000,6</b>
Variation de stocks			
Objets de valeur			
Actifs non produits			
Cession d'actifs			
<b>Capacite/besoin financement (excedent/deficit)</b>	<b>-840,1667</b>	<b>-744,82</b>	<b>-805,42</b>